

Montpellier Méditerranée Métropole
Zonage d'assainissement des eaux usées

Notice justificative - Partie 2 – Présentation du zonage par système d'assainissement

Système d'assainissement de Maera

CONSULTING

SAFEGE
Le Bruyère 2000 - Bâtiment 1 - Zone du
Millénaire
650, Rue Henri Becquerel - CS79542
34961 MONTPELLIER cedex 2

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Numéro du projet : 21MPL054

Intitulé du projet : Montpellier Méditerranée Métropole – Zonage d’assainissement des eaux usées

Intitulé du document : Notice Justificative – Partie 2 – Système d’assainissement de la station d’épuration de Maera

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d’envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
0	SAUTEL Emma	MOSCA Antoine	17/03/2022	Version provisoire. Document de travail
1	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	15/07/2024	Version initiale. Zonage PLUi actualisé.
2	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	07/08/2024	Prise en compte des remarques de RE3M.

Sommaire

1.....	Preambule.....	9
1.1	Contexte.....	9
1.2	Zonage d'assainissement	9
1.3	Objet du rapport.....	10
2.....	Presentation du système d'assainissement.....	11
2.1	Communes concernées	11
2.2	Le réseau d'assainissement	12
2.3	La station d'épuration	15
3.....	Commune de Castelnau-le-Lez.....	17
3.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	17
3.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	19
3.3	Rappel du précédent zonage	21
3.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	21
3.5	Zonage d'assainissement	23
4.....	Commune de Castries.....	30
4.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	30
4.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	32
4.3	Rappel du précédent zonage	34
4.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	35
4.5	Zonage d'assainissement	37
5.....	Commune de Clapiers.....	45
5.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	45
5.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	47
5.3	Rappel du précédent zonage	49
5.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	50
5.5	Zonage d'assainissement	52

6.....	Commune de Grabels	57
6.1	Plan des réseaux d'eaux usées	57
6.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	59
6.3	Rappel du précédent zonage	61
6.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	62
6.5	Zonage d'assainissement	64
7.....	Commune de Jacou	71
7.1	Plan des réseaux d'eaux usées	71
7.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	73
7.3	Rappel du précédent zonage	75
7.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	75
7.5	Zonage d'assainissement	77
8.....	Commune de Juvignac.....	82
8.1	Plan des réseaux d'eaux usées	82
8.2	Aptitude sols à l'assainissement non collectif	84
8.3	Rappel du précédent zonage	86
8.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	86
8.5	Zonage d'assainissement	87
9.....	Commune de Lattes	94
9.1	Plan des réseaux d'eaux usées	94
9.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	96
9.3	Rappel du précédent zonage	98
9.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	99
9.5	Zonage d'assainissement	101
10 ...	Commune du Crès	109
10.1	Plan des réseaux d'eaux usées	109
10.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	111
10.3	Rappel du précédent zonage	113

10.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	113
10.5	Zonage d'assainissement	114
11	... Commune de Montferrier-sur-Lez.....	118
11.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	118
11.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	120
11.3	Rappel du précédent zonage	122
11.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	123
11.5	Zonage d'assainissement	125
12	... Commune de Montpellier	133
12.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	133
12.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	135
12.3	Rappel du précédent zonage	135
12.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	136
12.5	Zonage d'assainissement	138
13	... Commune de Pérols.....	148
13.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	148
13.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	150
13.3	Rappel du précédent zonage	152
13.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	153
13.5	Zonage d'assainissement	155
14	... Commune de Prades-le-Lez.....	159
14.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	159
14.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	161
14.3	Rappel du précédent zonage	163
14.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	163
14.5	Zonage d'assainissement	164
15	... Commune de Saint-Jean-de-Védas	172
15.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	172

15.2	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	174
15.3	Rappel du précédent zonage.....	176
15.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	176
15.5	Zonage d'assainissement.....	178
16	... Commune de Vendargues.....	184
16.1	Plan des réseaux d'eaux usées.....	184
16.2	Aptitude des sols à l'assainissement collectif	186
16.3	Rappel du précédent zonage.....	188
16.4	Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU).....	189
16.5	Zonage d'assainissement.....	191
17	... Adéquation de la STEP en situation future	198
17.1	Evolution de la population permanente	198
17.2	Evolution de la population raccordée.....	198
17.3	Charges supplémentaires à traiter.....	199
17.4	Adéquation de la capacité de la station en situation future.....	200
18	... Programme Previsionnel de travaux.....	202

Tables des illustrations

Figure 1 : Plan des réseaux d'eaux usées.....	14
Figure 2 : Station d'épuration de Maera	15
Figure 3 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Castelnaud-le-Lez	18
Figure 4 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif – Castelnaud-le-Lez	20
Figure 5 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Castelnaud-le-Lez	22
Figure 6 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Castelnaud-le-Lez	24
Figure 7 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Castelnaud-le-Lez	28
Figure 8 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Castries.....	31
Figure 9 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Castries.....	33
Figure 10 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Castries.....	36
Figure 11 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Castries	38
Figure 12 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Castries	41
Figure 13 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement - Castries.....	44
Figure 14 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Clapiers.....	46
Figure 15 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Clapiers.....	48
Figure 16 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Clapiers.....	51
Figure 17 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Clapiers	53
Figure 18 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement - Clapiers.....	56
Figure 19 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Grabels	58
Figure 20 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Grabels	60
Figure 21 : Carte des zones classées AU sur la commune de Grabels	63
Figure 22 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU - Grabels	65
Figure 23 : carte de zonage d'assainissement de la commune de Grabels	68
Figure 24 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement - Grabels	70
Figure 25 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Jacou	72
Figure 26 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Jacou	74
Figure 27 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Jacou	76
Figure 28 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Jacou	78
Figure 29 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement - Jacou	81
Figure 30 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Juvignac.....	83
Figure 31 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Juvignac.....	85
Figure 32 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU - Juvignac.....	88
Figure 33 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Juvignac	91
Figure 34 : Carte des évolutions par rapport au précédent rapport de zonage - Juvignac	93
Figure 35 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Lattes	95
Figure 36 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Lattes.....	97
Figure 37 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Lattes	100
Figure 38 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU - Lattes	102
Figure 39 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Lattes	105
Figure 40 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement - Lattes.....	108
Figure 41 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune du Crès	110
Figure 42 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Le Crès	112
Figure 43 : Carte de zonage d'assainissement de la commune du Crès	115
Figure 44 : Carte des évolutions par rapport au précédent rapport de zonage – Le Crès	117
Figure 45 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Montferrier-sur-Lez.....	119
Figure 46 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif – Montferrier – sur - Lez	121
Figure 47 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Montferrier-sur-Lez.....	124
Figure 48 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Montferrier-sur-Lez	126
Figure 49 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Montferrier-sur-Lez.....	129
Figure 50 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement – Montferrier sur Lez	132
Figure 51 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Montpellier.....	134

Figure 52 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Montpellier.....	137
Figure 53 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Montpellier (Nord)	139
Figure 54 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Montpellier (Est)	140
Figure 55 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Montpellier.....	144
Figure 56 : Carte des évolutions par rapport au précédent rapport de zonage - Montpellier	147
Figure 57 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Pérols.....	149
Figure 57 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Pérols.....	151
Figure 59 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Pérols.....	154
Figure 60 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Pérols	156
Figure 61 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement - Pérols	158
Figure 62 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Prades-le-Lez.....	160
Figure 63 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif – Prades-le-Lez.....	162
Figure 64 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Prades-le-Lez ..	165
Figure 65 : carte de zonage d'assainissement de la commune de Prades-le-Lez.....	168
Figure 66 : Carte des évolutions par rapport au précédent rapport de zonage – Prades le Lez	171
Figure 67 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Saint-Jean-de-Védas.....	173
Figure 67 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif – Saint Jean de Védas	175
Figure 69 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.....	177
Figure 70 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU – Saint-Jean-de-Védas	179
Figure 71 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Jean-de-Védas.....	182
Figure 72 : Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de Vendargues.....	185
Figure 73 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - Vendargues.....	187
Figure 74 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Vendargues.....	190
Figure 75 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU - Vendargues.....	192
Figure 76 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Vendargues	195
Figure 77 : Carte des évolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement – Vendargues.....	197

Table des tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement de Maera.....	12
Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Maera.....	15
Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Castelnau-le-Lez.....	21
Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Castelnau-le-Lez.....	25
Tableau 5 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Castries.....	35
Tableau 6 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Castries.....	39
Tableau 7 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Clapiers.....	50
Tableau 8 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Grabels.....	62
Tableau 9 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Grabels.....	66
Tableau 10 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Jacou.....	75
Tableau 11 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Juvignac.....	89
Tableau 12 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Lattes.....	99
Tableau 13 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Lattes.....	103
Tableau 14 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Montferrier-sur-Lez.....	123
Tableau 15 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Montferrier-sur-Lez.....	127
Tableau 16 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Montpellier.....	136
Tableau 17 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Montpellier.....	141
Tableau 18 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Pérols.....	153
Tableau 19 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Prades-le-Lez.....	166
Tableau 20 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Saint-Jean-de-Védas.....	176
Tableau 21 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Saint-Jean-de-Védas.....	180
Tableau 22 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Vendargues.....	189
Tableau 23 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Vendargues.....	193
Tableau 24 : Adéquation de la station en situation future.....	200
Tableau 25 : Programme d'extension des réseaux d'assainissement collectif hors zones AU (période 2024-2033).....	203

Table des annexes

Annexe 1 : Cartes de zonage d'assainissement par commune

2 PREAMBULE

2.1 Contexte

Montpellier Méditerranée Métropole, exerçant la compétence assainissement collectif et non collectif sur son territoire, a engagé la réalisation du **zonage d'assainissement des eaux usées** sur les 31 communes de la Métropole.

L'élaboration de ce zonage d'assainissement est réalisée parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole.



Conformément à l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme, le zonage d'assainissement constitue une annexe du PLUi, lors de son élaboration (ou de sa révision).

2.2 Zonage d'assainissement



Le zonage d'assainissement fixe, par secteur, le type d'assainissement à mettre en œuvre, à la fois pour répondre aux besoins des habitants et pour préserver le milieu naturel.

Il permet à la commune de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire et constitue un outil pour la gestion de l'urbanisme.

L'article L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités sont tenues de délimiter :

- **Les zones d'assainissement collectif**, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées, selon un planning défini par la collectivité et s'inscrivant dans la durée du PLUi (2024-2030).
- **Les zones relevant de l'assainissement non-collectif (ANC)** où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;



Pour être adopté, le zonage doit être soumis à enquête publique.

L'enquête publique est régie par les textes suivants :

- *La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) – Titre VI : Gouvernance – Chapitre III – réforme de l'enquête publique*
- *Code de l'environnement – article 123-1 à 123-19*
- *Le Décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées (article 2 à 4) codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles R2224-7 à R2224-10)*

2.3 Objet du rapport

Ce document constitue la **notice du zonage d'assainissement**. Il comprend les pièces suivantes :

- Une notice justifiant le zonage retenu (assainissement collectif ou non collectif)
- Un projet de cartes des zones d'assainissement

Il est mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, présente la délimitation retenue pour le zonage et résume les résultats de l'étude préalable ayant permis d'y aboutir.

La notice du zonage d'assainissement est présentée pour chaque commune du territoire via 2 rapports :

- **Partie 1 : Généralités, contexte et méthodologie de zonage**

- ▶ Ce document est commun à l'ensemble des communes du territoire

- **Partie 2 : Présentation du zonage par système d'assainissement**

- ▶ Ce document présente plus en détail le zonage d'assainissement de chaque commune. Il est présenté par système d'assainissement (un rapport spécifique par système d'assainissement)



Ce qu'il faut retenir...

Le présent rapport constitue la partie 2 de la notice de zonage : présentation par système d'assainissement.

Le système d'assainissement concerné est celui de la station d'épuration de Maera.

3 PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

3.1 Communes concernées

Le système d'assainissement de la station d'épuration (STEP) de Maera collecte et traite les eaux usées de 14 communes de la Métropole :

- Castelnau-le-Lez
- Castries
- Clapiers
- Grabels
- Jacou
- Juvignac
- Lattes
- Le Crès
- Montferrier sur Lez
- Montpellier
- Vendargues
- Pérols
- Prades Le Lez
- Saint Jean de Védas

5 communes situées hors du périmètre de la Métropole sont également raccordées à ce système d'assainissement :

- Assas
- Carnon, Vauguières le Haut et Aéroport de Fréjorgues (Commune de Mauguio -Carnon)
- Palavas-Les-Flots
- Teyran
- Saint-Aunès

La population totale de la zone collectée (19 communes) est de 449 736 habitants d'après le dernier recensement INSEE datant de l'année 2020, dont :

- 427 736 sur les 14 communes de la Métropole (et 299 096 habitants sur Montpellier)
- Environ 22 000 hors Métropole.

Selon les données du bilan annuel de 2020, il est estimé que 442 500 habitants sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de 98.4 %.

3.2 Le réseau d'assainissement

Le système d'assainissement de Maera est constitué de 1 112 km de réseaux d'assainissement collectif dont :

- 119 km de réseaux unitaires (11 %)
- 993 km de réseaux séparatifs (89%)



Un **réseau unitaire** est un système de collecte dans lequel les eaux usées domestiques (et industrielles) et les eaux pluviales sont collectées par les mêmes canalisations et acheminées vers la station d'épuration pour traitement, avec un dimensionnement des ouvrages adapté au volumes supplémentaires collectées par temps de pluie liées à la collecte des eaux pluviales.

Dans un **réseau d'eaux usées séparatif**, seules les eaux usées domestiques (et industrielles) sont collectées et acheminées vers la station d'épuration pour traitement.

Les eaux pluviales sont en revanche collectées par un réseau distinct et rejetées vers un exutoire de surface (cours d'eau, mer ...).

Les intrusions d'eaux de pluie dans les réseaux d'eaux usées séparatifs (notamment via des mauvais branchements d'eaux pluviales ou des infiltrations) sont alors appelées Eaux Claires Parasites Météoriques et peuvent être à l'origine de surcharges hydrauliques dans les réseaux et ouvrages d'assainissement séparatifs.

Les principales caractéristiques du réseau d'assainissement sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement de Maera

	Réseau d'assainissement			Nombre de postes de relevage	Population raccordée	
	Linéaire gravitaire	Linéaire refoulement	Linéaire total		Habitants raccordés	Taux de raccordement
Réseau d'assainissement de Maera	1 024 km	88 km	1 112 km	186 PR	442 500 habitants	98.4 %

Le système d'assainissement de Maera comprend notamment :

- **186 postes de relevage** dont :
 - ▷ 63 sont équipés de trop-pleins,
 - ▷ 15 présentent une charge polluante amont supérieure à 600 kg DBO₅/j (10 000 équivalents-habitants),
 - ▷ 16 présentent une charge polluante amont comprise entre 120 et 600 kg DBO₅/j (2 000 à 10 000 équivalents habitants).
- **6 déversoirs d'orage sur réseau gravitaire** dont :
 - ▷ 4 présentent un charge polluante amont supérieure à 600 kg DBO₅/j (10 000 équivalents-habitants) : DO Aiguerelles, DO Ruisseau des vaches, DO 1800 et DO Proudhon,
 - ▷ 2 présentent une charge polluante amont comprise entre 120 et 600 kg DBO₅/j (2 000 à 10 000 équivalents habitants) : DO 1200 et DO Flahaut.
- **1 bassin d'orage d'un volume de 20 000 m³** (bassin des Aiguerelles dans le quartier de Port Marianne). Il est situé sur la canalisation de transfert du réseau unitaire de Montpellier vers la station d'épuration de Maera. Il permet de supprimer les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel jusqu'à la pluie d'occurrence mensuelle et de limiter les déversements pour les pluies plus importantes.

La carte ci-dessous présente le plan des réseaux d'assainissement du système de Maera ainsi que la localisation des principaux ouvrages d'assainissement, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole uniquement (14 communes)

Système d'assainissement de Maera Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

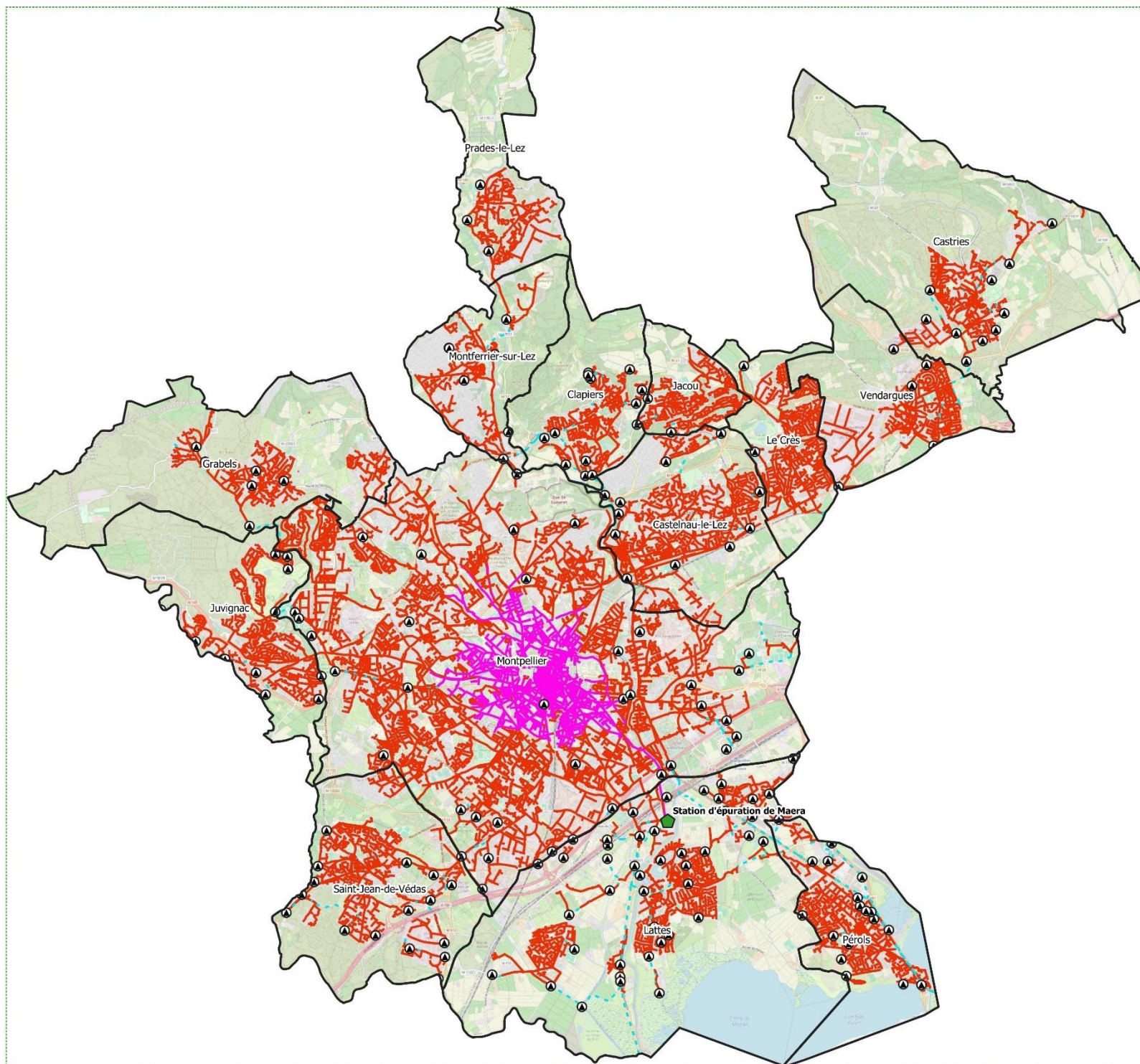
- Collecteur gravitaire séparatif
- Collecteur gravitaire unitaire
- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Autre

- Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:75 000

Version: 1
Etabli le: 12/06/2024
Cartographe : AM

3.3 La station d'épuration

La station d'épuration de Maera est de type boues activées (filière eau).

La station dispose également d'une filière de traitement des boues d'épuration (digestion, déshydratation par centrifugation puis compostage externalisé).

Elle est située sur la commune de Lattes (dans le quartier de la Cérérède) et a été mise en service en 2005.

La capacité nominale de la station d'épuration est de 470 000 équivalents habitants.



Figure 2 : Station d'épuration de Maera

Les principales caractéristiques de la station d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Maera

Type de station (filière eau)	Date de mise en service	Capacité	Capacité hydraulique (période 2020-2022)			Capacité organique (période 2020-2022)		
			Débit nominal de la station (temps de pluie)	Taux de charge moyen (taux de charge station)	Percentile 95 (taux de charge station)	Capacité nominale organique de la station	Charge moyenne DBO ₅ (taux de charge station)	Charge Brute de Pollution Organique (taux de charge station)
Boues activées	2005	470 000 eH	130 000 m ³ /j	87 330 m ³ /j (67%)	134 400 m ³ /j (103%)	28 000 kg DBO ₅ /j	23 236 kg DBO ₅ /j (83%)	30 093 kg DBO ₅ /j (107%)

 **A noter**

- Le **percentile 95** des débits correspond au débit moyen journalier en entrée de station non dépassé 95 % du temps. Il s'agit d'une donnée réglementaire utilisée par les services de l'Etat pour évaluer sur plusieurs années la conformité de la station d'épuration.
- La **Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)** correspond à la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année (période de pointe).



Ce qu'il faut retenir...

En moyenne annuelle la station d'épuration de Maera fonctionne à 67 % de charge hydraulique et 83 % de charge organique.

En revanche la station d'épuration de Maera est en surcharge hydraulique par temps de pluie (percentile 95) et en surcharge organique en période de pointe de temps sec au regard de la CBPO.

Un projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration est en cours de réalisation pour porter la capacité de la station à 215 000 m³/j et 695 000 équivalents habitants en 2027 (contre 130 000 m³/j et 470 000 équivalents habitants aujourd'hui).

*Ce projet s'accompagne de **plusieurs opérations structurantes programmées sur le système de collecte des eaux usées** pour limiter les intrusions d'eaux pluviales et limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie (mise en séparatif de réseaux, amélioration du fonctionnement du bassin d'orage des Aiguerelles, limitation des flux entrants sur le PR Mas d'Artis, limitation des déversements au niveau du déversoir d'orage du Ruisseau des Vaches ...)*

4 COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ

4.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Castelnau-le-Lez.

Castelnau-le-Lez Plan des réseaux d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de reflux

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Autre

- Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographe: AM

4.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée par le bureau d'étude AZUR environnement en 2005.

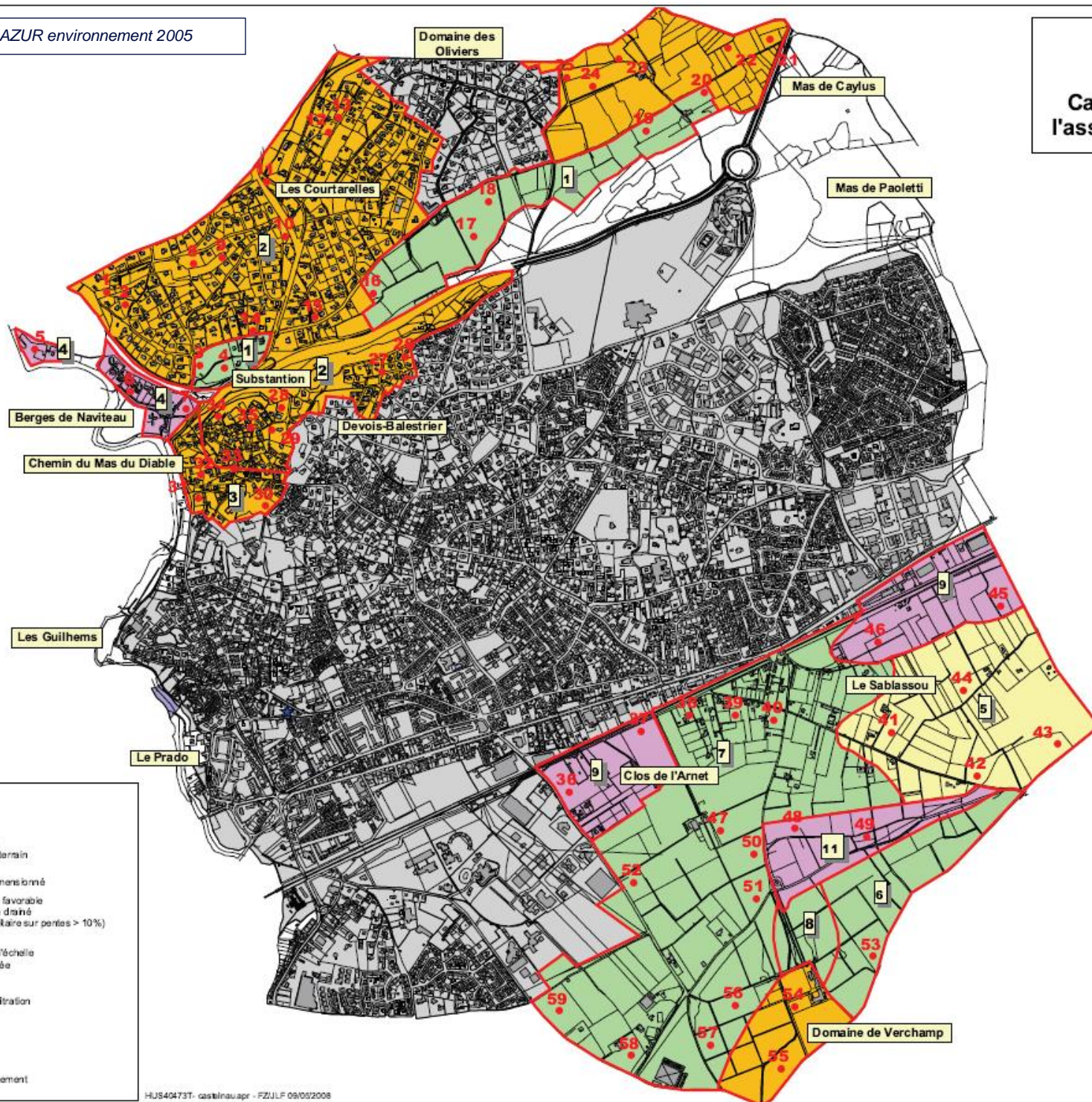
Les investigations pédologiques réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltrations et réalisation de fouilles à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteur avec aptitude des sols **très favorable** à l'ANC :
 - ▷ Plaine au sud de la voie ferrée
 - ▷ Mas de Paoletti
- Secteur avec aptitude des sols **favorable** à l'ANC :
 - ▷ Le Sablassou
- Secteur avec aptitude des sols **moyennement favorable** à l'ANC :
 - ▷ Les Courtareilles
 - ▷ Substantion
 - ▷ Chemin du Mas du Diable
 - ▷ Domaine de Verchamp
 - ▷ Le Mas de Caylus
- Secteur avec aptitude des sols **défavorable** à l'ANC :
 - ▷ Le Clos de l'Arnet
 - ▷ Les Berges de Naviteau

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Castelnau-le-Lez :





CASTELNAU-LE-LEZ

Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif




LEGENDE

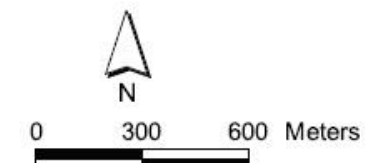
Aptitudes des sols

-  Aptitude très favorable
FTE + épandage sous-terrain
-  Aptitude favorable
FTE + épandage surdimensionné
-  Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé
(terre d'infiltration gauloise sur pentes > 10%)
-  Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle
particulaire recommandée

 12 Sondages et tests d'infiltration

 3 Unité de sol

 Zones desservies par
les réseaux d'assainissement



4.3 Rappel du précédent zonage

Il n'existe actuellement pas de zonage d'assainissement approuvé par délibération de l'autorité compétente sur la commune de Castelnau-le-Lez.

4.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Castelnau-le-Lez :

Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Castelnau-le-Lez

Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Castelnau-le-Lez	Sablassou PEM	AUc	Zone à urbaniser - Fermée	Equipement	12.5 ha



A noter

Cette zone n'est actuellement pas desservie par les réseaux d'assainissement (le poste de relevage du chemin de Pech Saint Peyre à proximité étant privé et de capacité insuffisante).

Castelnau-le-Lez : Localisation des zones classées AU

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

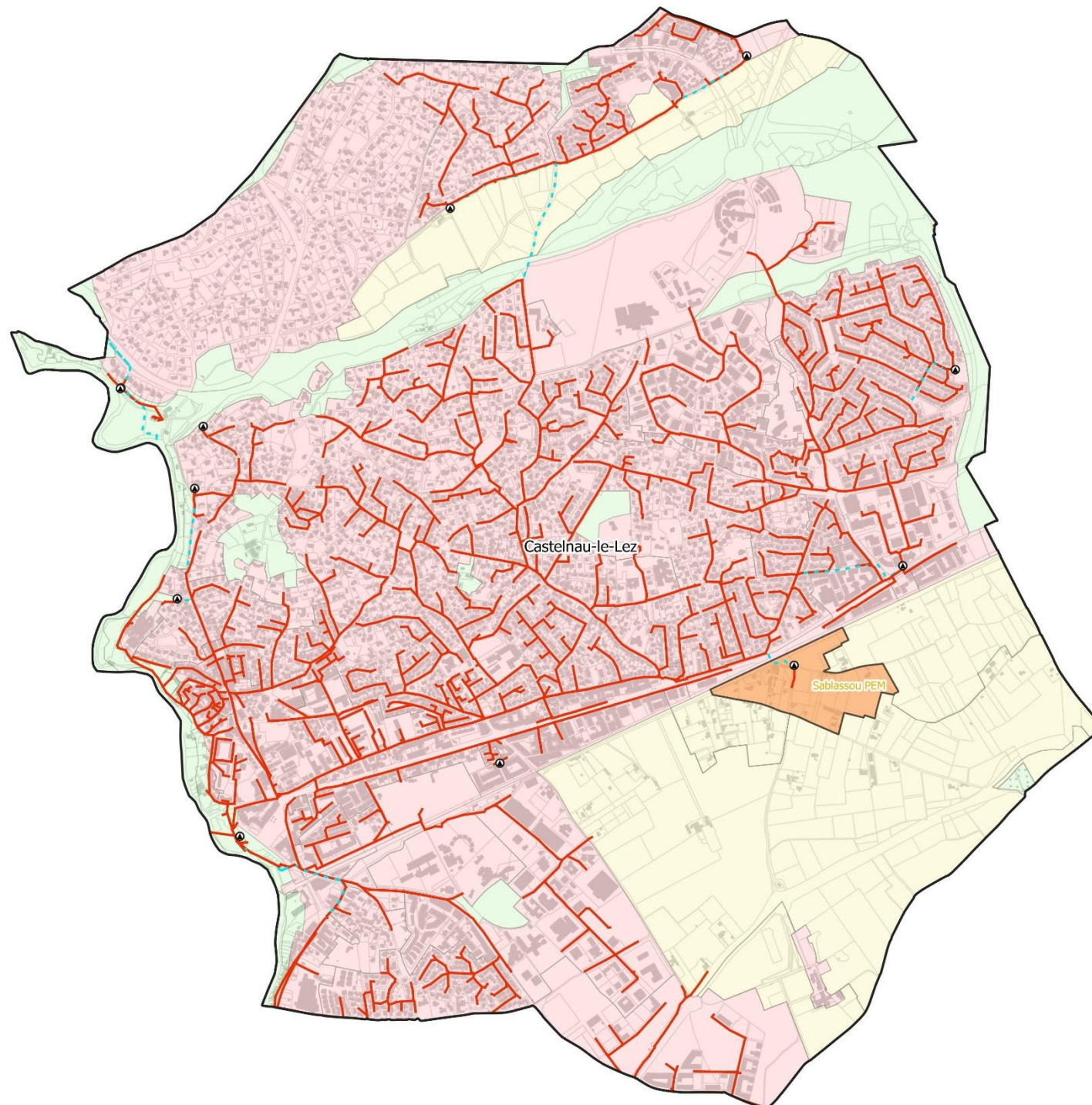
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 30/04/2024
Cartographe: AM

4.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

4.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

5 secteurs ont été étudiés :

- « **Les Courtarelles** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune et décomposé en 3 sous-secteurs :
 - ▷ **Les Courtarelles 1** (CLL01-1)
 - ▷ **Les Courtarelles 2** (CLL01-2)
 - ▷ **Les Courtarelles 3** (CLL01-3)
- « **Chemin des Aires Prolongé** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune (CLL02) ;
- « **Impasse du Petit Vichy** » situé en zone U du PLUi au Sud-Ouest de la commune (CLL03) ;
- « **Impasse de la Falaise** » situé en zone U du PLUi au Nord-Ouest de la commune (CLL04)
- « **Avenue Jean Jaurès** » situé en zone U du PLUi au Nord-Ouest de la commune (CLL05)

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.

Castelnau-le-Lez Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

◆ Station d'épuration

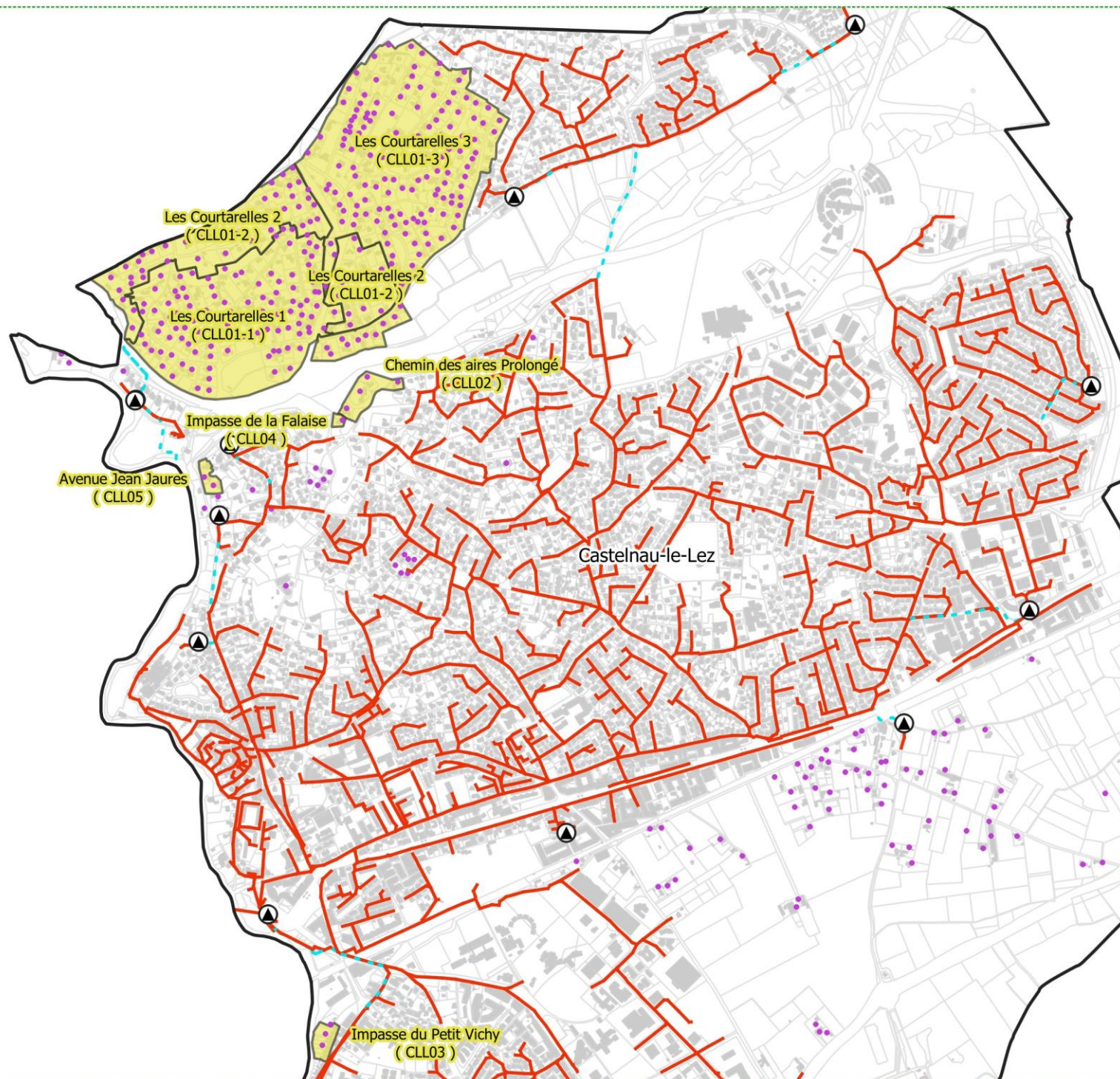
▲ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

■ Secteur étudié



ECHELLE : 1:17 500

Version : 1
Etabli le : 06/08/2024
Cartographe : AM

Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Castelnaud-le-Lez

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Les Courtareilles 1 (CLL01-1)	U	115	41%	18%	41%	Moyennement favorable	PPE Crouzette	Impact environnemental moyen (Aptitude des sols moyennement favorable, Ruisseau des Courtareilles limitrophe au sud, présence d'un PPE, filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserves)	2 257 k€	20 k€/brcht	AC	- Coût de raccordement acceptable (création d'un poste de relevage public nécessaire et coût de raccordement <30k€/branchement)
Les Courtareilles 2 (CLL01-2)	U	79	31%	37%	31%	Moyennement favorable	PPE Crouzette	Impact environnemental moyen (Aptitude des sols moyennement favorable, Ruisseau des Courtareilles limitrophe au sud, présence d'un PPE, filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserves)	1 021 k€	13 k€/brcht	AC	- Coût de raccordement acceptable (création d'un poste de relevage public nécessaire et coût de raccordement <30k€/branchement) - Nécessite au préalable le raccordement de la zone Courtarelle 1
Les Courtareilles 3 (CLL01-3)	U	155	35%	25%	40%	Moyennement favorable	PPE Crouzette	Impact environnemental moyen (Aptitude des sols moyennement favorable, Ruisseau des Courtareilles limitrophe au sud, présence d'un PPE, filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserves)	2 085 k€	13 k€/brcht	ANC	- Nécessite au préalable le raccordement des zones Courtareilles 1 et Courtareilles 2 - Raccordement prévu après 2033 compte tenu du coût total de raccordement des zones Courtareilles 1, 2 et 3 (5 363 k€)

Système d'assainissement de Maera

Zonage d'assainissement des eaux usées

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Rue du Puech Marty (PLL01)	U	3	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Source du Lez - PPE Forage de Mejanel	Impact environnemental fort (Présence de deux PPE, Ruisseau affluent du Lez à proximité : 100 ml à l'ouest)	47 k€	16 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort - Coût de raccordement acceptable (raccordement gravitaire possible avec coût <20 k€ / branchement).
Route de Belle Viste (PLL02)	U	13	75%	0%	25%	Médiocre	PPE Source du Lez	Impact environnemental moyen (Aptitude des sols médiocre, présence d'un PPE, Ruisseau de Cassagnoles à proximité : 200 ml à l'Est Mais filières ANC majoritairement conformes)	383 k€	29 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement par réseau gravitaire possible avec coût >20 k€ / branchement). - Pas de densification prévue
Chemin de Bellevue et Rue de Plo Midi (PLL03)	U	14	0%	33%	67%	Inapte	PPE Source du Lez - PPE Forage de Mejanel (dans la partie nord)	Impact environnemental fort (Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserve, aptitude des sols inapte, présence de deux PPE; Ruisseau de Cassagnoles à proximité : 150 ml à l'Est)	536 k€	38 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement par poste de relevage public nécessaire avec coût >30 k€ / branchement). - Pas de volonté communale de densifier le secteur
Ancien Chemin de Saint-Vincent (PLL04)	U	3	50%	50%	0%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Source du Lez - PPE Forage de Mejanel (à l'extrémité Sud)	Impact environnemental moyen (Présence de deux PPE et présence d'un ruisseau à l'Ouest mais pas de filières ANC non conformes)	146 k€	49 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement par PR privés nécessaire et coût de raccordement >20 k€ branchement)



Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'analyse technico économique réalisée, il est retenu d'inclure au zonage d'assainissement collectif les secteurs des Courtareilles 1 et 2 (CLL01-1 et CLL01-2), Impasse du Petit Vichy (CLL03), Impasse de la Falaise (CLL04) et Avenue Jean Jaurès (CLL05).

Le secteur du Chemin des Aires Prolongé (CLL02) est maintenu en ANC.

Le secteur des Courtareilles 3 (CLL01-3) est maintenu en ANC dans le zonage mais son raccordement sera réalisé après 2033 car il nécessite au préalable les travaux de raccordement des secteurs des Courtareilles 1 et 2.

La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport (sauf pour l'Impasse du Petit Vichy dans la mesure où le secteur est déjà raccordé).

4.5.2 Synthèse du zonage

4.5.2.1 Carte de zonage

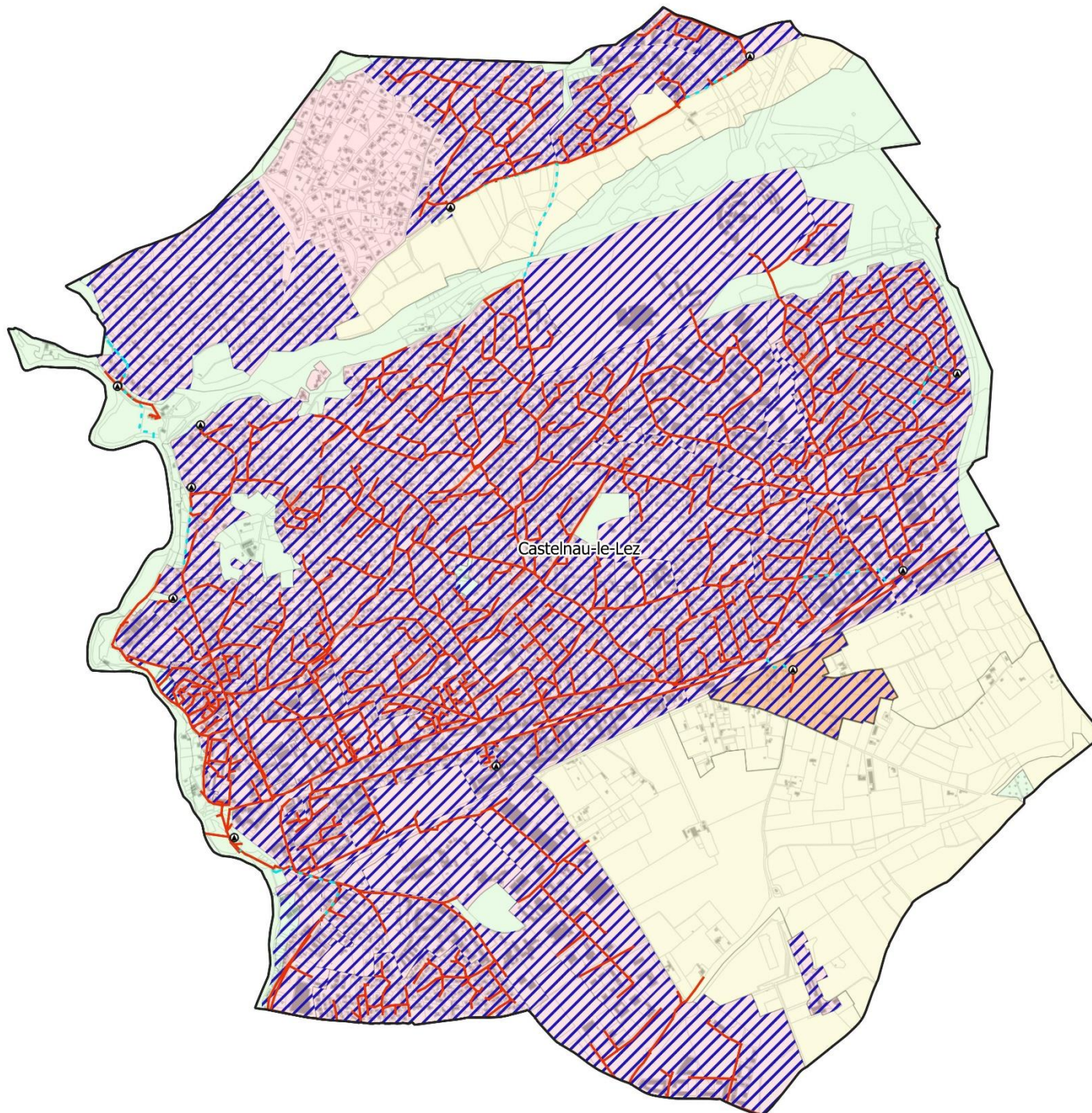
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Castelnaud-le-Lez Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

4.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi, à l'exception des zones U « Les Courtarelles 3 » et « Chemin des Aires Prolongé » maintenues en ANC suite à l'étude technico-économique réalisée.
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.
- Quelques parcelles en zone Agricole (A) ou Naturelle (N) du PLUi correspondant à des parcelles déjà bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement.

4.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception de quelques parcelles déjà bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement.
- Les zones U du PLUi « Les Courtarelles 3 » et « Chemin des Aires Prolongé » dont le maintien en ANC a été déterminé suite à l'analyse technico-économique réalisée.

5 COMMUNE DE CASTRIES

5.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Castries.

Castries Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refolement

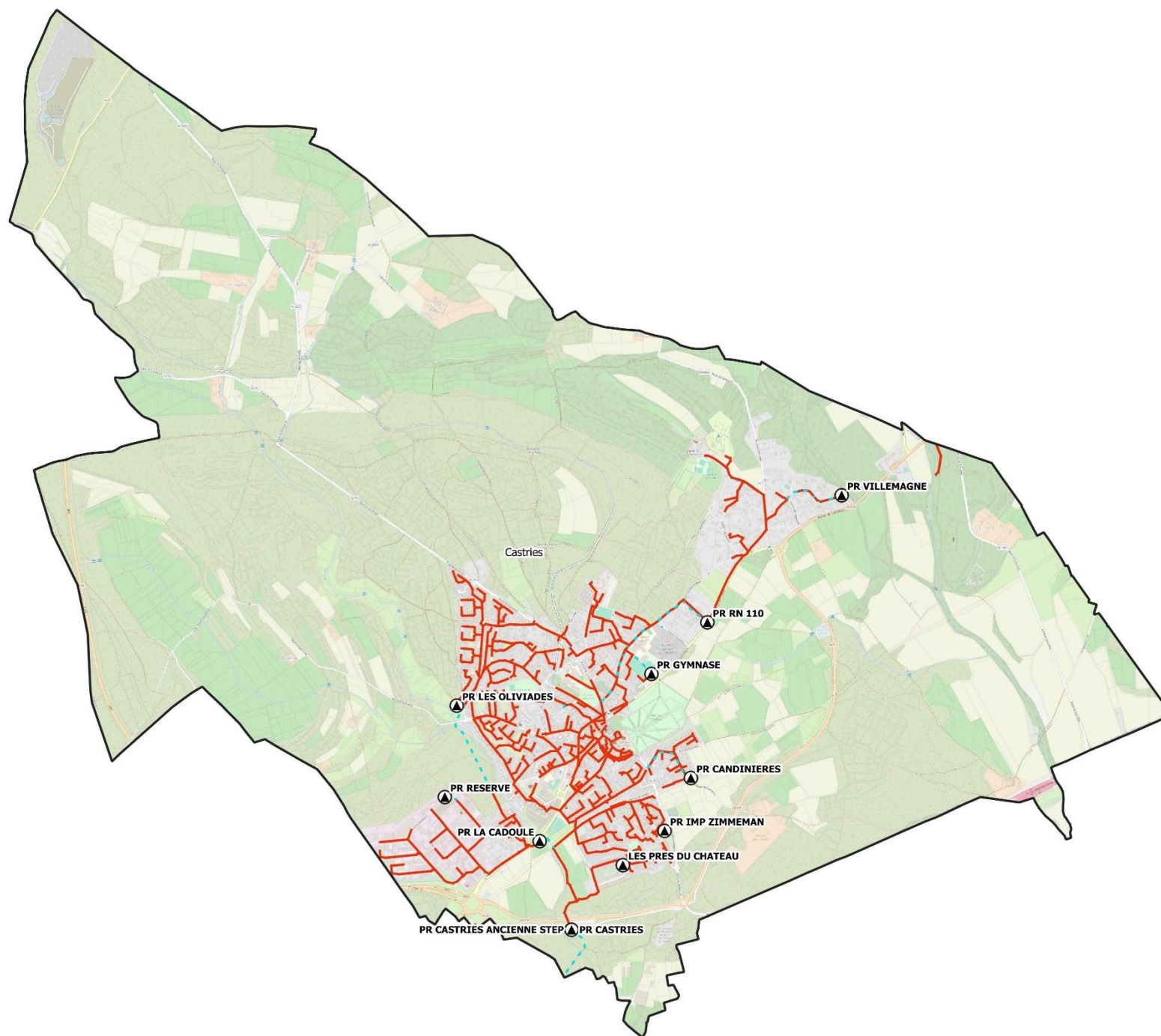
Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:25 000

Version: 1
Établi le: 20/05/24
Cartographe : AM

5.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Castries (*AZUR environnement, 2005*).

Les investigations pédologiques réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltrations et réalisation de fouilles à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteur avec aptitude des sols **très favorable** à l'ANC :
 - ▷ L'Arbousier Nord
 - ▷ Cadenet Est
 - ▷ Mas Nau Est et Ouest
 - ▷ Les Plantiers
 - ▷ Les Pins
 - ▷ Le Camp du Cros
 - ▷ Roc Tombe
 - ▷ Les Caucales
 - ▷ Le Moulinas
- Secteur avec aptitude des sols **favorable** à l'ANC :
 - ▷ Saint Léonard
- Secteur avec aptitude des sols **moyennement favorable** à l'ANC :
 - ▷ Chemin de Malerive / Les Clapisses
 - ▷ Joncasse
 - ▷ Les Saurèdes
 - ▷ Vigne Morte
 - ▷ Plaine du Mas du Roux
- Secteur avec aptitude des sols **défavorable** à l'ANC :
 - ▷ Chemin de Malerive
 - ▷ Boulidou
 - ▷ Bannières
 - ▷ La Réserve
 - ▷ Les Garriges Basses
 - ▷ Villemagne
 - ▷ Le Grès

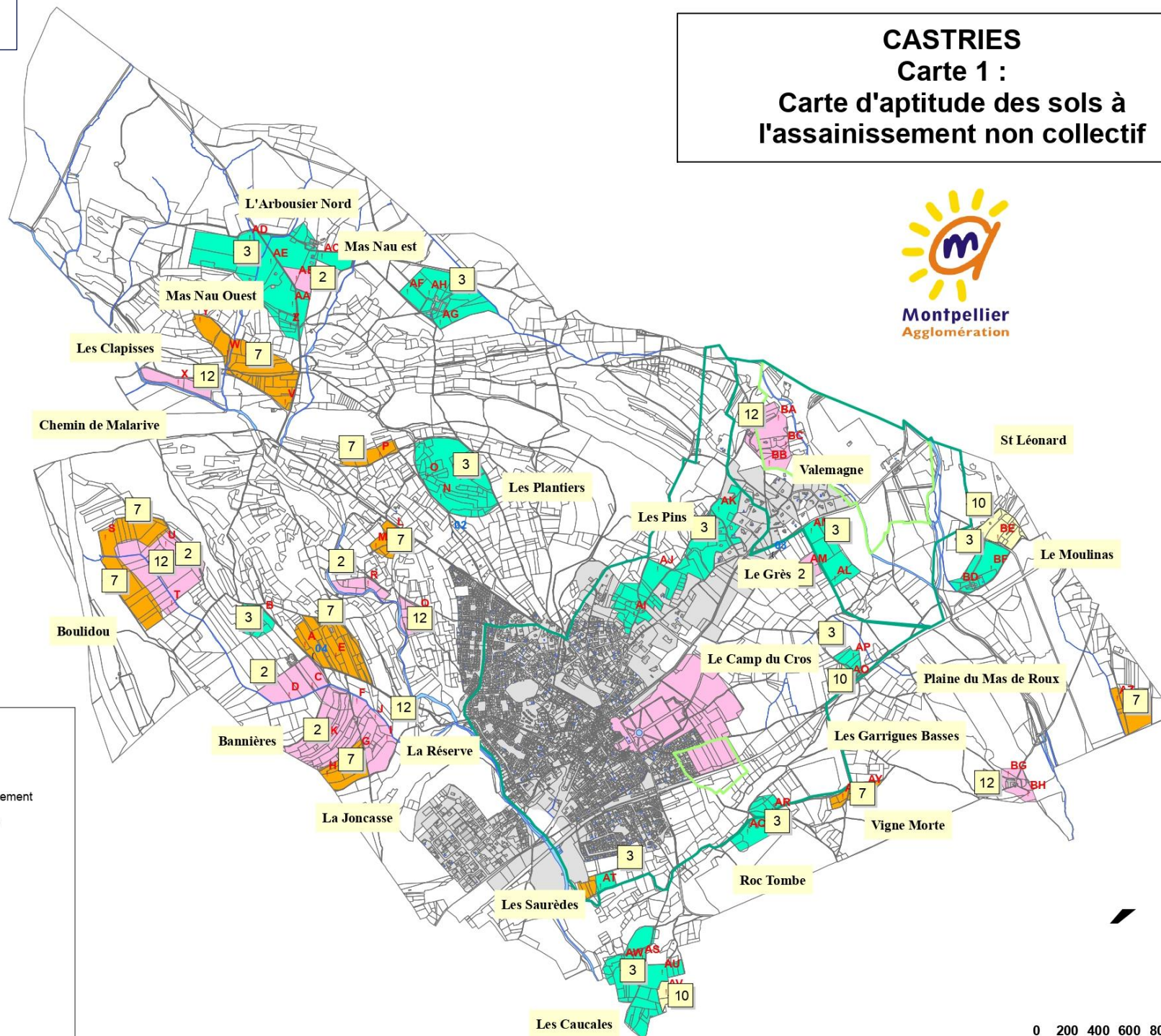
La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Castries :

CASTRIES

Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



Montpellier
Agglomération



Légende

- Sondages et tests d'infiltration
- Sondages au tracto pelle
- Zone desservie par les réseaux d'assainissement

Périmètres de protection des captages

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Aptitude des sols

- Aptitude très favorable
FTE + épandage sous terrain
- Aptitude favorable
FTE + épandage surdimensionné
- Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé
- Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle parcellaire recommandée



5.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé le 29/09/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Bannières
 - ▷ La Joncasse
 - ▷ Les Roques
 - ▷ Les Plantiers
 - ▷ Plaine du Mas de Roux
 - ▷ Boulidou
 - ▷ Chemin de Malarive, les Clapisses
 - ▷ Mas Nau est et ouest
 - ▷ Cadenet est
 - ▷ Les Pins
 - ▷ Le Grès
 - ▷ Le Camp du Cros
 - ▷ Les Garrigues basses
 - ▷ Les Saurèdes
 - ▷ Les Caucales
 - ▷ Le Moulinas
 - ▷ Valemagne

- Aucun nouveau secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif

5.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Castries :

Tableau 5 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Castries

Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Castries	Castries Sud-Est "Est"	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	2.1 ha
	Castries Sud-Est "Ouest"	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	2.4 ha



A noter

Ces zones sont déjà desservies par les réseaux d'assainissement collectif à proximité.

Castries : Localisation des zones classées AU

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

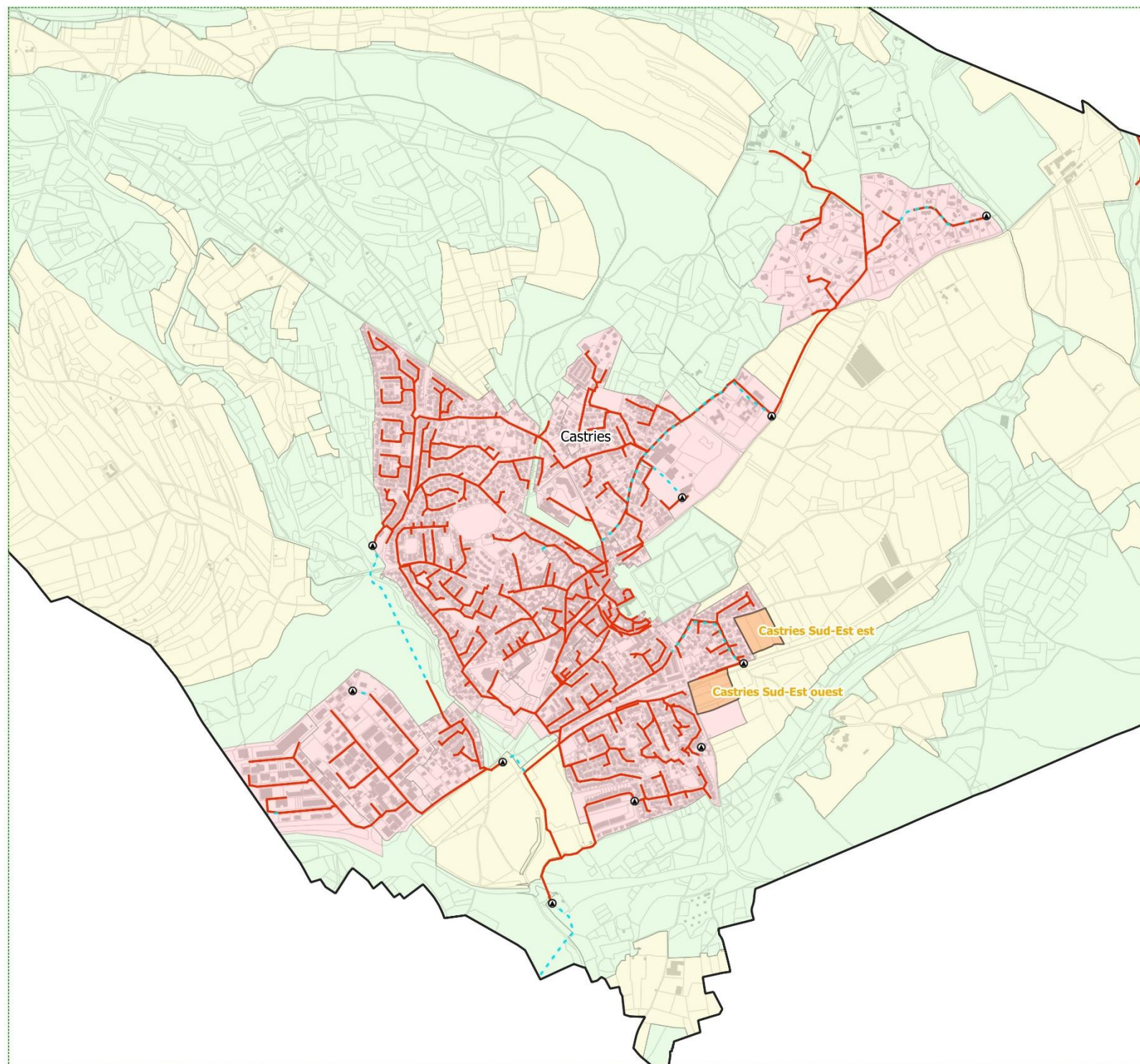
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe: AM

5.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

5.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

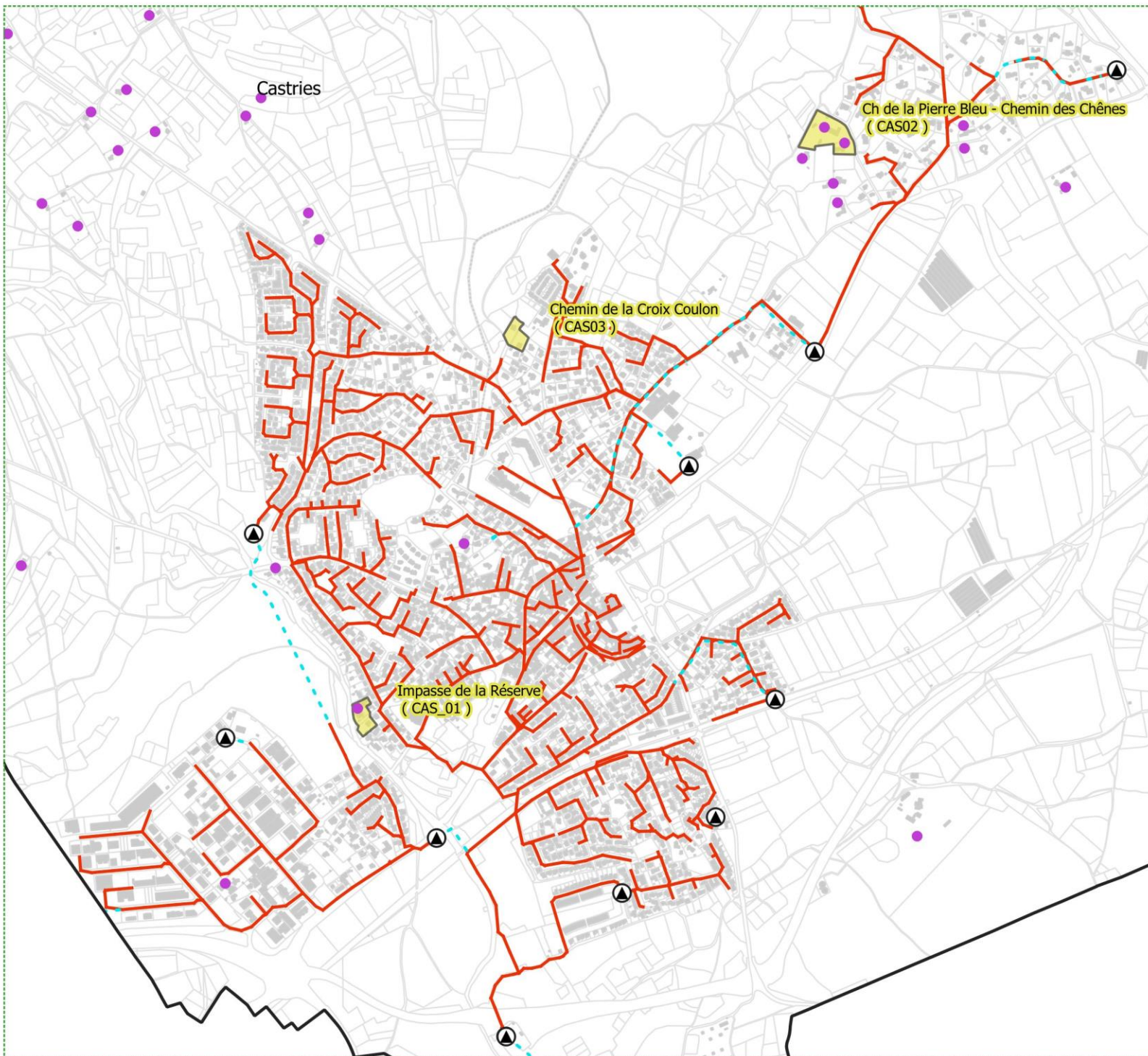
Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

3 secteurs ont été étudiés. Il s'agit des secteurs :

- « **Impasse de la réserve** » situé en zone U du PLUi au Sud-Ouest de la commune de Castries (CAS01)
- « **Chemin de la croix de Coulon** » situé en zone U du PLUi au Sud-Ouest de la commune de Castries (CAS02)
- « **Chemin de la Pierre Bleue – Chemin des Chênes** » situé en zone U du PLUi au Sud-Est de la commune de Castries (CAS03)

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.





Castries : Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

 Station d'épuration

 Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

Secteur étudié



ECHELLE : 1:15 000

Version : 1
Etabli le : 18/06/2024
Cartographe : AM

Tableau 6 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Castries

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Impasse de la réserve (CAS01)	U	3	0%	100%	0%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Candinières Ouest	Impact environnemental moyen (Cours d'eau La Cadoule à proximité, présence d'un PPE)	40 k€	13 k€/brcht	AC	- Raccordement par PR Privé avec nombre de branchement inférieur à 5 et coût de raccordement acceptable (< 20 k€ / branchement) - Proximité du ruisseau de la Cadoule - Une partie de la zone est en zone inondable rouge du PPRI (ANC délicat)
Chemin de la Pierre Bleue Chemin des Chênes (CAS02)	U	3	0%	0%	100%	Très favorable	PPE Candinières Ouest	Impact environnemental limité (Filières ANC non conformes mais aptitude des sols très favorable, présence d'un PPE)	141 k€	47 k€/brcht	ANC	- Aptitude des sol très favorable à l'ANC - Impact environnemental limité - Coût de raccordement élevé (raccordement par réseau gravitaire possible et coût de raccordement >20 k€ / branchement)
Chemin de la Croix de Coulon (CAS03)	U	2	ind	ind	ind	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Candinières Ouest	Impact environnemental limité (présence d'un PPE)	22 k€	11 k€/brcht	AC	- Coût de raccordement acceptable (raccordement par réseau gravitaire possible et coût de raccordement <20 k€ / branchement)

Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'analyse technico économique, l'Impasse de la Réserve (secteur CAS01) et le Chemin de la Croix de Coulon (CAS03) sont intégrés au zonage d'assainissement collectif (avec raccordement par des PR privés pour le secteur CAS01).

La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport.

5.5.2 Synthèse du zonage

5.5.2.1 Carte de zonage

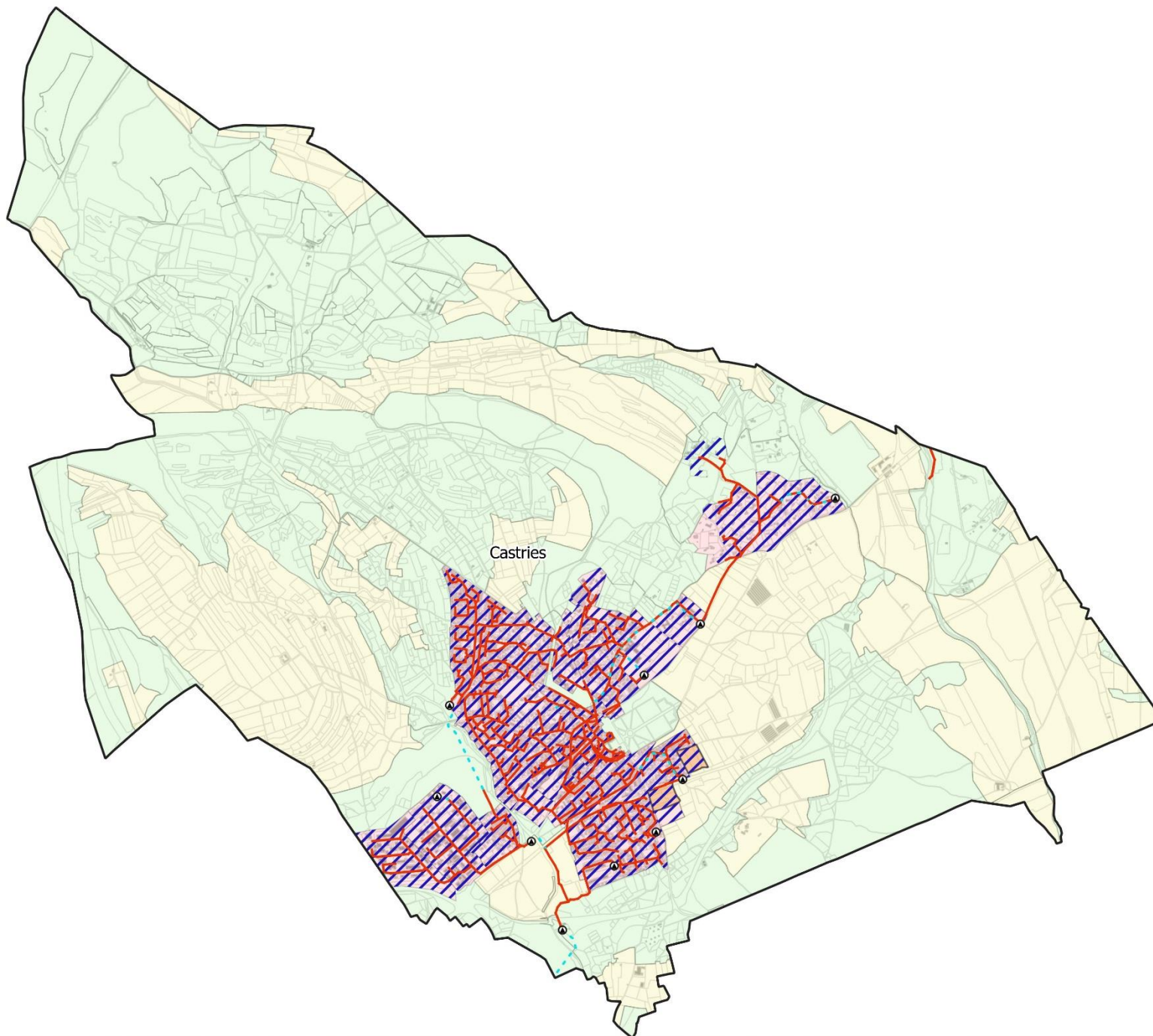
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.

Castries Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:25 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe: AM

5.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi à l'exception du secteur CAS03 (Chemin de la Pierre Bleue – Chemin des Chênes) maintenu en ANC suite à l'étude technico-économique réalisée.
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.
- Les parcelles en zone N du PLUi déjà raccordées au réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Villemagne (Domaine de Fondespierre).

5.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

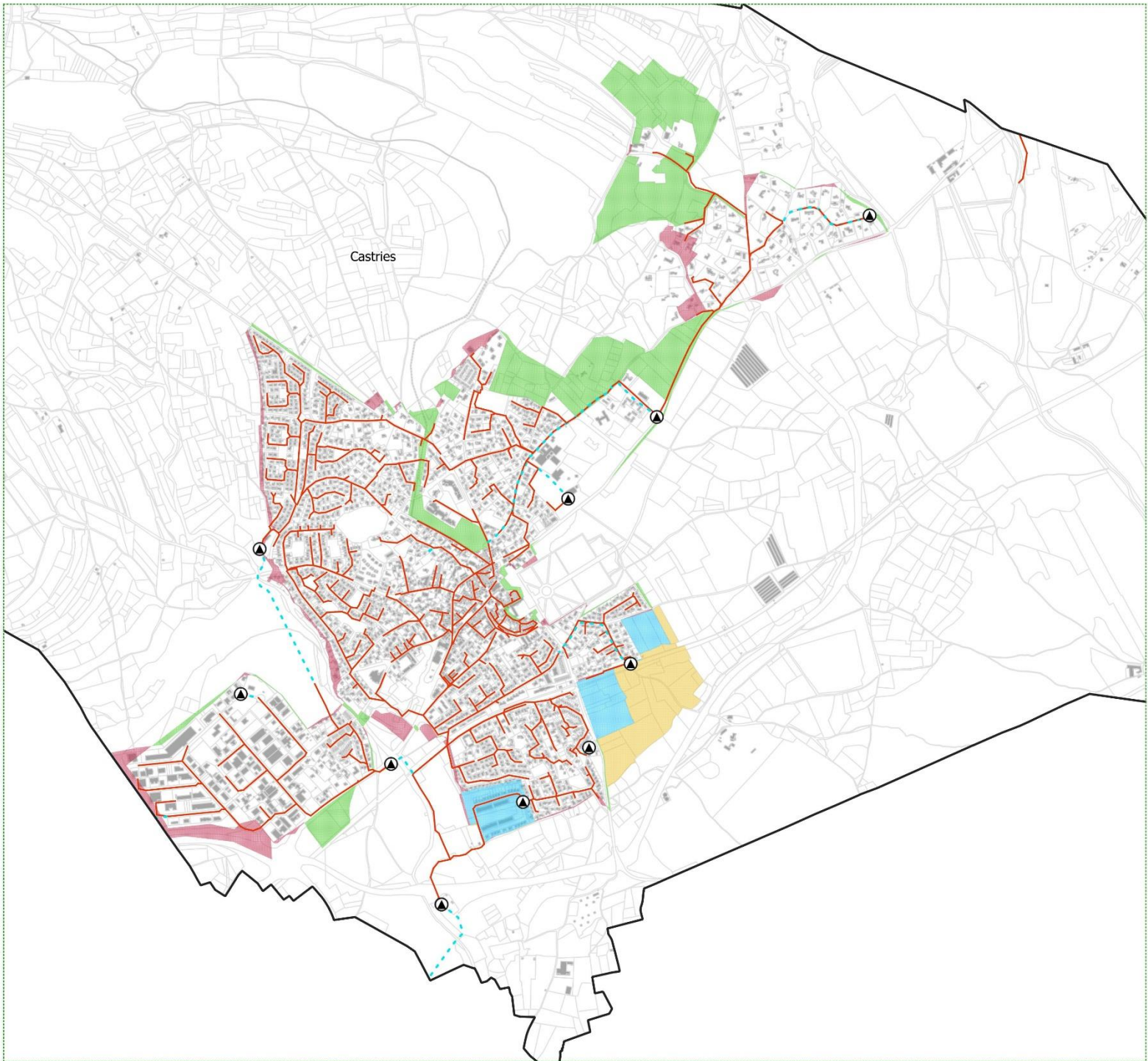
- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception des parcelles en zone N du PLUi qui sont déjà raccordées au réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Villemagne (Domaine de Fondespierre).
- La zone U correspondant au secteur Chemin de la Pierre Bleue – Chemin des Chênes (CAS_03), maintenue en ANC suite à l'analyse technico-économique réalisée.

5.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones U et AU du PLUi situées auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif.**
- **Les zones U et AU du PLUi, situées auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif.**
Il s'agit en effet de zone U qui ont été raccordées depuis le précédent zonage ou de zones AU qui seront raccordées au réseau d'assainissement lors du développement des zones.
- **Les zones A et N du PLUi situées auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement non collectif** (cf arbre de décision).
Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties.
- **Les zones A et N du PLUi auparavant en assainissement collectif sont placées en assainissement non collectif** (cf arbre de décision), à l'exception de la zone N du secteur de Villemagne (Domaine de Fondespierre) qui est maintenu en assainissement collectif car bâti et déjà raccordé aux réseaux d'assainissement.

Les zones A et N du PLUi dont le zonage passe de collectif à non collectif correspondent exclusivement à des parcelles non bâties.



Castries : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

- ACF en AC
- ANC en AC
- AC en ANC
- ACF en ANC

AC : assainissement collectif
 ACF : assainissement collectif futur
 ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
 Etabli le: 06/08/2024
 Cartographe : AM



6 COMMUNE DE CLAPIERS

6.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Clapiers.

Clapiers Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

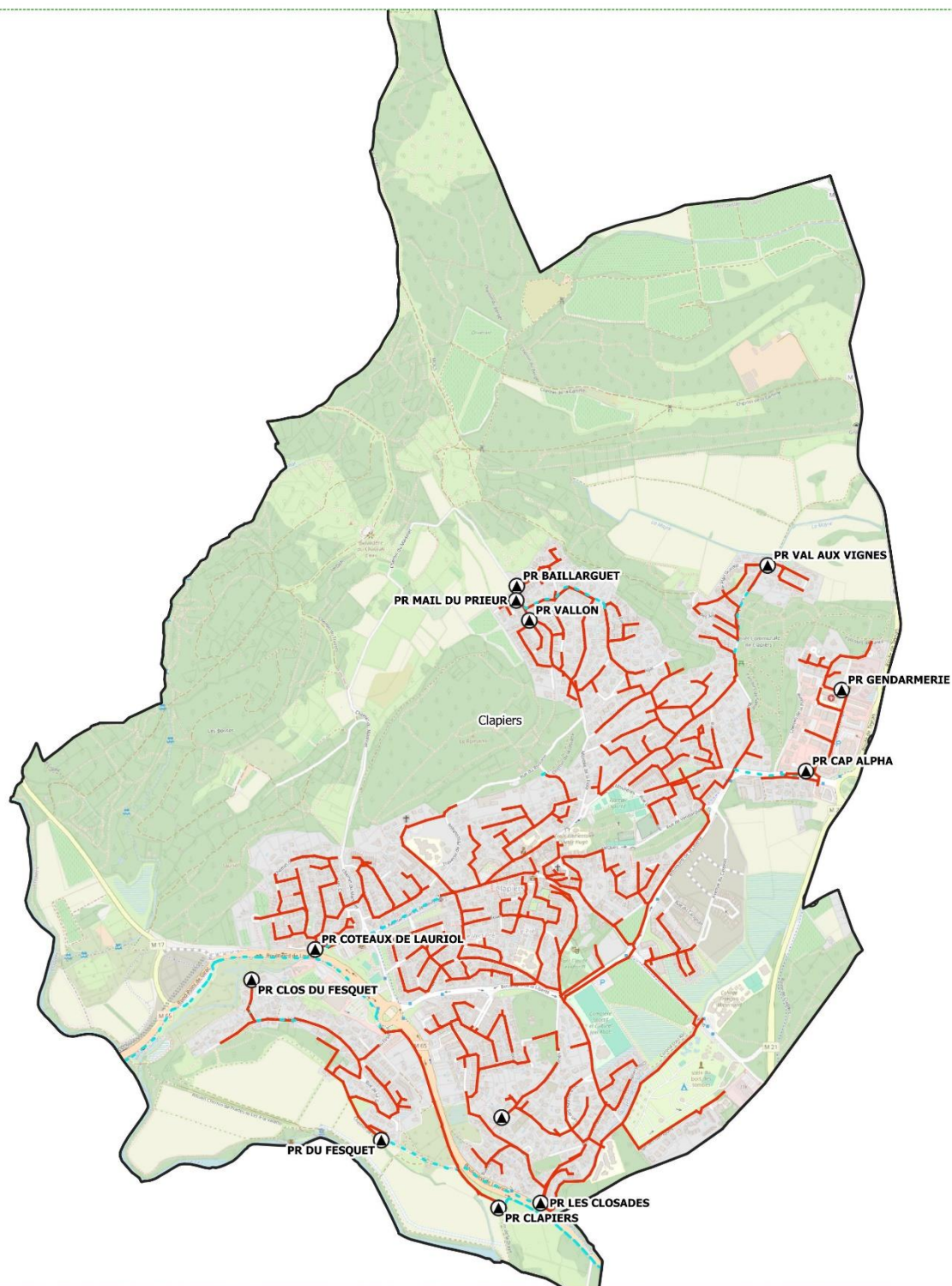
Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographe : AM

6.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif


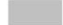
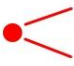

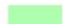






Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Clapiers (S.I.E.E, 2006).

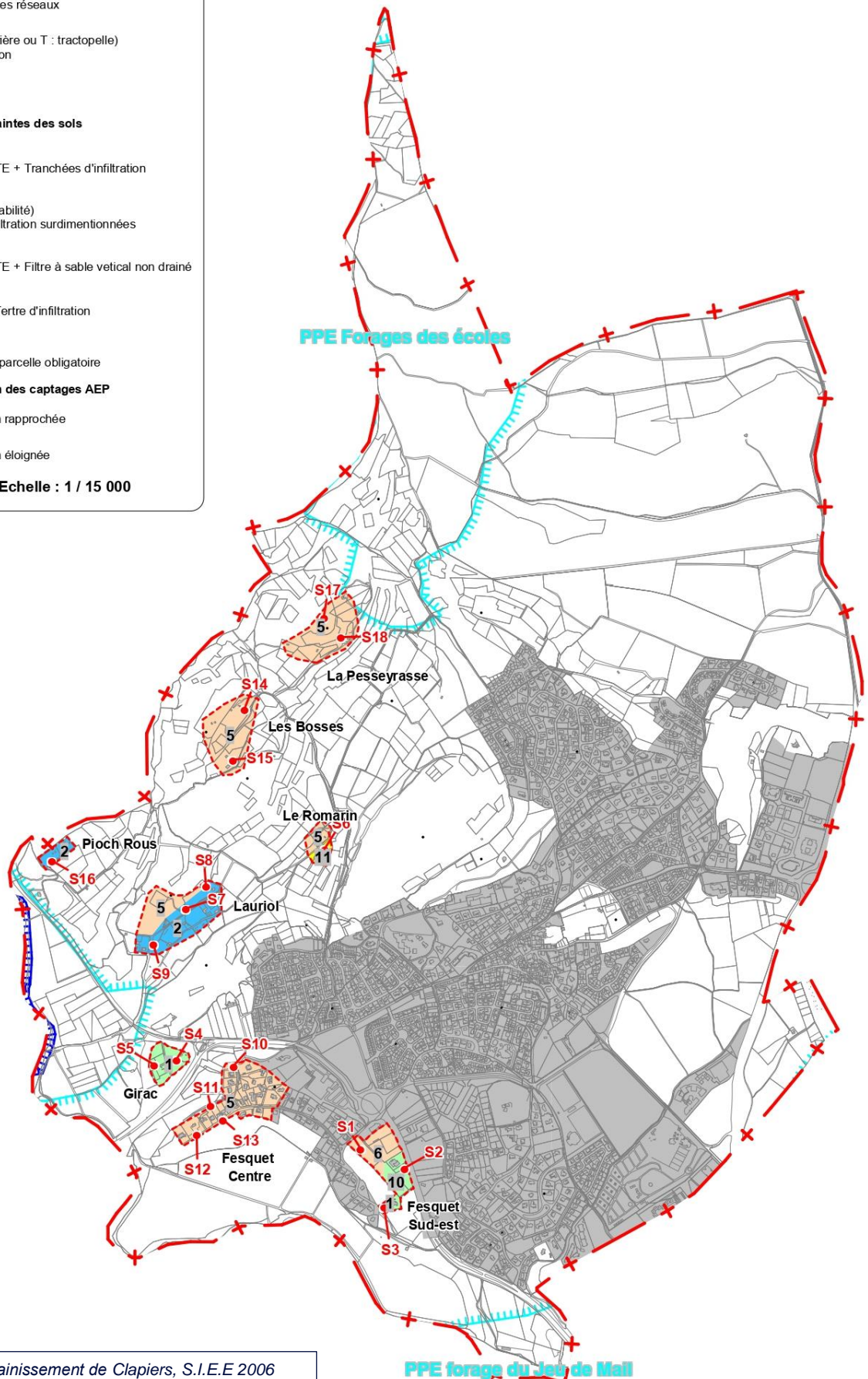
Les investigations pédologiques réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltrations et réalisation de fouilles à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteur avec une **bonne** aptitude des sols :
 - ▷ Girac
 - ▷ Fresquet sud-est (moitié sud du secteur uniquement)
- Secteur avec aptitude des sols **médiocre** :
 - ▷ La Peysserasse
 - ▷ Les Bosses
 - ▷ Le Romarin
 - ▷ L'Auriol
 - ▷ Pioch Rous
 - ▷ Fresquet cendre
 - ▷ Fresquet sud-est (partie nord du secteur uniquement)

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Clapiers.

Légende :

-  Zones d'étude
-  Zones desservies par les réseaux
-  Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
-  Unités de sol
- Aptitudes et contraintes des sols**
-  Aptitude bonne (Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
-  Aptitude moyenne (Contraintes de perméabilité) FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
-  Aptitude médiocre (Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
-  Aptitude médiocre (Sols hydromorphes) Terre d'infiltration
-  Inapte (Fortes contraintes) Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire
- Périmètres de protection des captages AEP**
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée
- Fond : Cadastre Echelle : 1 / 15 000**



6.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de Clapiers a été approuvé le 29/09/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ La Peysserasse
 - ▷ Les Bosses
 - ▷ Le Romarin
 - ▷ L'Auriol
 - ▷ Pioch Rous
 - ▷ Girac

- Secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ Fesquet Centre
 - ▷ Fesquet Sud-Est



A noter

Depuis le précédent zonage d'assainissement, les secteurs de Fesquet Centre et Sud-est ont été raccordés aux réseaux d'assainissement collectifs (extension des réseaux réalisée en 2010/2011).

6.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Castries :

Tableau 7 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Clapiers

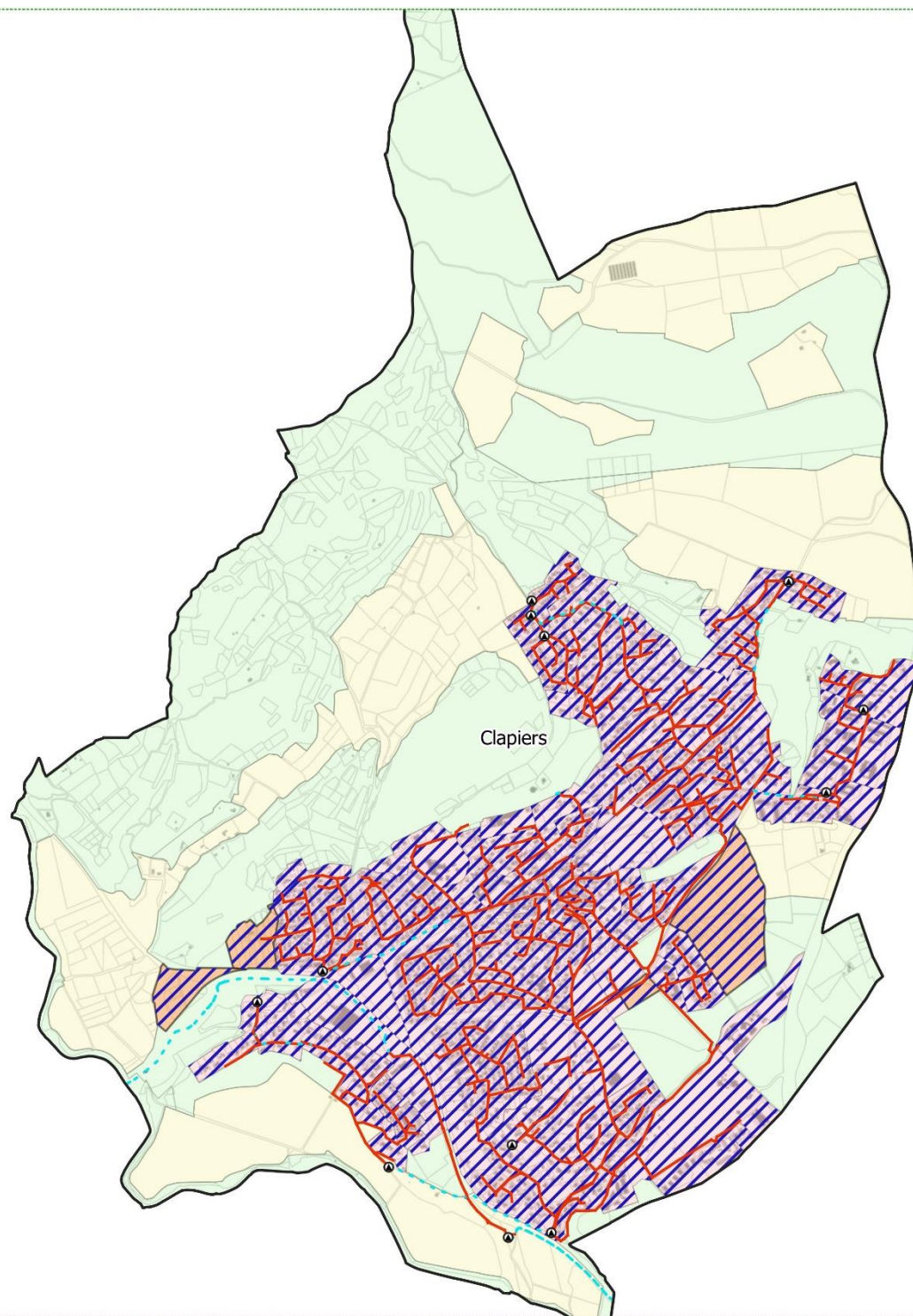
Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Clapiers	Le Castelet	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	9.7 ha
	Les Moulières	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Equipement	0.8 ha
	Entrée Ouest	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	2.4 ha
	Girac	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Equipement	2.6 ha



A noter

Ces zones sont déjà desservies (ou en partie desservies) par les réseaux d'assainissement collectif à proximité.

Clapiers : Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

▣ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A

Zonage d'assainissement

▨ Assainissement Collectif

□ Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe: ESa

6.5 Zonage d'assainissement

- ▶ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▶ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

6.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif est réalisée sur les secteurs en zone U et AU du PLUi actuellement en ANC.

Aucune zone nécessitant une étude de raccordement particulière n'a été identifiée sur la commune de Clapiers.

6.5.2 Synthèse du zonage

6.5.2.1 Carte de zonage

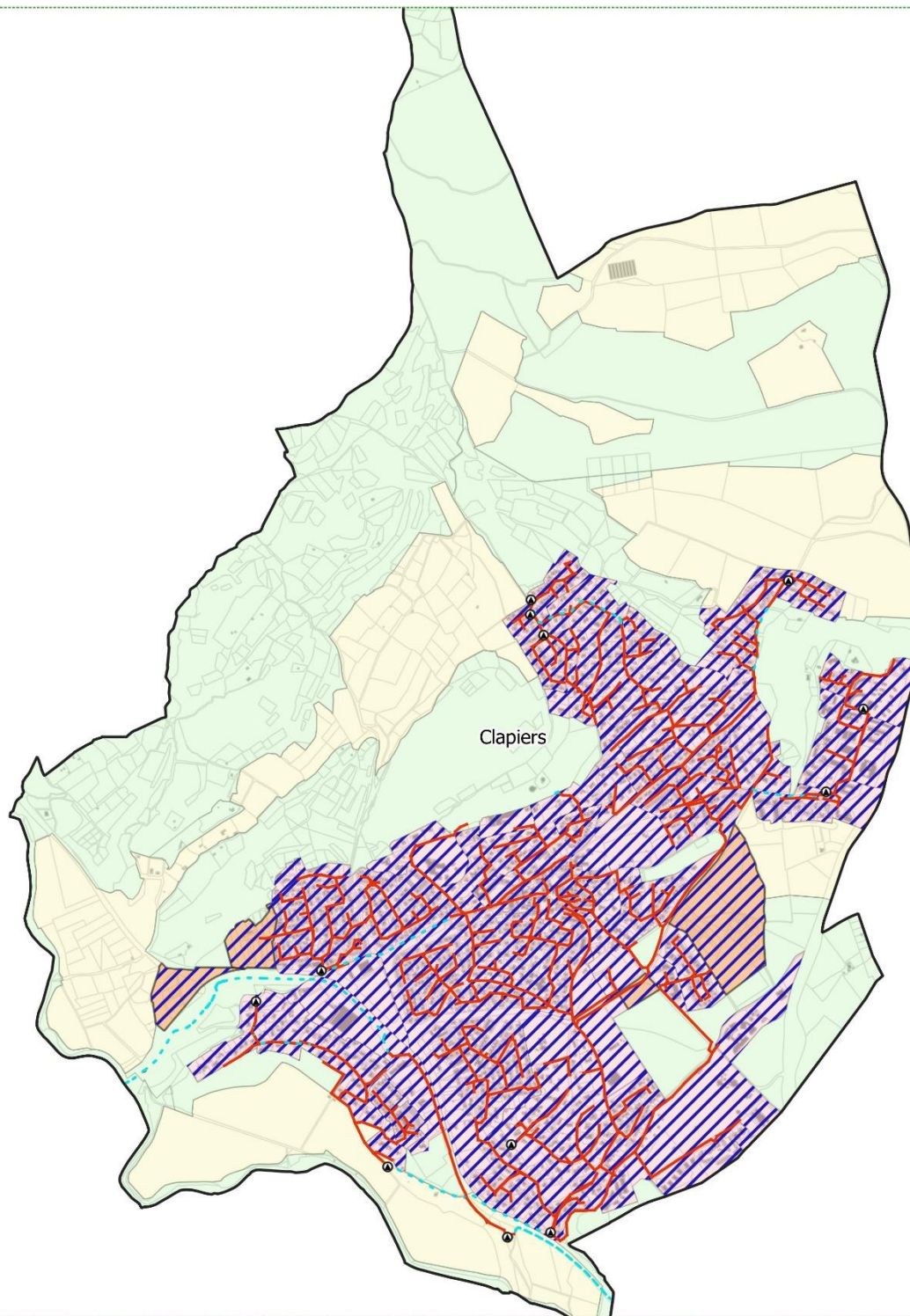
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Clapiers : Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : ESA

6.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi ;
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

6.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi.

6.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones U et AU, du PLUi auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision).
- **Les zones U et AU du PLUi, auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision).
- **Les zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif sont placées en ANC.**
Il s'agit de parcelles limitrophes aux zones urbaines de la commune, exclusivement non bâties (cf. arbre de décision).
- **Les zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif futur sont placées en ANC.** Il s'agit de parcelles limitrophes aux zones urbaines de la commune, exclusivement non bâties (cf. arbre de décision).



Clapiers: Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

- ACF en AC
- ANC en AC
- AC en ANC
- ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:9 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

7 COMMUNE DE GRABELS

7.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Grabels.

Grabels Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

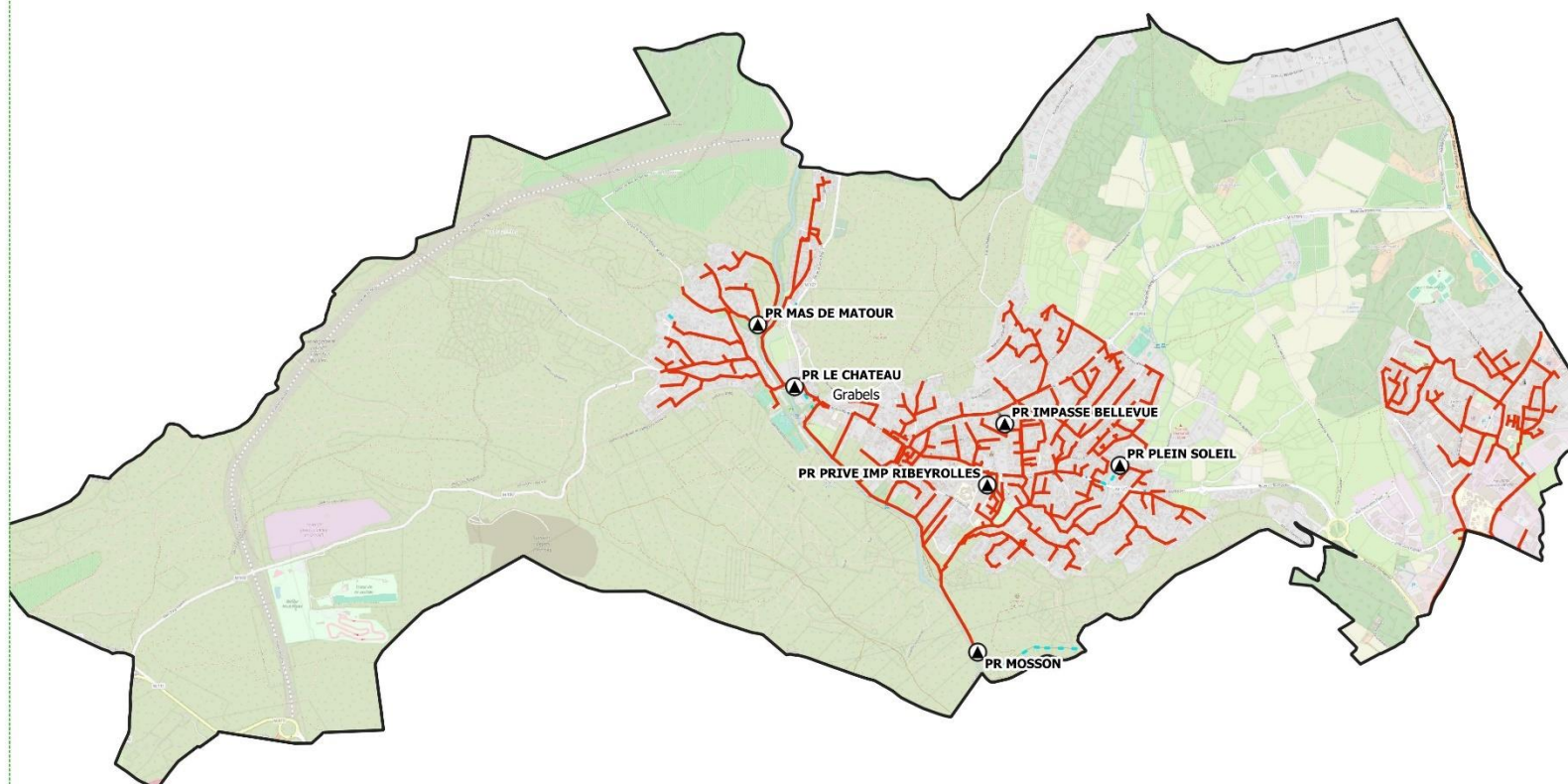
- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refolement

Ouvrages d'assainissement

- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Autre

- Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:25 000

Version: 1
Établi le: 20/05/24
Cartographe : AM

7.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Grabels (S.I.E.E, 2006).

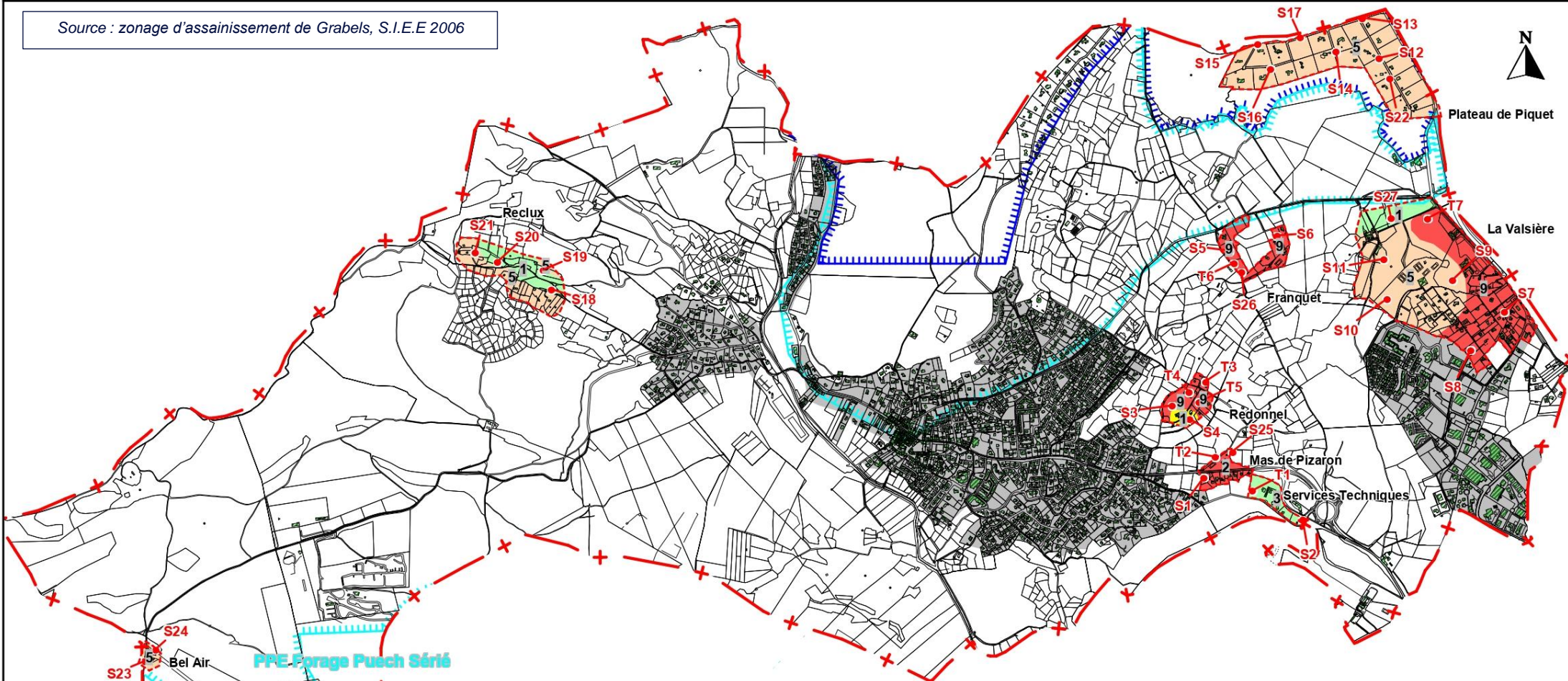
Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, investigations pédologiques et analyse des paramètres topographiques) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteur avec **bonne aptitude** des sols à l'ANC :
 - ▷ Reclux (partie nord)
 - ▷ La Valsière (partie nord)
 - ▷ Services Techniques
- Secteur avec aptitude des sols **médiocre** à l'ANC :
 - ▷ Plateau de Piquet
 - ▷ La Valsière (partie Ouest)
 - ▷ Reclux (partie sud)
 - ▷ Bel Air
- Secteur avec aptitude des sols **inapte** à l'ANC :
 - ▷ Redonnel
 - ▷ Mas de Pizaron
 - ▷ La Valsière (partie est)
 - ▷ Franquet

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Grabels :

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Source : zonage d'assainissement de Grabels, S.I.E.E 2006



PPR Forage Puech Sérié

Légende :

- Zones d'étude
- Zones desservies par les réseaux
- Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
- Unités de sol

Aptitudes et contraintes des sols

- Aptitude bonne (Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
- Aptitude moyenne (Contraintes de perméabilité) FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
- Aptitude médiocre (Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
- Aptitude médiocre (Sols hydromorphes) Terre d'infiltration
- Inapte (Fortes contraintes) Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire

Périmètres de protection des captages AEP

- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

7.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé en octobre 2013 (révision du zonage de 2009 suite à modification du PLU communal).

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Plateau de Piquet
 - ▷ Franquet
 - ▷ Redonnel
 - ▷ Services Techniques
 - ▷ Reclus
 - ▷ Bel Air / Soucarède
 - ▷ La Goule de Laval
- Secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ Mas de Pizaron
 - ▷ La Valsière



A noter

Depuis la mise à jour du zonage d'assainissement de 2013, les secteurs du Mas de Pizaron et de La Valsière n'ont pas été raccordés aux réseaux d'assainissement collectif (secteurs toujours en assainissement non collectif).

7.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Grabels :

Tableau 8 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Grabels

Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Grabels	Colline de la Valsière	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	12.4 ha
	Euromédecine - Nord	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	13.9 ha
	Euromédecine (Sud - Rue de Rome)	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	7.9 ha
	Gimel	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	19.8 ha
	Entrée de ville	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	1.9 ha

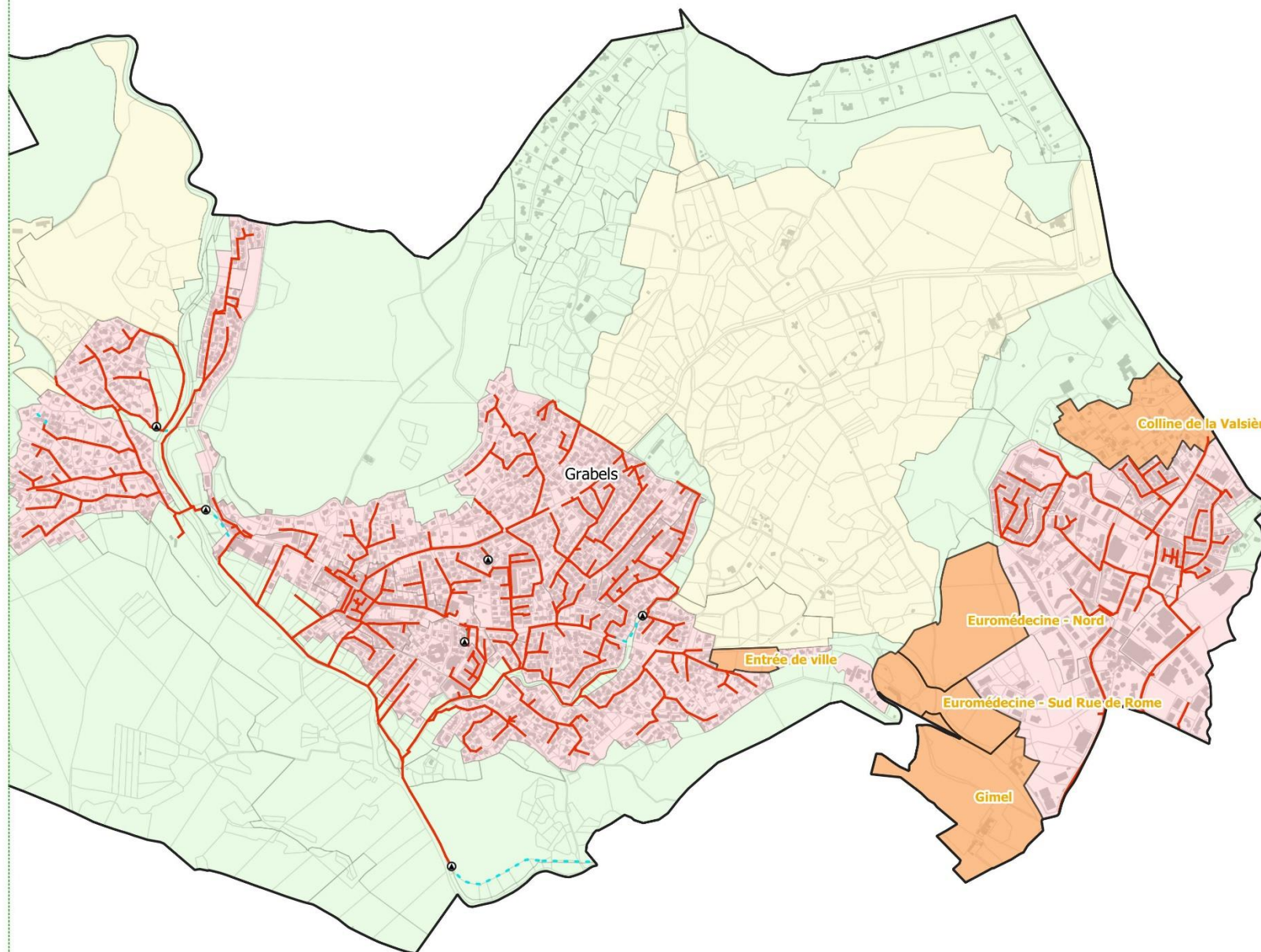


A noter

La zone Euromédecine est déjà en partie desservie par des réseaux d'assainissement situés à l'Est de la zone AU. Ces réseaux ne sont pas encore rétrocédés à la Régie des Eaux et ne sont donc pas encore intégrés dans les plans des réseaux d'assainissement visibles sur la carte ci-après.

Les 3 autres zones ne sont actuellement pas (ou que partiellement) desservies par les réseaux d'assainissement.

Grabels : Localisation des zones classées AU



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

● Poste de relevage

Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Établi le: 30/04/2024
Cartographe : AM

7.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

7.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

3 secteurs ont été étudiés. Il s'agit des secteurs :

- « **RD 127** » également appelé « Mas de Pizaron » dans les zonages de 2009 et 2013 et situé en zone U du PLUi au Sud-Est de la commune de Grabels (GRA01). Ce secteur a été placé en zonage d'assainissement collectif dans le zonage de 2013 mais n'a pas été raccordé depuis.
- « **RD 127 - Secteur proche déchetterie Hauts de Massane** » situé en zone U du PLUi au Nord-Ouest de la commune de Grabels (GRA02).
- « **La Valsière** » situé en zone AU du PLUi au Sud-Est de la commune de Grabels (GRA03). Ce secteur a été placé en zonage d'assainissement collectif dans le zonage de 2013 mais n'a pas été raccordé depuis.

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.

Grabels : Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

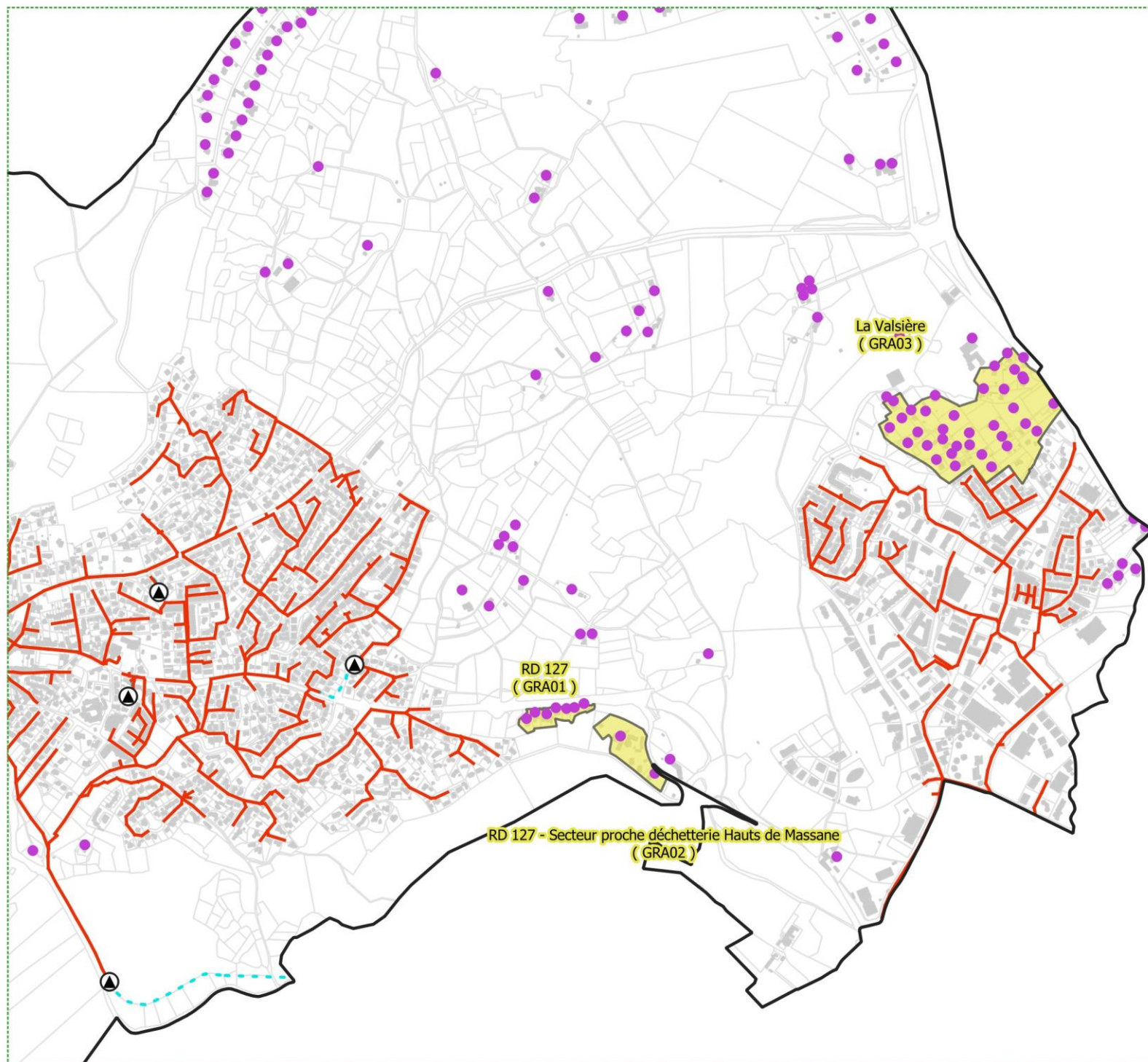
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement
- 🏠 Station d'épuration
- ⬆️ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

- Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

- Secteur étudié



ECHELLE : 1:15 000

Version : 1
Etabli le : 12/06/2024
Cartographe : AM

Tableau 9 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Grabels

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
RD 127 (GRA01)	U	7	43%	0%	57%	Inapte	non	Impact environnemental moyen (Filières ANC majoritairement non conformes, aptitude des sols inapte, cours d'eau environnant)	323 k€	46 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important par rapport au nombre d'habitations à raccorder (raccordement gravitaire possible et coût de raccordement >20 k€ / branchement) - Pas de densification prévue - Le coût de raccordement (et le zonage) pourront être réévalués après raccordement de la ZAC Euromédecine et le de zone AU "Entrée de ville" (après 2033)
RD 127 - Secteur proche déchetterie Hauts de Massane (GRA02)	U	4	0%	100%	0%	Bonne	non	Pas d'impact environnemental (Filières ANC conformes, aptitude des sols bonne, cours d'eau environnant, pas de périmètre de protection de captage)	219 k€	55 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important par rapport au nombre d'habitations à raccorder (raccordement gravitaire possible et coût de raccordement >20 k€ / branchement) - Impact environnemental faible
La Valsière (GRA03)	AU	34	25%	9%	69%	Mauvais	non	Impact environnemental fort (Nombreuses filières ANC non conformes, aptitude des sols mauvaise)	1 035 k€	30 k€/brcht	AC	- Coût de raccordement important aujourd'hui (> 20 k€ / branchement) mais le classement de la zone en AU implique nécessairement la création de logements supplémentaires qui fera diminuer le ratio en k € / branchement. - Impact environnemental fort avec nombreuses filières ANC non conformes ou conformes avec réserve et aptitude des sols à l'ANC mauvaise. - Zone classée en assainissement collectif dans le précédent zonage d'assainissement(2013) - Classement AU de la zone (arbre de décision).



Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'analyse technico-économique réalisée, le secteur de La Valsière est inclus au zonage d'assainissement collectif.

La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport.

7.5.2 Synthèse du zonage

7.5.2.1 Carte de zonage

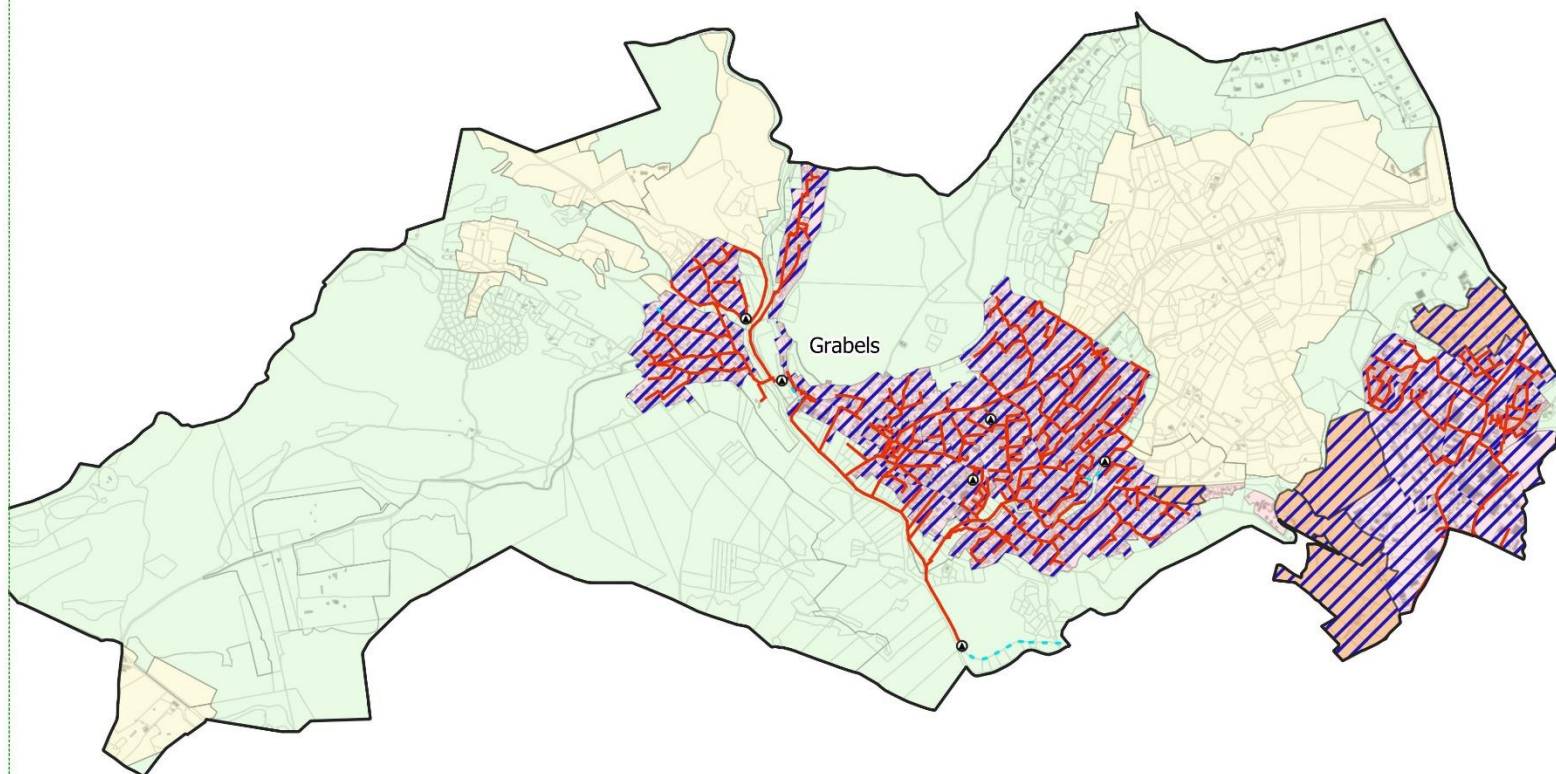
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Grabels Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A

Zonage d'assainissement

▨ Assainissement Collectif

□ Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:25 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

7.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi à l'exception des parcelles appartenant aux secteurs « RD 127 (Mas de Pizaron) » et « RD 127 - Secteur proche déchetterie Hauts de Massane » ;
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

7.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- La totalité des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi dont fait partie notamment le secteur de la Goule de Laval.
- Les zones U des secteurs « RD 127 (Mas de Pizaron) » et « RD 127 - Secteur proche déchetterie Hauts de Massane ».

7.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport à la révision du zonage réalisée en 2013.

- La zone U correspondant au secteur « RD 127 (Mas de Pizaron) » est placée en assainissement non collectif (auparavant : assainissement collectif).
- Les zones U et AU du PLUi, situées auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif (cf. arbre de décision).
- Les zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif, sont placées en assainissement non collectif (cf. arbre de décision). Il s'agit uniquement de parcelles non bâties.

Grabels : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

■ ACF en AC

■ ANC en AC

■ AC en ANC

■ ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Établi le: 22/05/2024
Cartographe : AM

8 COMMUNE DE JACOU

8.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Jacou.

Jacou Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

--- Réseau de refoulement

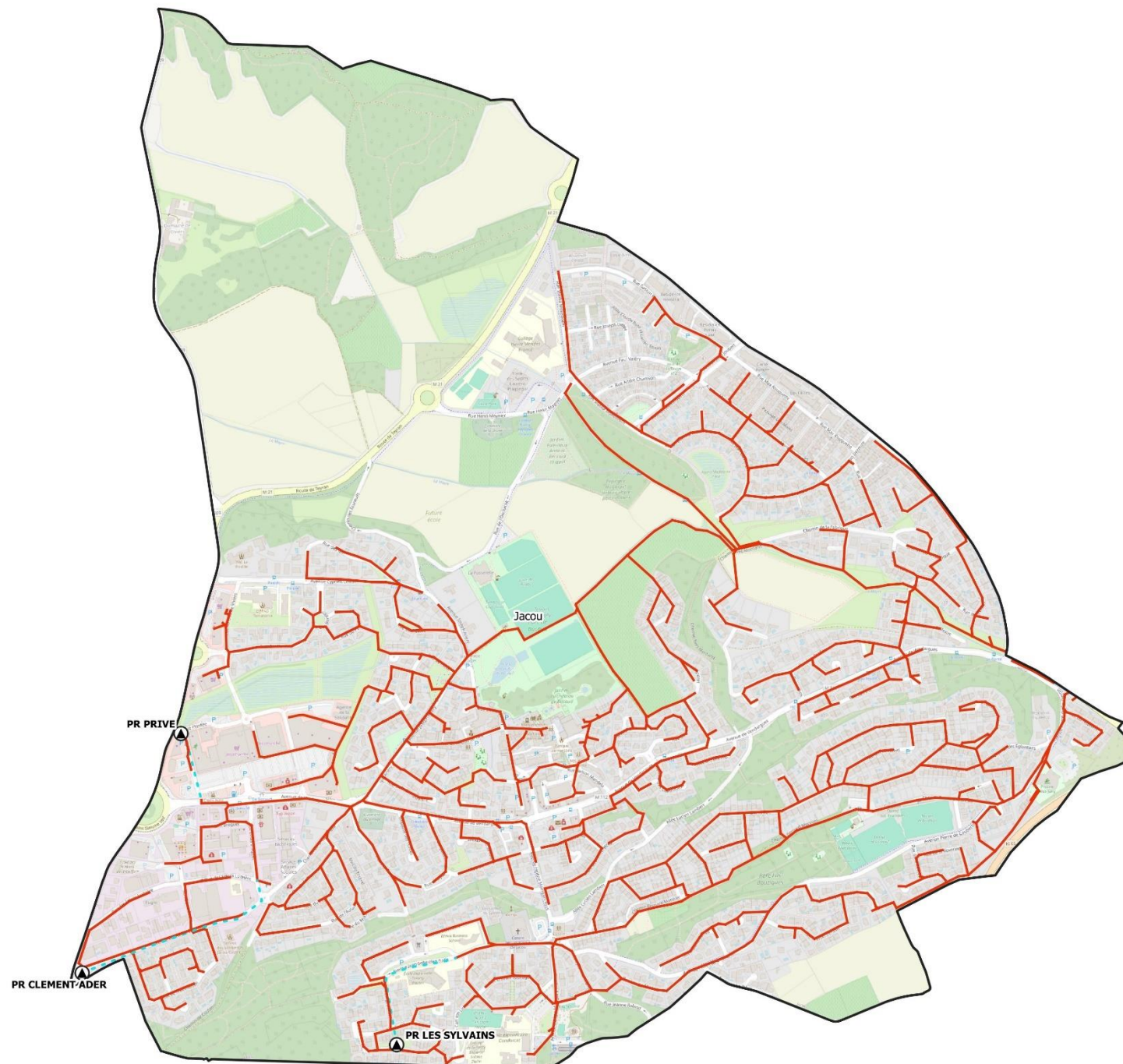
Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:9 000

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographe : AM

8.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Jacou (*AZUR environnement, 2005*).

Les investigations (synthèse des contraintes, sondages à la tarière, observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltration et fouilles à la pelle mécanique) ont été réalisées uniquement au niveau du Domaine de Viviers.

Les résultats font état de sols profonds de texture variable. La proportion en éléments grossiers (cailloutis) est importante. Les sols sont épais et ne présentent aucune trace d'hydromorphie à faible profondeur. Les perméabilités mesurées sont comprises entre 80 et 121 mm/h.

Ces résultats témoignent d'une **aptitude des sols très favorable à l'ANC au niveau du Domaine de Viviers.**

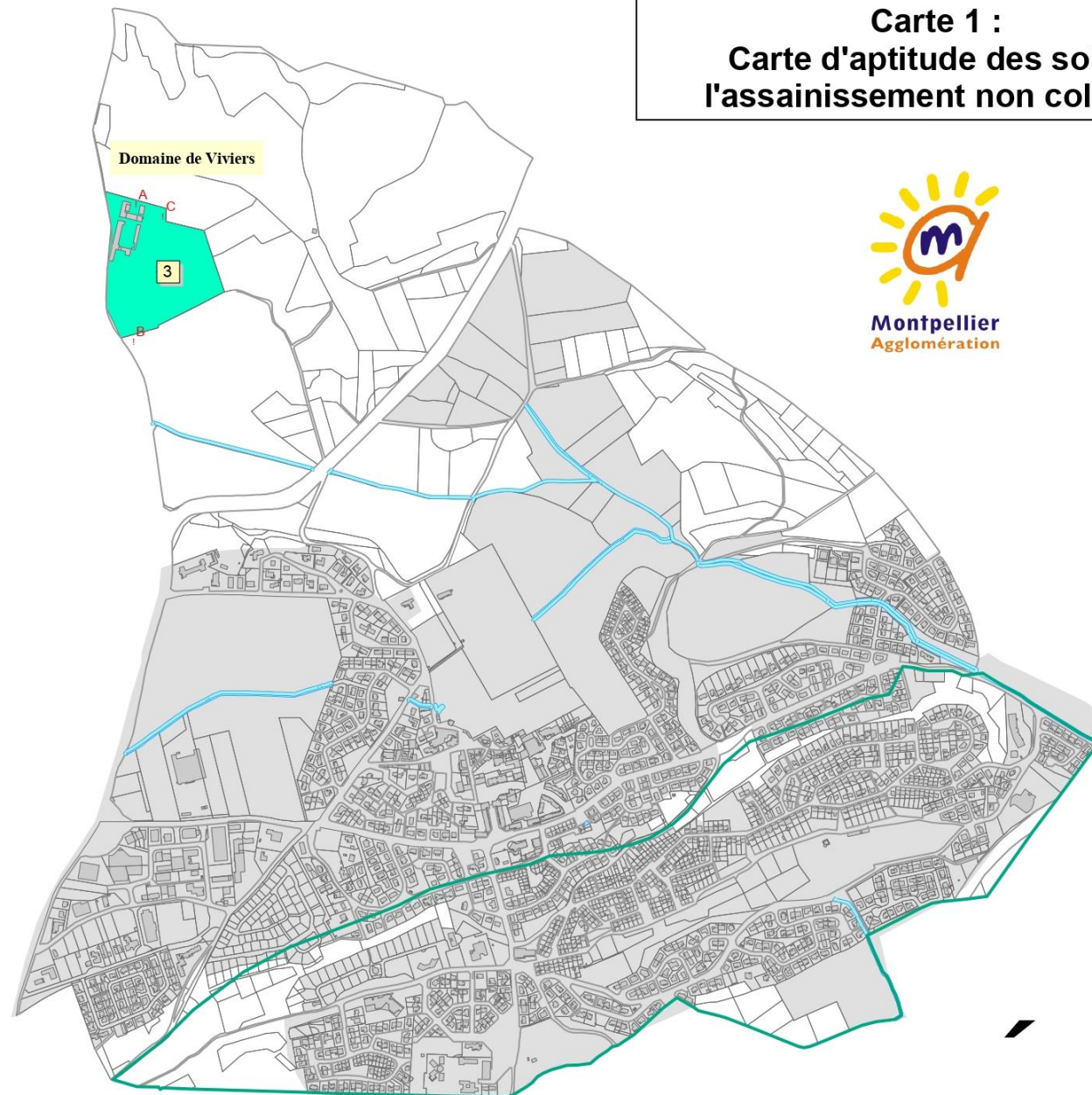
La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Jacou.

JACOU

Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif




Montpellier
Agglomération





Légende

- Sondages et tests d'infiltration
- Zone desservie par les réseaux d'assainissement

Aptitude des sols

 Aptitude très favorable
FTE + épandage sous terrain

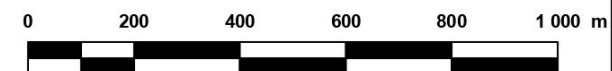
 Aptitude favorable
FTE + épandage surdimensionné

 Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé

 Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle parcellaire recommandée

Périmètres de protection des captages

 Périmètre éloigné



8.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de Jacou a été approuvé le 29/09/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Domaine de Viviers
- Aucun nouveau secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif

8.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Jacou.

Tableau 10 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Jacou

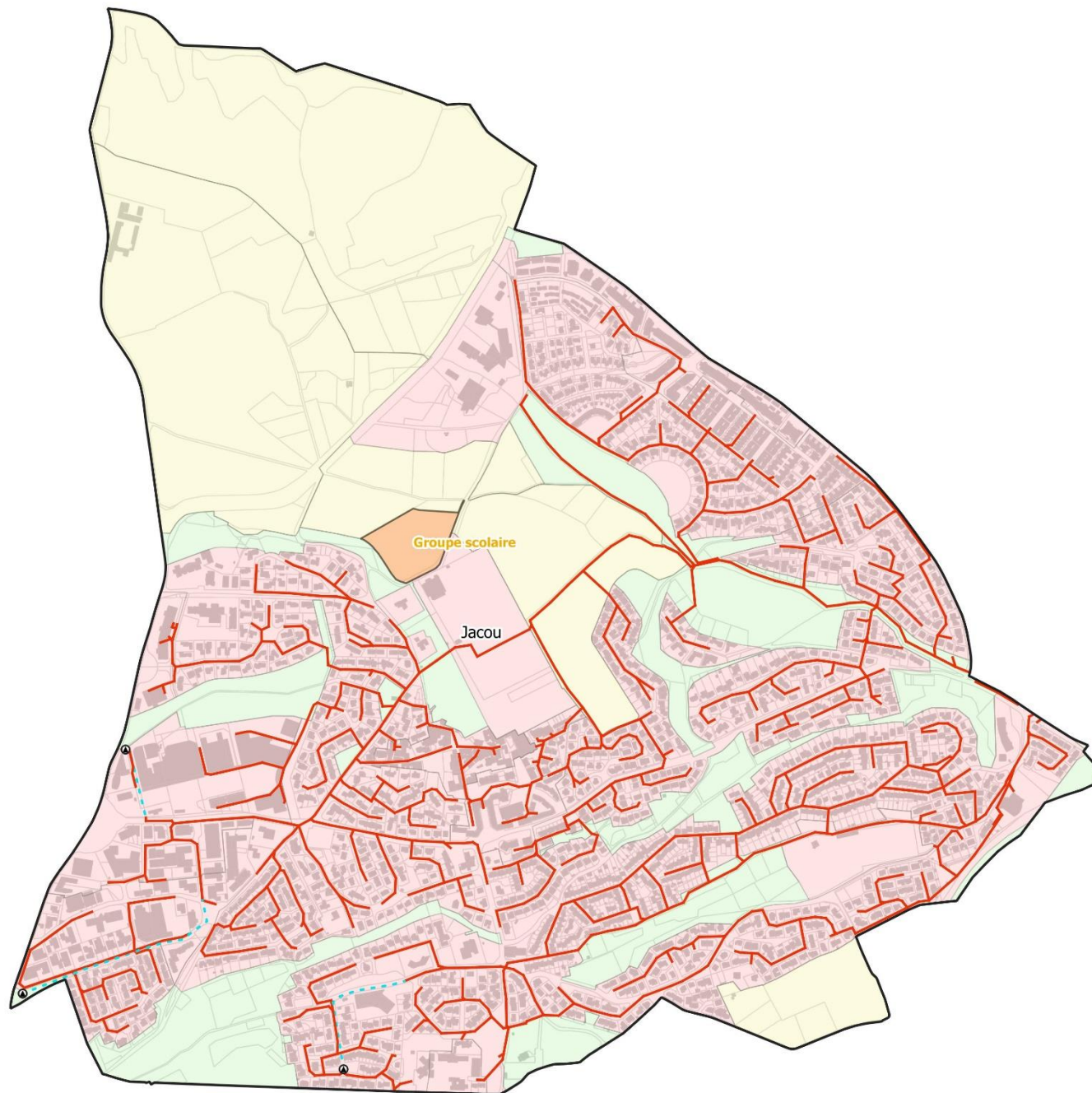
Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Jacou	Groupe scolaire	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Equipement	2.0 ha



A noter

Cette zone AU n'est actuellement pas desservie par les réseaux d'assainissement collectif. Son raccordement est néanmoins possible sur les réseaux privés de la parcelle municipale au sud (accueillant la salle de spectacle "La Passerelle" et le complexe sportif "Le Bocaud").

Jacou: Localisation des zones classées AU



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ▣ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A



ECHELLE: 1:9 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe: AM

8.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

8.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif est réalisée sur les secteurs en zone U et AU du PLUi actuellement en ANC.

Aucune zone nécessitant une étude de raccordement particulière n'a été identifiée sur la commune.

8.5.2 Synthèse du zonage

8.5.2.1 Carte de zonage

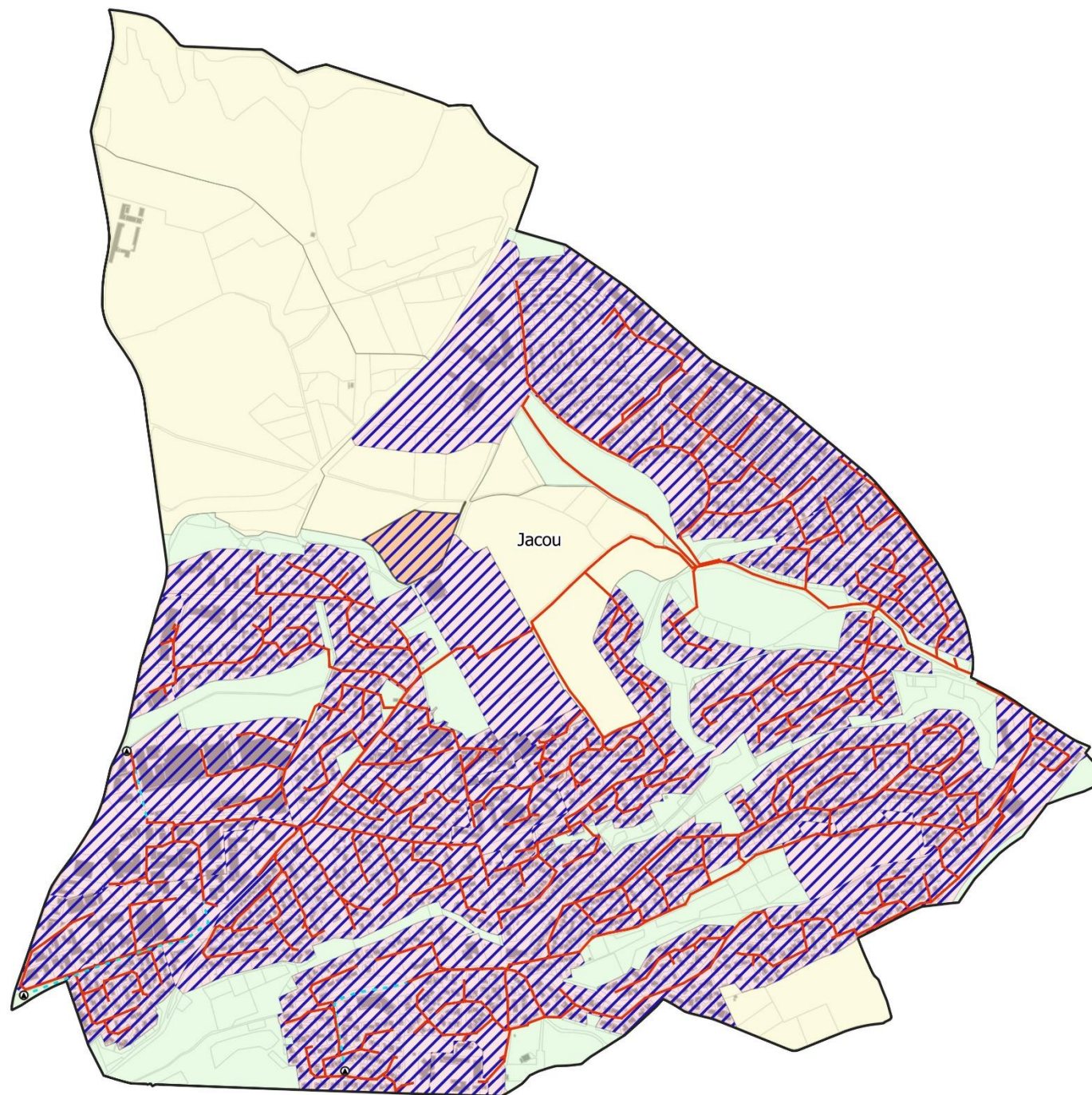
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.

Jacou Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif

ECHELLE: 1:9 000

Version: 1
Établi le: 06/08/24
Cartographe: AM

8.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi,
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

8.5.2.3 Assainissement non collectif

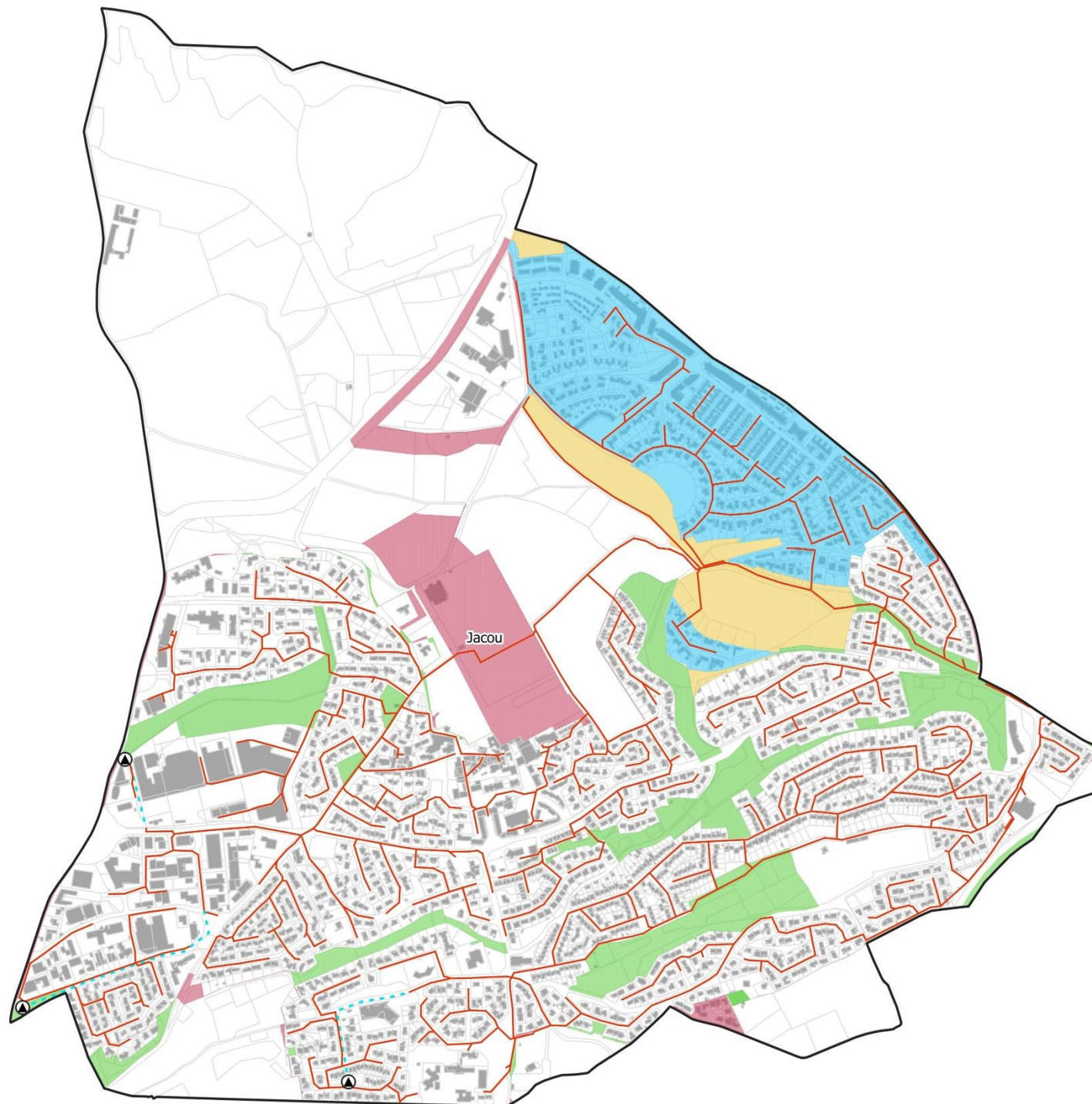
La zone d'assainissement non collectif comprend l'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi, dont fait partie en particulier le secteur du Mas de Viviers.

8.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones U et AU du PLUi, auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision).
- **Les parcelles en zone U du PLUi, situées auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision).
Il s'agit des quartiers résidentiels à l'est de la commune le long de la RD67 et du collège Pierre Mendès-France. Ces quartiers ont été bâtis et raccordés aux réseaux d'assainissement collectif depuis le précédent zonage.
- **Les zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif sont placées en ANC** (cf. arbre de décision).
Il s'agit de parcelles au limitrophes aux zones urbaines, exclusivement non bâties.
- **Les zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif futur sont placées en ANC** (cf. arbre de décision) .
Il s'agit uniquement de parcelles non bâties.

Jacou: Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:8 500

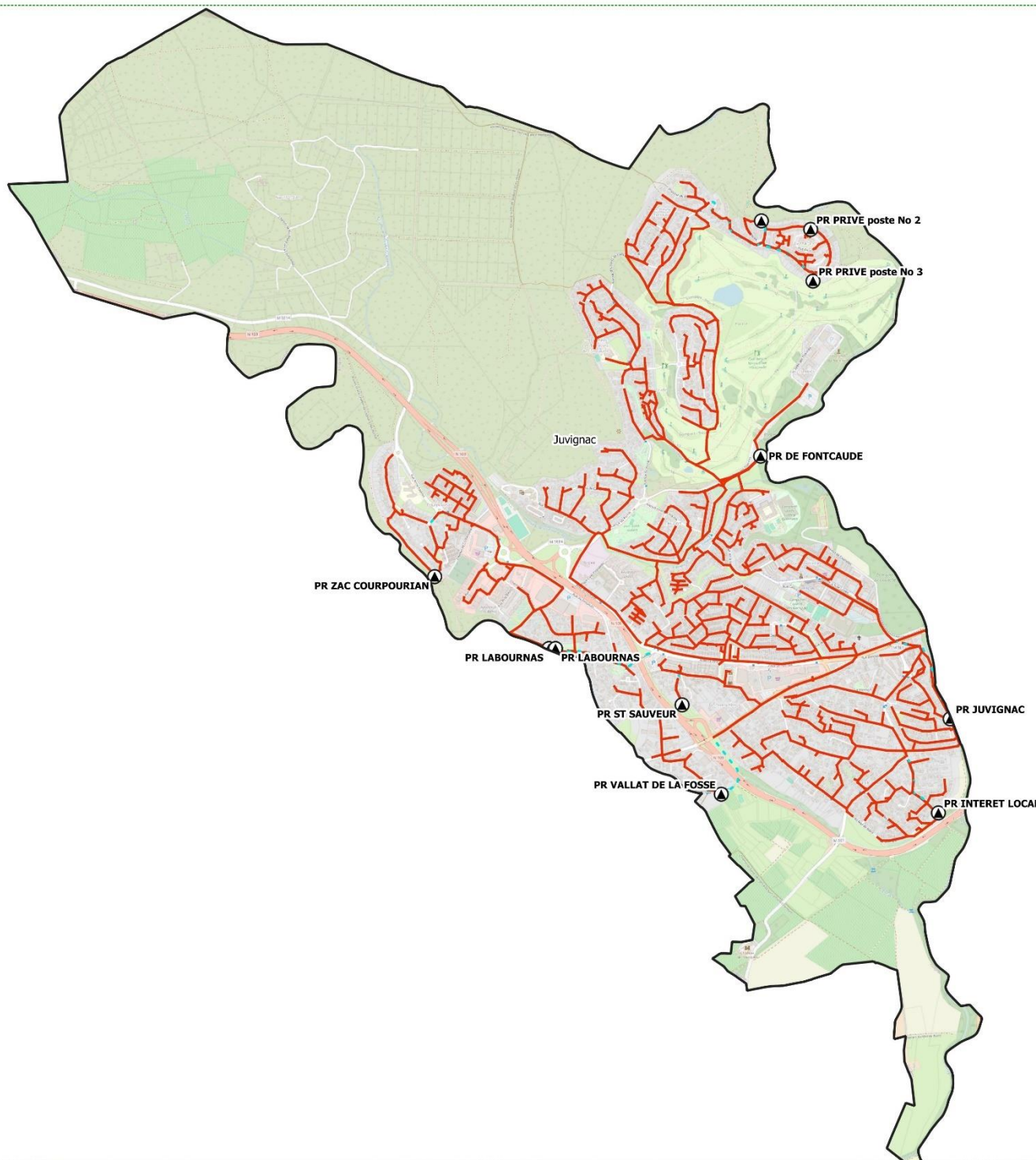
Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

9 COMMUNE DE JUVIGNAC

9.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Juvignac.

Juvignac Plan des réseaux d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de reflux

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:20 000

Version: 1
Établi le: 20/05/24
Cartographe : AM

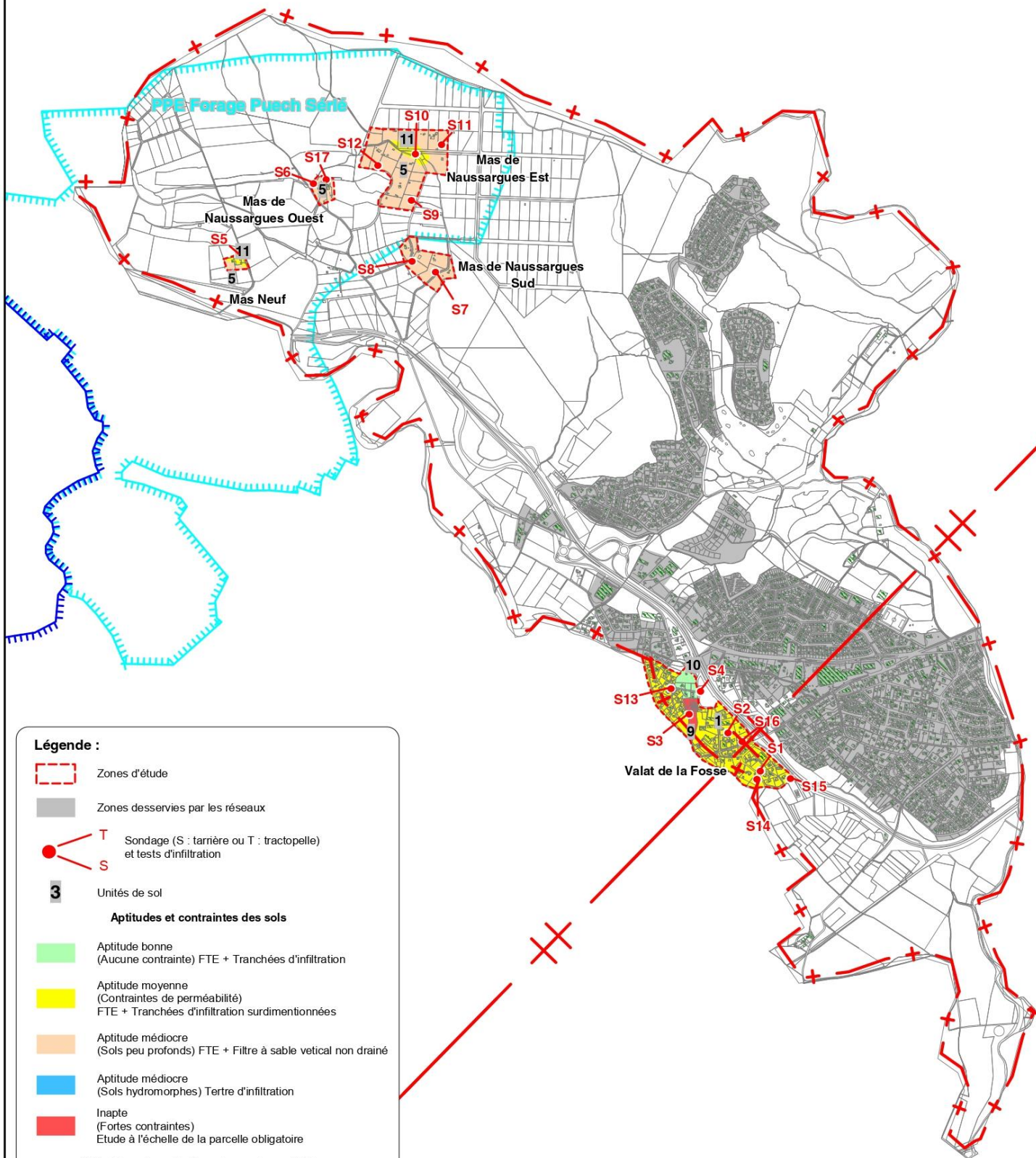
9.2 Aptitude sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Juvignac (S.I..E.E, 2005).

Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, investigations pédologiques et analyse des paramètres topographiques) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants

- Secteurs avec aptitude des sols **moyenne** :
 - ▷ Valat de la Fosse (sauf quelques parcelles avec aptitude inapte ou bonne)
 - ▷ Mas Neuf
- Secteurs avec aptitude des sols **médiocre** :
 - ▷ Mas de Naussargues Est
 - ▷ Mas de Naussargues Sud
 - ▷ Mas de Naussargues Ouest

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Juvignac.



Légende :

- Zones d'étude
- Zones desservies par les réseaux
- Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
- Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
- Unités de sol
- Aptitudes et contraintes des sols**
- Aptitude bonne (Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
- Aptitude moyenne (Contraintes de perméabilité) FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
- Aptitude médiocre (Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
- Aptitude médiocre (Sols hydromorphes) Tertre d'infiltration
- Inapte (Fortes contraintes) Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire
- Périmètres de protection des captages AEP**
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Fond : Cadastre Echelle : 1 / 20 000

Source : zonage d'assainissement de Juvignac, S.I.E.E, 2005

9.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de Juvignac a été approuvé le 29/09/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été faits :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Mas de Naussargues
 - ▷ Mas Neuf

- Secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ Valat de la Fosse



A noter

Depuis le précédent zonage, le raccordement du secteur du Valat de la Fosse au réseau d'assainissement collectif a été réalisé.

9.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Aucune zone à urbaniser (AU) n'est recensée sur la commune de Juvignac dans le PLUi.

9.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

9.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

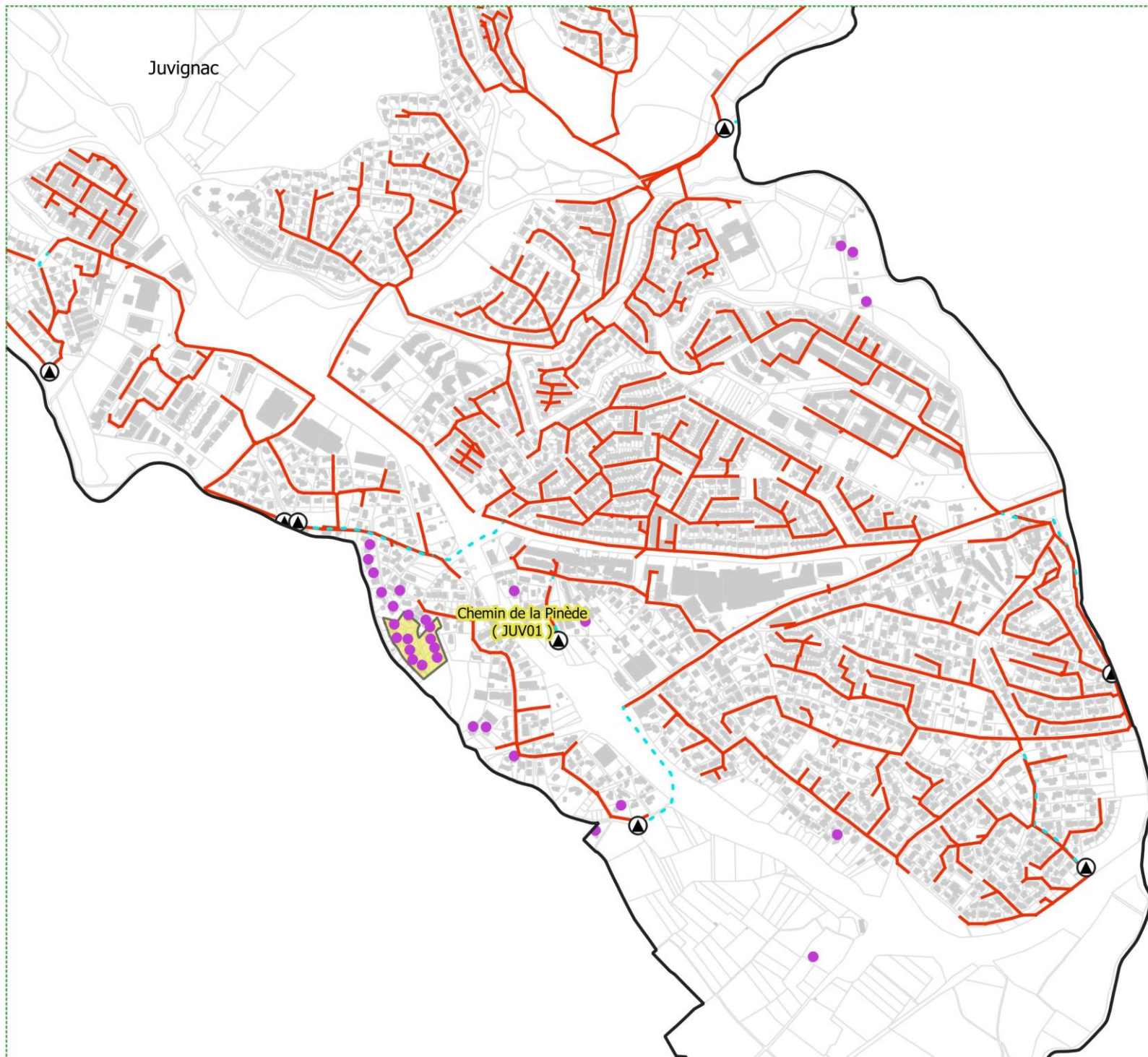
Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC.

1 secteur a été étudié :

- « **Chemin de la Pinède** » situé en zone U du PLUi à l'Ouest de la zone urbanisée (JUV01)

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.



Juvignac : Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

■ Secteur étudié



ECHELLE : 1:12 500

Version : 1

Etabli le : 12/06/2024

Cartographe : AM

Tableau 11 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Juvignac

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Chemin de la Pinède (JUV01)	U	12	0%	27%	73%	Moyenne	AAC Flès	Impact environnemental fort (Aptitude des sols moyenne, présence d'un périmètre AAC, Ruisseau de la Fosse limitrophe de la zone, aucune filière ANC conforme et filières majoritairement non conformes, présence zone rouge et bleu du PPRi)	320 k€	27 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort - Aucune filière ANC conforme sur la zone et filières majoritairement non conformes - Contrainte liée à la zone rouge et bleu du PPRi pour la réalisation de filière ANC - Raccordement par PR public nécessairement avec coût de raccordement acceptable (<30 €/branchement)

 **Ce qu'il faut retenir...**

Le secteur du Chemin de la Pinède est intégré au zonage d'assainissement collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée avec création d'un PR public pour le raccordement.

La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport.

9.5.2 Synthèse du zonage

9.5.2.1 Carte de zonage

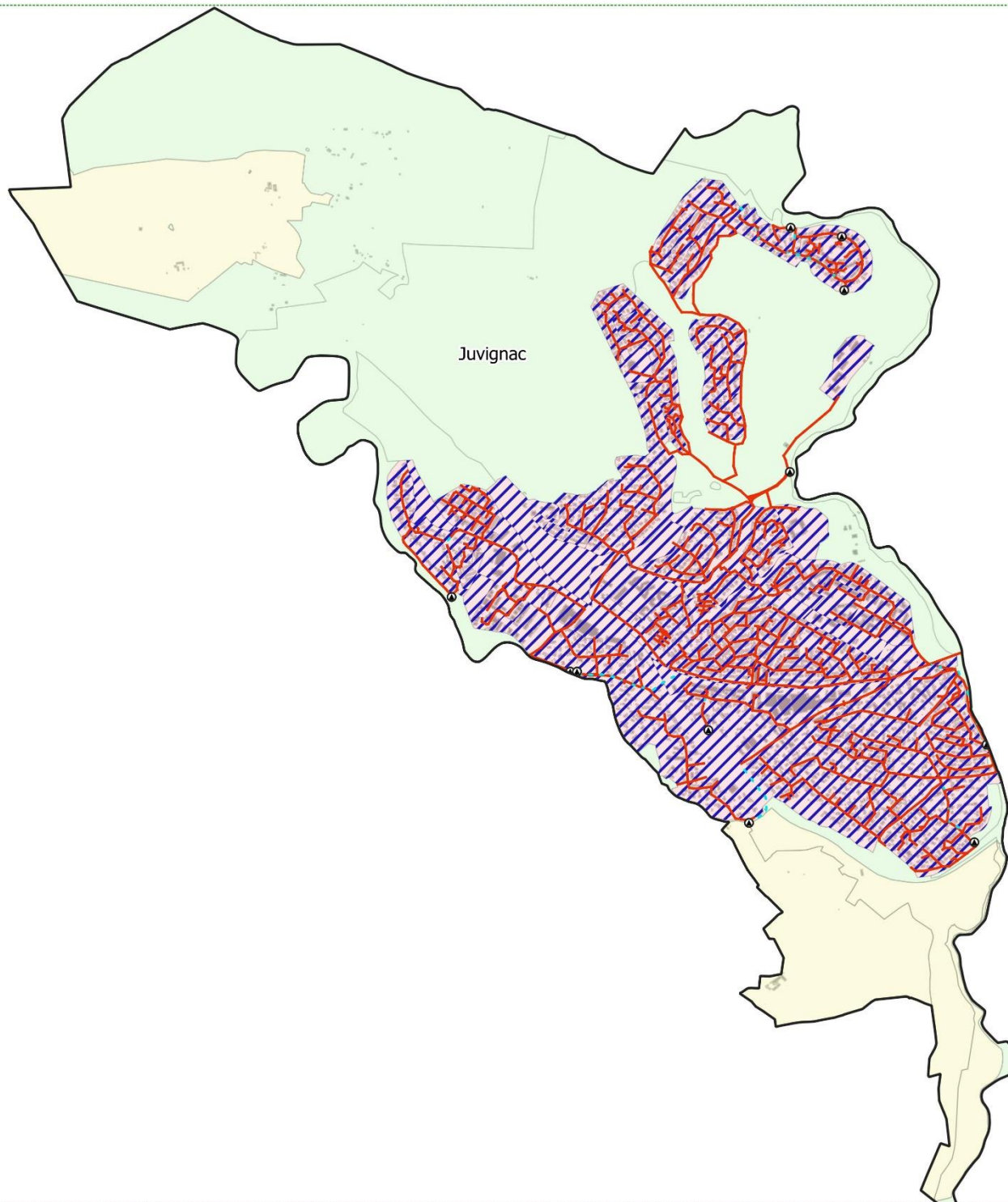
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.

Juvignac : Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ⬠ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:20 000

Version: 1
Établi le: 30/04/2024
Cartographe : ESa

9.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à l'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi.

9.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend l'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi.

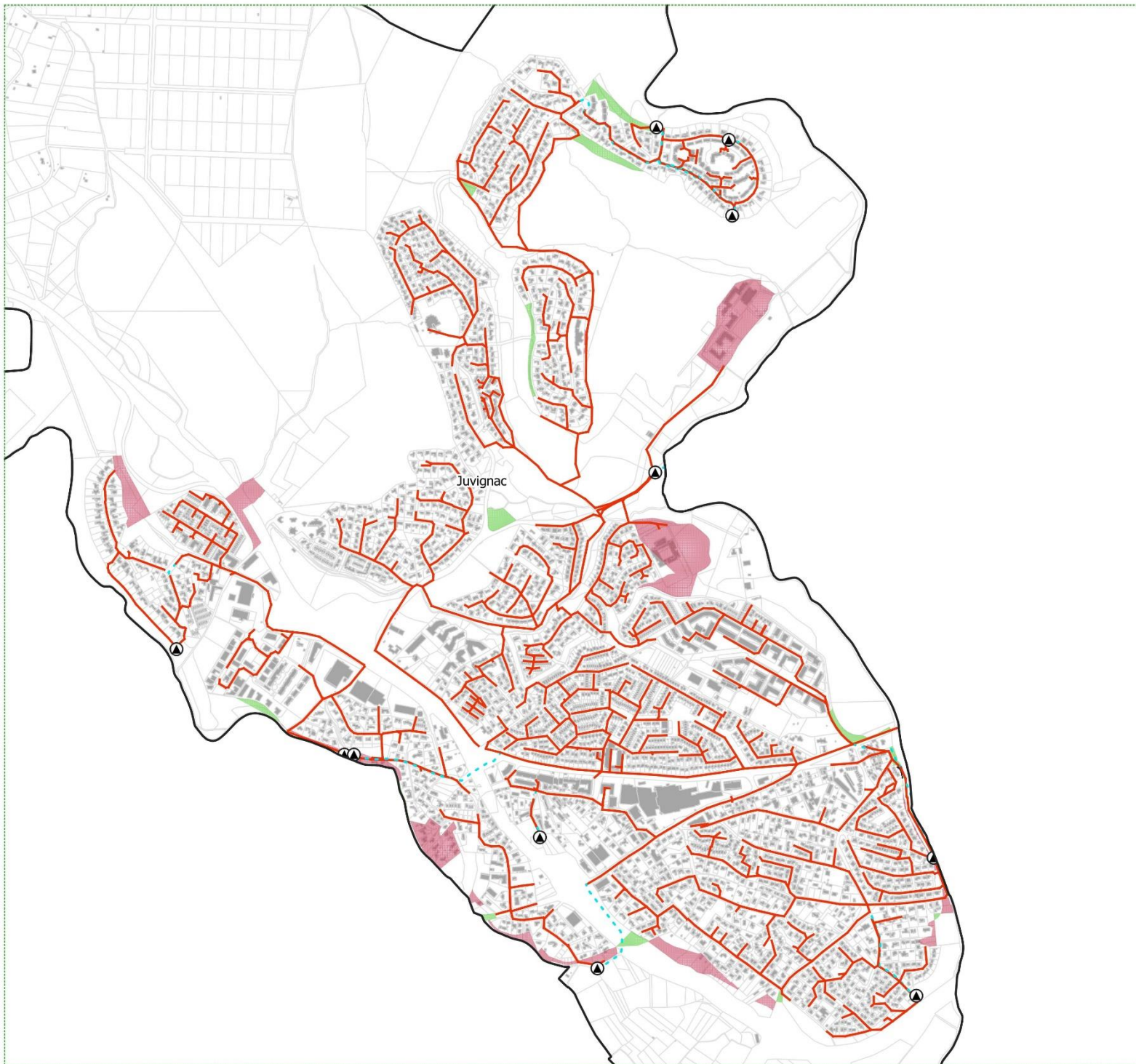
9.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- Les zones U du PLUi auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif.

Cela concerne en particulier :

- ▶ La zone U du secteur du Chemin de la Pinède qui a été inclut au zonage d'assainissement collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée.
- ▶ La zone U autour de l'école Nelson Mandela (déjà raccordée)
- ▶ Les résidences des thermes (zone U déjà raccordée)
- Les zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif sont placées en ANC (cf. arbre de décision). Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties.



Juvignac: Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

- LEGENDE:**
- Réseau d'assainissement**
- Réseau gravitaire
 - - - Réseaux de Refoulement
- Ouvrages d'assainissement**
- ◆ Station d'épuration
 - ▲ Poste de relevage
- Evolution du zonage d'assainissement**
- ACF en AC
 - ANC en AC
 - AC en ANC
 - ACF en ANC

AC : assainissement collectif
 ACF : assainissement collectif futur
 ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:12 500

Version: 1
 Etabli le: 11/07/24
 Cartographe : AM

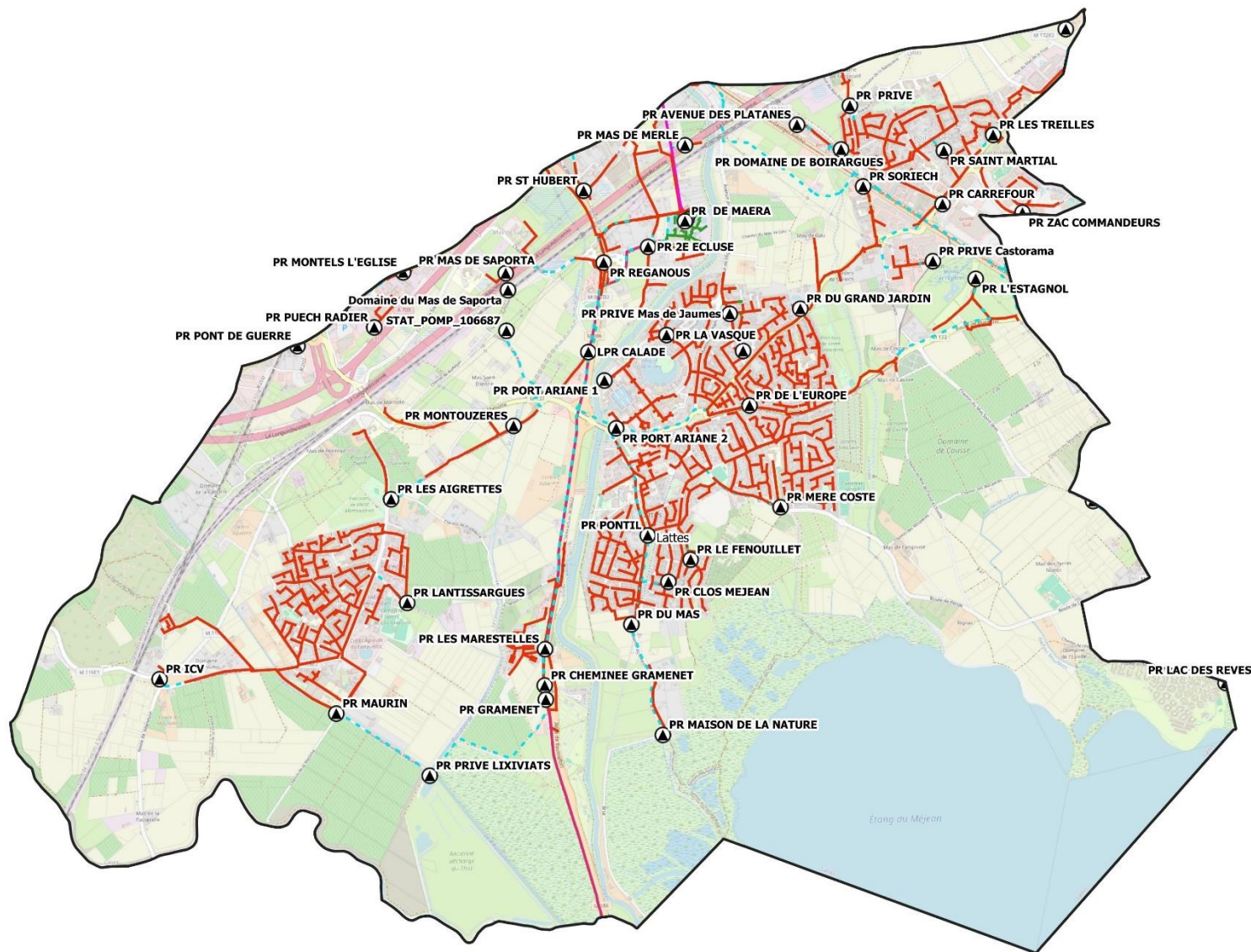


10 COMMUNE DE LATTES

10.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Lattes.

Lattes Plan des réseaux d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de reflux

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:30 000

Version: 1
Établi le: 20/05/24
Cartographe : AM

10.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Lattes (*Egis Eau, 2005*).

Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, investigations pédologiques et analyse des paramètres topographiques) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants

- Secteurs avec aptitude des sols **défavorable** :
 - ▷ Céreirède
 - ▷ Courtoujours
 - ▷ Mas de Prade Laine
 - ▷ Mas de la Plaine
 - ▷ Mas des Salins
 - ▷ Route de Boirargues
 - ▷ Plaine du Mas de Gau
 - ▷ Raffegan (en partie)
 - ▷ Saint Pierre
 - ▷ SPA

- Secteurs avec aptitude des sols **moyennent favorable**
 - ▷ Fromiga
 - ▷ La Castelle (en partie)

- Secteurs avec aptitude des sols **favorable**
 - ▷ La Castelle (en partie)
 - ▷ Le Trial
 - ▷ Le Mas Rouge
 - ▷ Raffegan (en partie)

- Secteurs avec aptitude des sols **très favorable**
 - ▷ La Garrigue
 - ▷ Domaine de Fangousse
 - ▷ Mas de Saint Jean

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Lattes :

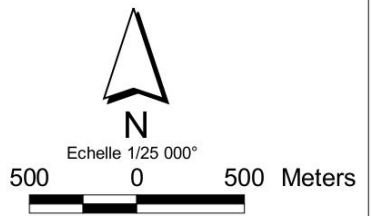
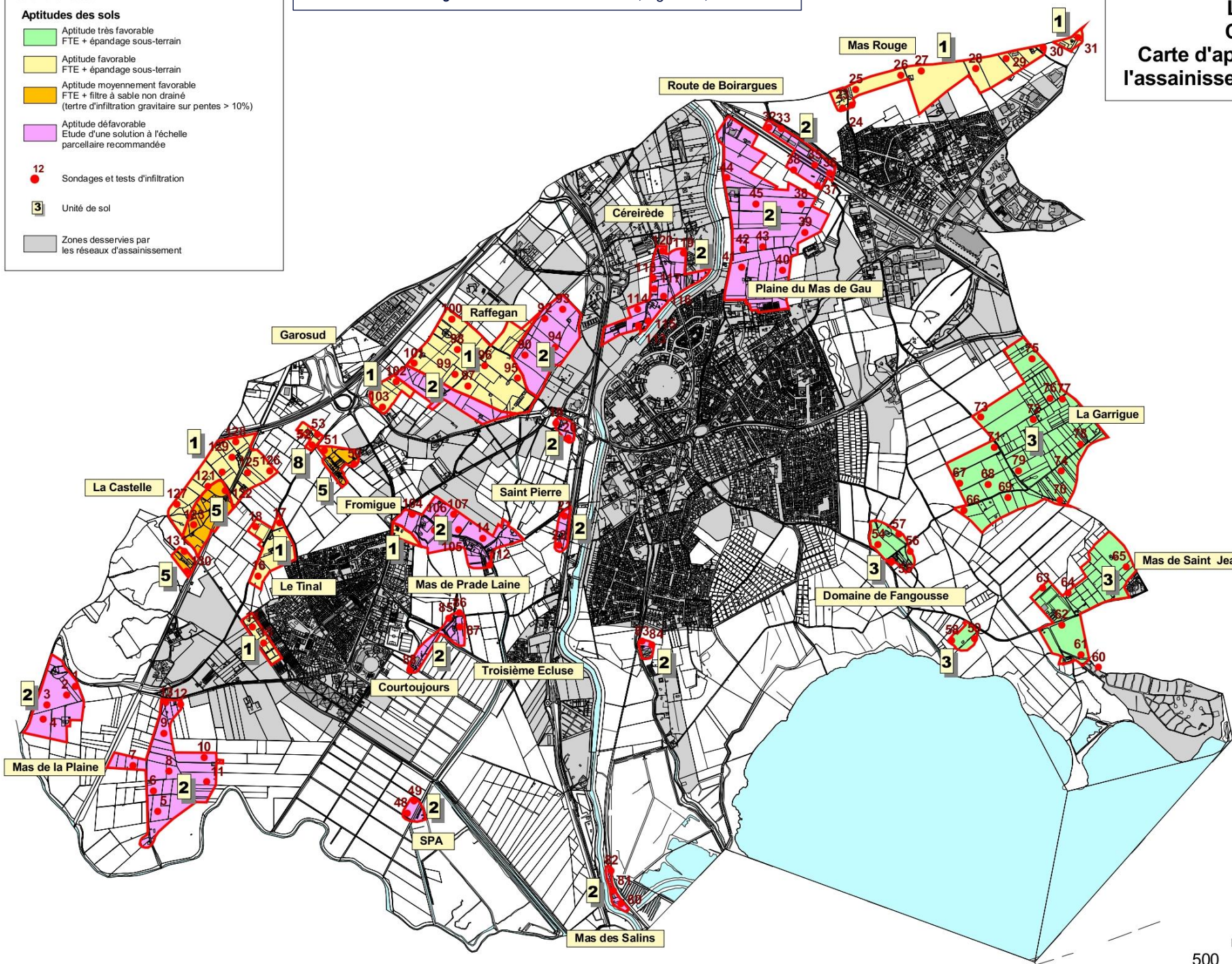
Echelle 1/25 000°

Source : zonage d'assainissement de Lattes, Egis Eau, 2005

Aptitudes des sols

- Aptitude très favorable
FTE + épandage sous-terrain
- Aptitude favorable
FTE + épandage sous-terrain
- Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé
(tertre d'infiltration gravitaire sur pentes > 10%)
- Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle
parcellaire recommandée
- 12 Sondages et tests d'infiltration
- 3 Unité de sol
- Zones desservies par
les réseaux d'assainissement

LATTES
Carte 1 :
Carte d'aptitude des sols à
l'assainissement non collectif



10.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de la commune de Lattes a été approuvé le 29/08/2008.
Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Courtoujours
 - ▷ Domaine de Prade-Laine
 - ▷ Fromigue
 - ▷ Mas de la Plaine
 - ▷ Mas des Salins
 - ▷ Mas de Saint-Jean
 - ▷ Plaine du Mas de Gau
 - ▷ Route de la 3ème écluse
 - ▷ St Pierre

- Secteurs à maintenir en ANC mais indiqués en assainissement collectif futur
 - ▷ Domaine de Fangousse
 - ▷ La Castelle
 - ▷ La Garrigue
 - ▷ Le Mas Rouge
 - ▷ Le Tinal
 - ▷ Raffegan
 - ▷ Route de Boirargues (partie ouest)

- Secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ Garosud (dans le cadre de l'aménagement de la ZAC)
 - ▷ Route de Boirargues (partie est)
 - ▷ Quartier de la Céreirède



A noter

Depuis le précédent zonage, le raccordement au réseau d'assainissement collectif des secteurs de Garosud et de la Route de Boirargues (partie est) et du quartier de la Céreirède ont été réalisés.

En revanche le raccordement des secteurs en assainissement collectif futur (Domaine de Fangousse, La Castelle, La Garrigue, Le Mas Rouge, le Tinal, Raffegan et partie ouest de la Route de Boirargues) n'a pas été réalisé, le développement de ces zones n'ayant pas été réalisé.

10.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Lattes.

Tableau 12 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Lattes

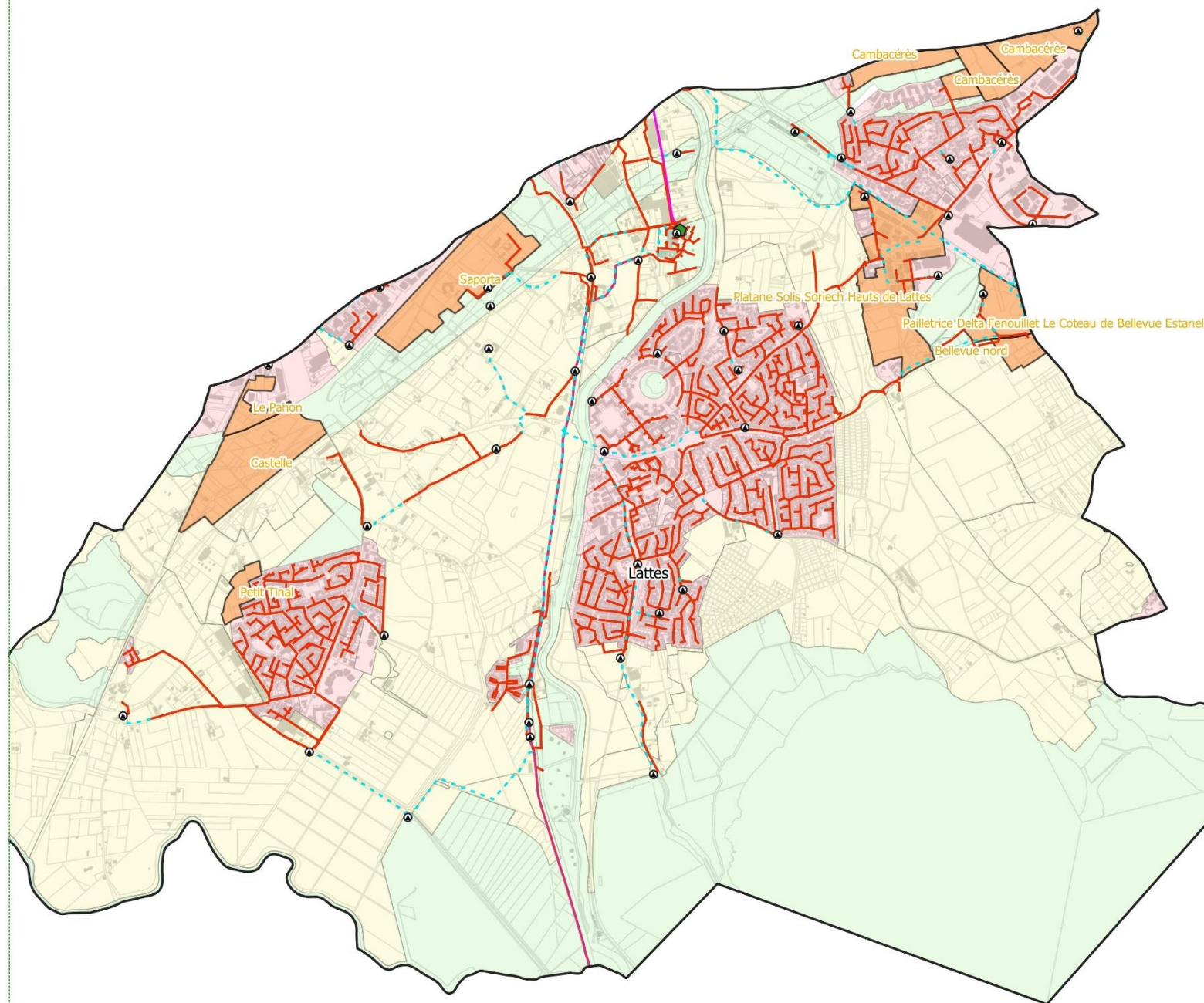
Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Lattes	Cambacérés	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	32.6 ha
	Platane Solis Soriech Hauts de Lattes	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	39.8 ha
	Ecopole Pailletrice Delta Fenouillet Le Coteau de Bellevue Estanel	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	38.3 ha
	Bellevue nord	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Equipement	4.9 ha
	Saporta	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	32.0 ha
	Le Pahon	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	5.6 ha
	Castelle	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	29.7 ha
	Petit Tinal	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	4.8 ha



A noter

- Ces zones ne sont actuellement pas (ou que partiellement) desservies par les réseaux d'assainissement.
- Une partie de la zone AU « Ecopole Pailletrice Delta Fenouillet Le Coteau de Bellevue Estanel » se situe sur la commune de Pérols.

Lattes : Localisation des zones classées AU



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ▣ Station d'épuration
- Poste de relevage

Zonage PLUi

- ▣ AU
- ▣ U
- ▣ N
- ▣ A



ECHELLE: 1:25 000

Version: 1
Établi le: 30/04/2024
Cartographe : AM

10.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

10.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

1 secteur a été étudié :

- « **Rue du Pont de Guerre** » situé en zone U du PLUi au nord de la commune de Lattes à proximité de la zone Garosud (LAT01)

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.

Lattes : Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

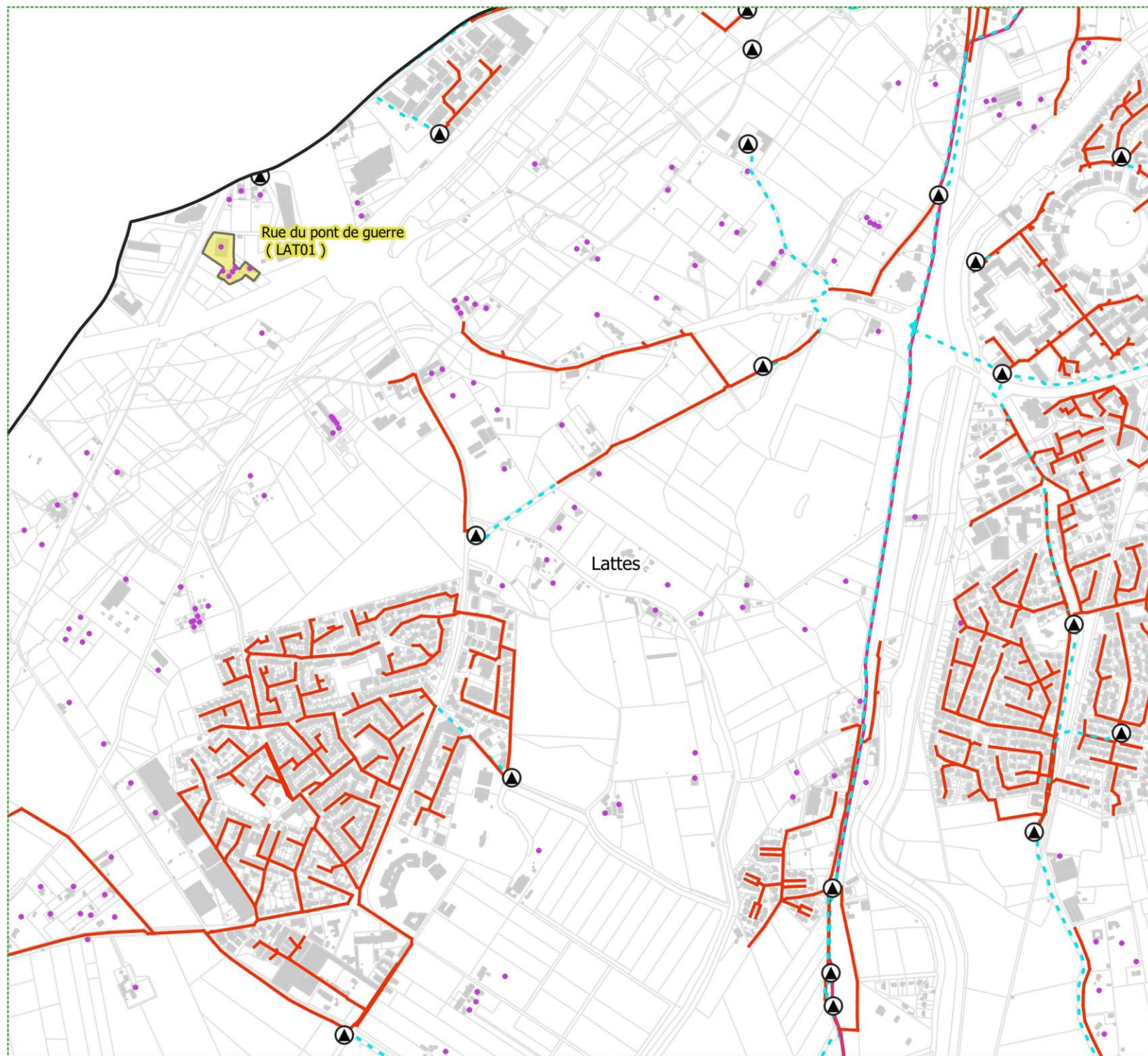
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement
- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

- Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

- Secteur étudié



ECHELLE : 1:15 000

Version : 1
Etabli le : 12/06/2024
Cartographe : AM

Tableau 13 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Lattes

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Rue du Pont de Guerre (LAT01)	U	6	33%	0%	66%	Favorable	non	Impact environnemental limité (Filières ANC majoritairement non conformes mais aptitude des sols favorable à l'ANC, pas cours d'eau environnant, pas de périmètre de protection de captage)	154 k€	26 k€/brcht	AC	- A ce jour coût de raccordement important par rapport au nombre de branchements (>20 k€ / branchement avec raccordement gravitaire possible) mais présence de 2 zones AU à proximité (Le Pahon et Les Castelles). L'extension des réseaux commune dans le cadre du développement des zones AU permettra de réduire les coûts de raccordement.

 **Ce qu'il faut retenir...**

Suite à l'analyse technico-économique réalisée, le secteur de la Rue du Pont de Guerre est intégrée au zonage d'assainissement collectif. La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport.

10.5.2 Synthèse du zonage

10.5.2.1 Carte de zonage

La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Lattes Zonage d'assainissement des eaux usées

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

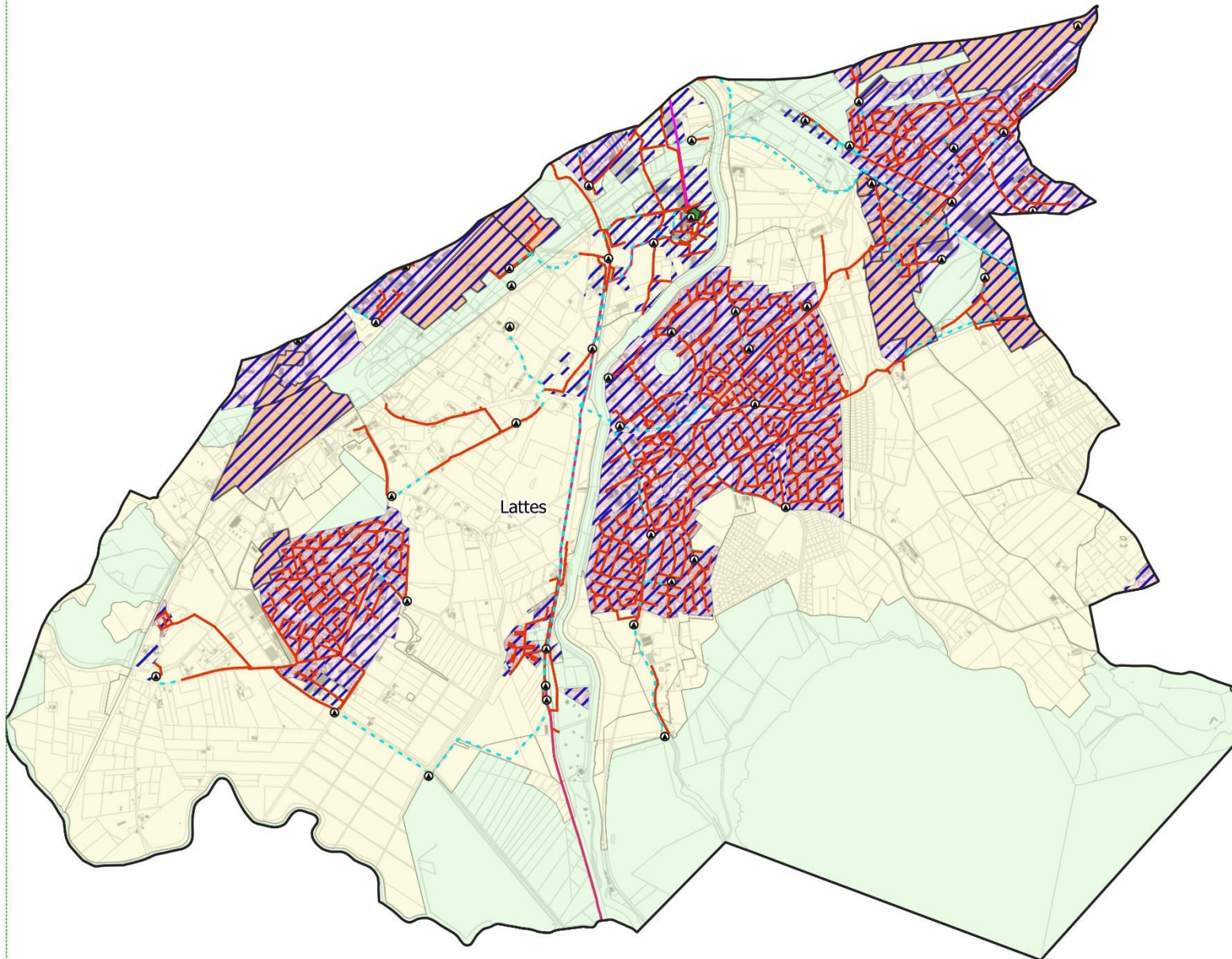
- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:27 500

Version: 1
Établi le: 06/08/2024
Cartographe: AM

10.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi ;
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.
- Quelques parcelles en zones Naturelles (N) ou Agricoles (A) du PLUi bâties, raccordées aux réseaux d'assainissement collectif et déjà classées en assainissement collectif dans le précédent zonage d'assainissement de 2008.

10.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception de quelques parcelles bâties et raccordées aux réseaux d'assainissement collectif.



Sur la commune de Lattes, on recense plusieurs habitations en zones A ou N du PLUi dont certaines sont déjà raccordées aux réseaux d'assainissement collectif.

On rappelle que le raccordement au réseau d'assainissement collectif est obligatoire dans les zones en assainissement collectif (dès la construction de l'habitation si celle-ci est postérieure à la construction du réseau ou dans un délai de 2 ans suivant la mise en service des dits réseaux, si la construction du réseau est postérieure à la construction de l'habitation)

En revanche, le classement en assainissement non collectif n'exclue pas la possibilité de raccordement au réseau collectif (à fortiori si les habitations sont déjà raccordées).

10.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

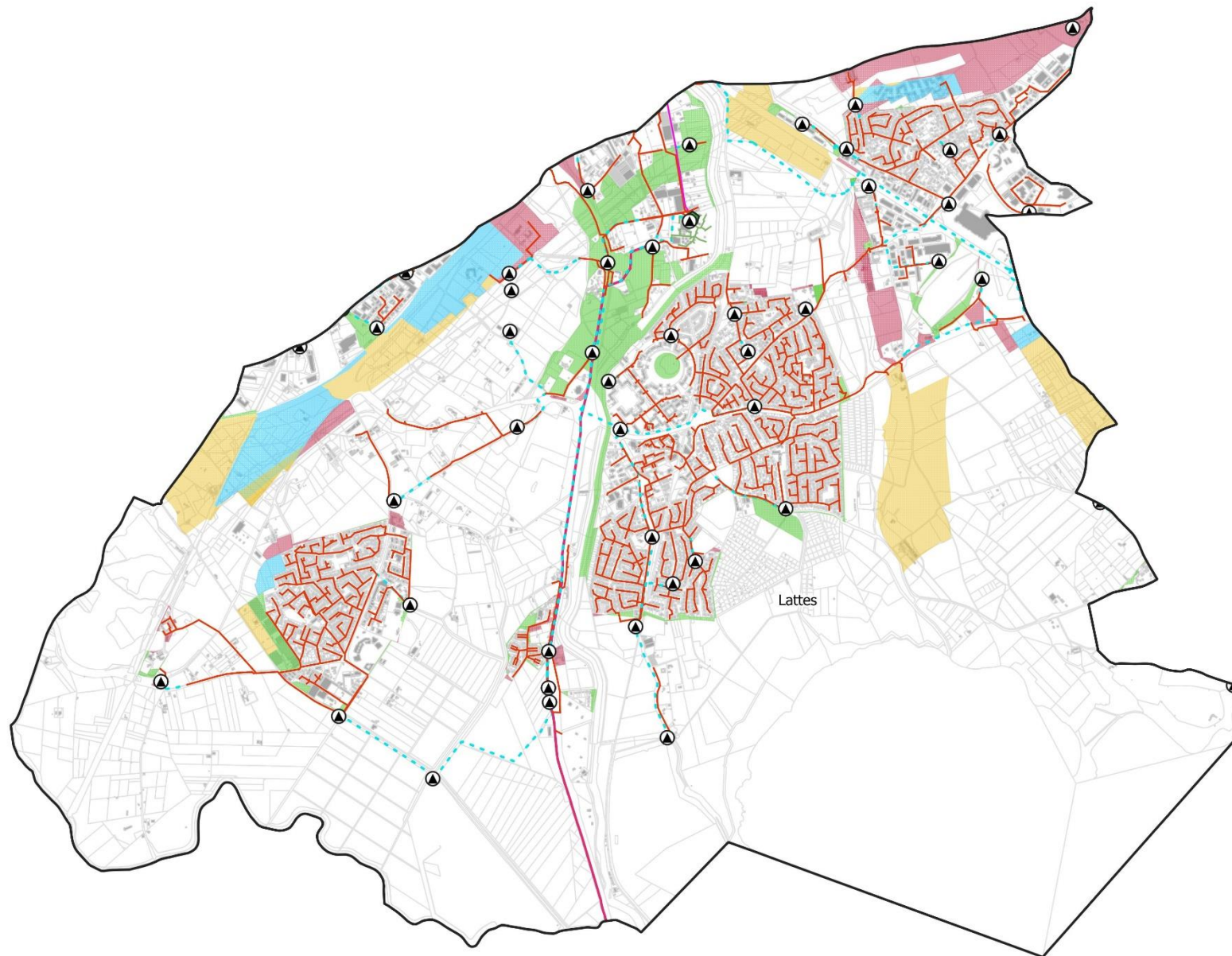
- **Assainissement non collectif vers assainissement collectif :**
 - Les zones U et AU du PLUi, auparavant en assainissement non collectif (cf arbre de décision).
 - Quelques parcelles en zone N et A du PLUi, auparavant en assainissement non collectif. Il s'agit uniquement de parcelles qui sont déjà bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement.

- **Assainissement collectif futur vers assainissement collectif :**
 - Les zones U et AU du PLUi, auparavant en assainissement collectif futur

- **Assainissement collectif futur vers assainissement non collectif :**
 - Les zones N et A du PLUi, auparavant en assainissement collectif futur. Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties.

- **Assainissement collectif vers assainissement non collectif :**
 - Les zones N et A du PLUi, auparavant en assainissement collectif (cf arbre de décision). Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties.

Lattes : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

- ACF en AC
- ANC en AC
- AC en ANC
- ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:27 500

Version: 1
Établi le: 06/08/24
Cartographe : AM

11 COMMUNE DU CRÈS

11.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune du Crès.

Le Crès Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

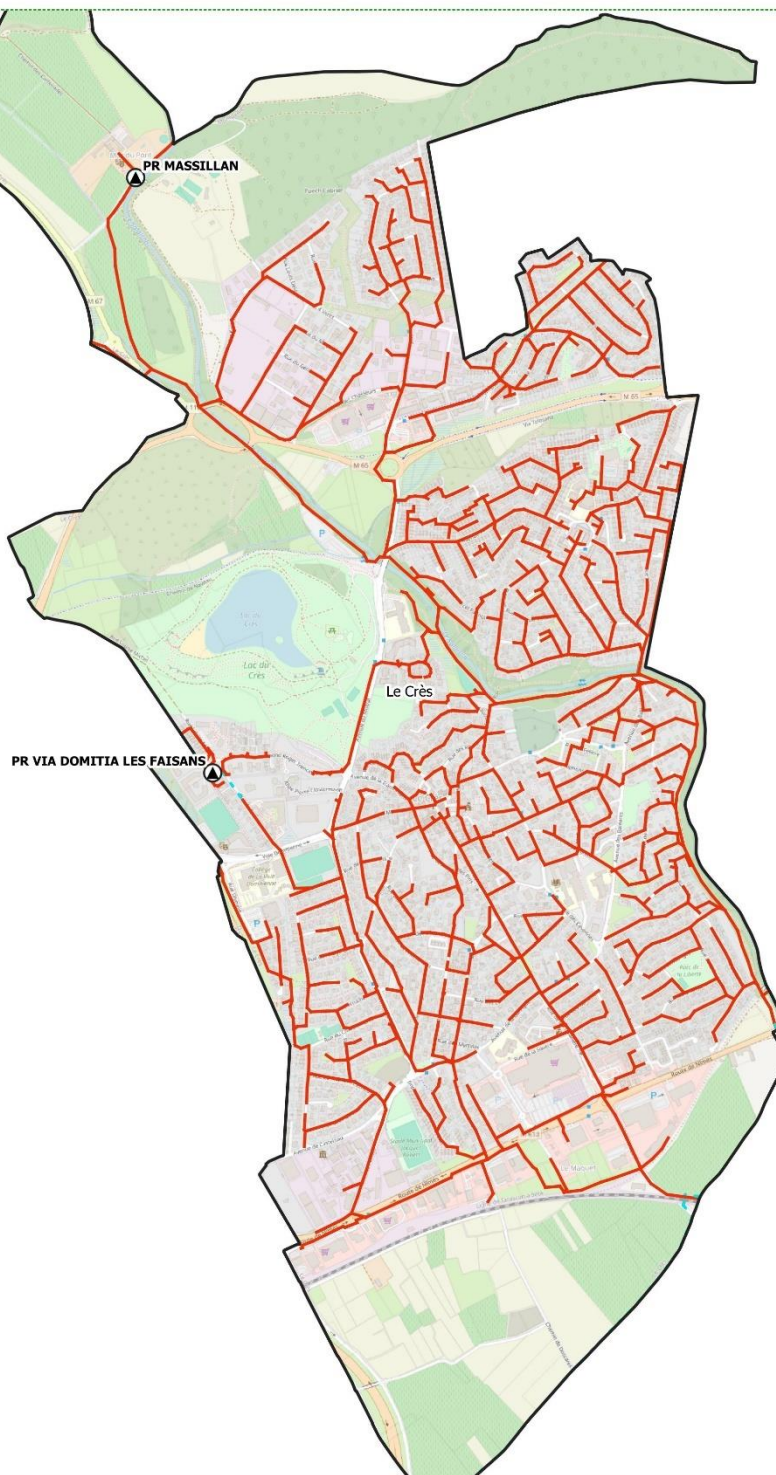
- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Autre

- Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographe : AM

11.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune du Crès (*AZUR environnement, 2005*).

Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltration et réalisation de fouille à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants

- Secteurs avec aptitude des sols **moyennement favorable**

- ▷ Bouzigues
- ▷ Château d'eau

Pour ces 2 secteurs les contraintes rencontrées sont liées en particulier à la faible épaisseur de sol en place pour assurer une épuration et/ou une dispersion convenable des eaux usées.

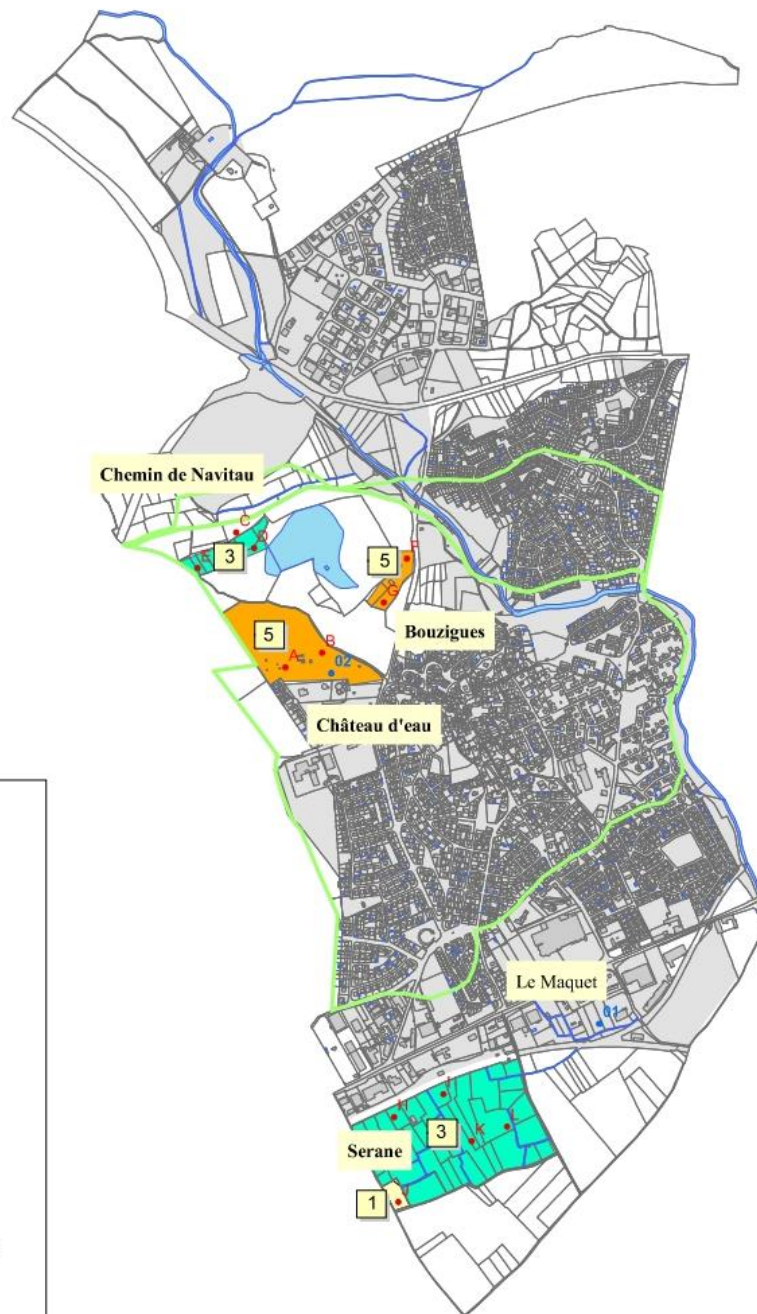
- Secteurs avec aptitude des sols **très favorable**

- ▷ Sérane
- ▷ Chemin de Navitau

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune du Crès :

LE CRÉS

Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



Légende

- Sondages et tests d'infiltration
- Sondages au tracto pelle
- Zone desservie par les réseaux d'assainissement

Aptitude des sols

- Aptitude très favorable
FTE + épandage sous terrain
- Aptitude favorable
FTE + épandage surdimensionné
- Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé
- Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle parcellaire recommandée

Périmètres de protection des captages

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



11.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé le 29/09/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Sérane
 - ▷ Chemin de Navitau
 - ▷ Bouzigues
- Secteurs à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ Château d'eau
 - ▷ Cimetière (concerne uniquement 3 parcelles situées le long de l'ancienne voie romaine)
 - ▷ Clos de l'Aube rouge (concerne uniquement 3 parcelles en bordure de la RN113 : BK76, BK77 et BK78)
 - ▷ Salaison (concerne uniquement la parcelle BE27 située entre la RN113 et la voie ferrée en remontant vers le nord-est)



A noter

Depuis le précédent zonage de 2008, le raccordement de ces secteurs au réseau d'assainissement a été réalisé.

11.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Aucune zone à urbaniser (AU) n'est recensée sur la commune du Crès dans le PLUi.

11.5 Zonage d'assainissement

- ▶ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▶ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

11.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif est réalisée sur les secteurs en zone U et AU du PLUi actuellement en ANC.

Aucune zone nécessitant une étude de raccordement particulière n'a été identifiée sur la commune.

11.5.2 Synthèse du zonage

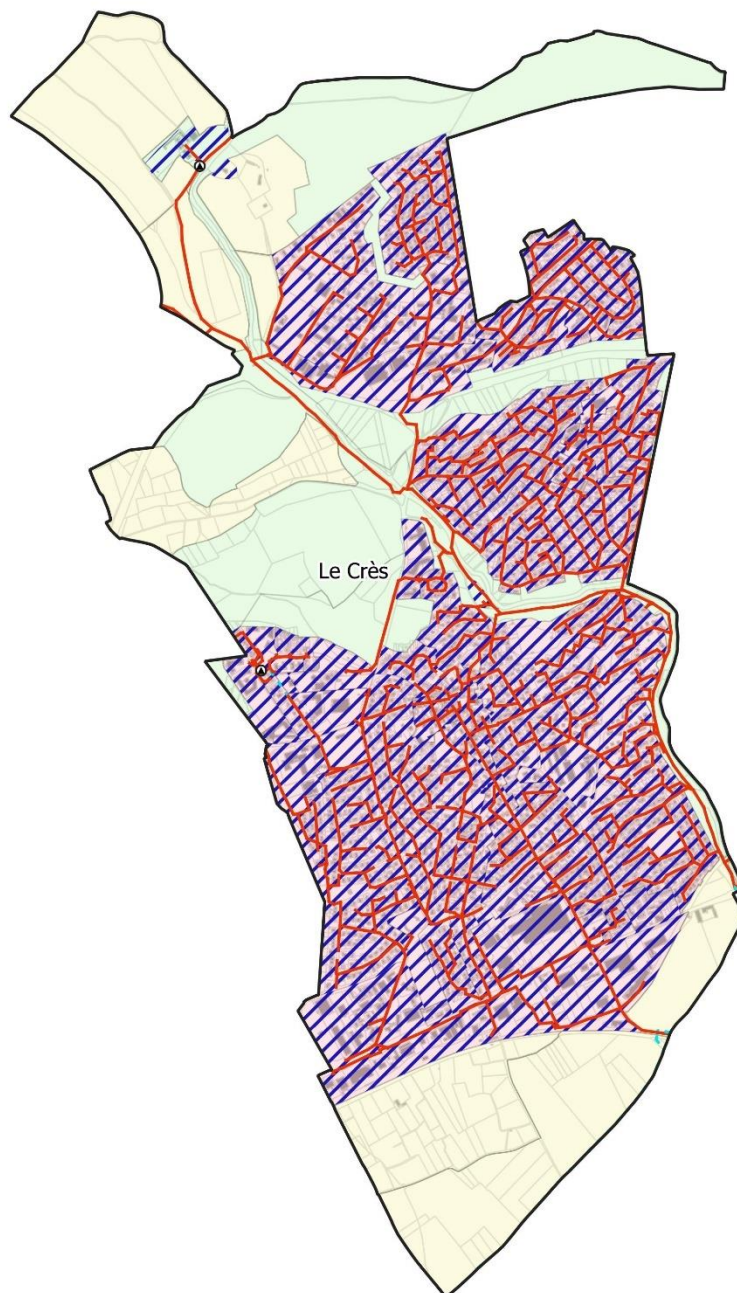
11.5.2.1 Carte de zonage

La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.

Le Crès Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:17 500

Version: 1
Etabli le: 05/08/24
Cartographe: AM

11.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi ;
- Aux parcelles du domaine du Mas du Pont qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif et situés en zones Agricole (A) et Naturelle (N) du PLUi.
- A la parcelle BV007 correspondant au boulodrome qui est raccordée au réseau d'assainissement et située en zone Naturelle (N) du PLUi

11.5.2.3 Assainissement non collectif

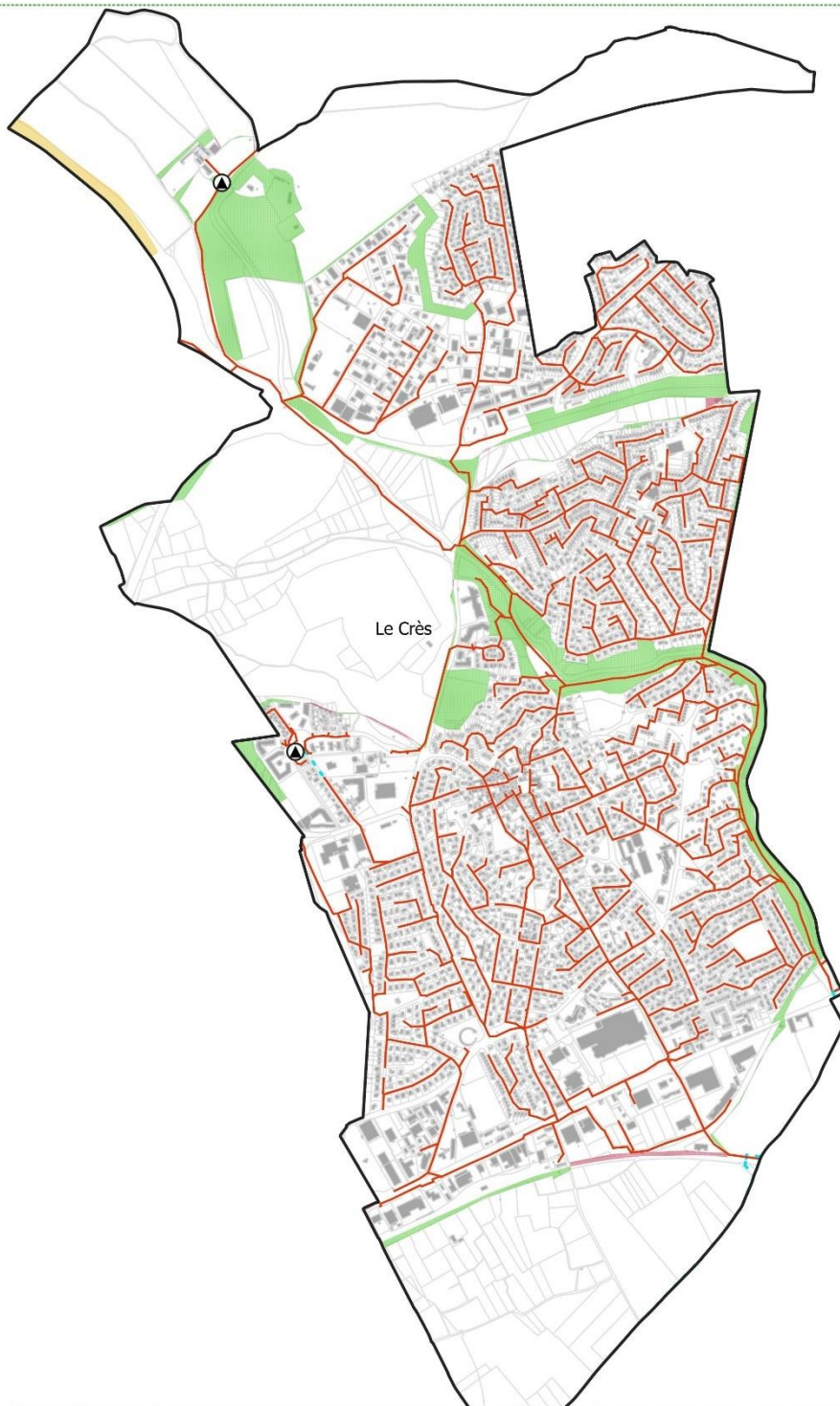
La zone d'assainissement non collectif comprend l'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception :

- De quelques parcelles situées au niveau du Mas du Pont (parcelles déjà raccordées au réseau d'assainissement collectif et donc intégrées dans le zonage d'assainissement collectif).
- De la parcelle BV007 (boulodrome), en zone N du PLUi mais déjà raccordée au réseau d'assainissement

11.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- Les parcelles en zone U du PLUi, auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif (cf. arbre de décision).
- Les parcelles en zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif sont placées en assainissement non collectif (cf arbre de décision), à l'exception des parcelles déjà raccordées sur le secteur du Mas du Pont et au niveau du Boulodrome (maintenus en assainissement collectif).
Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties.
- Les parcelles en zones A et N du PLUi, auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement non collectif (cf arbre de décision). Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties.



Le Crès : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

■ ACF en AC

■ ANC en AC

■ AC en ANC

■ ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:15 000

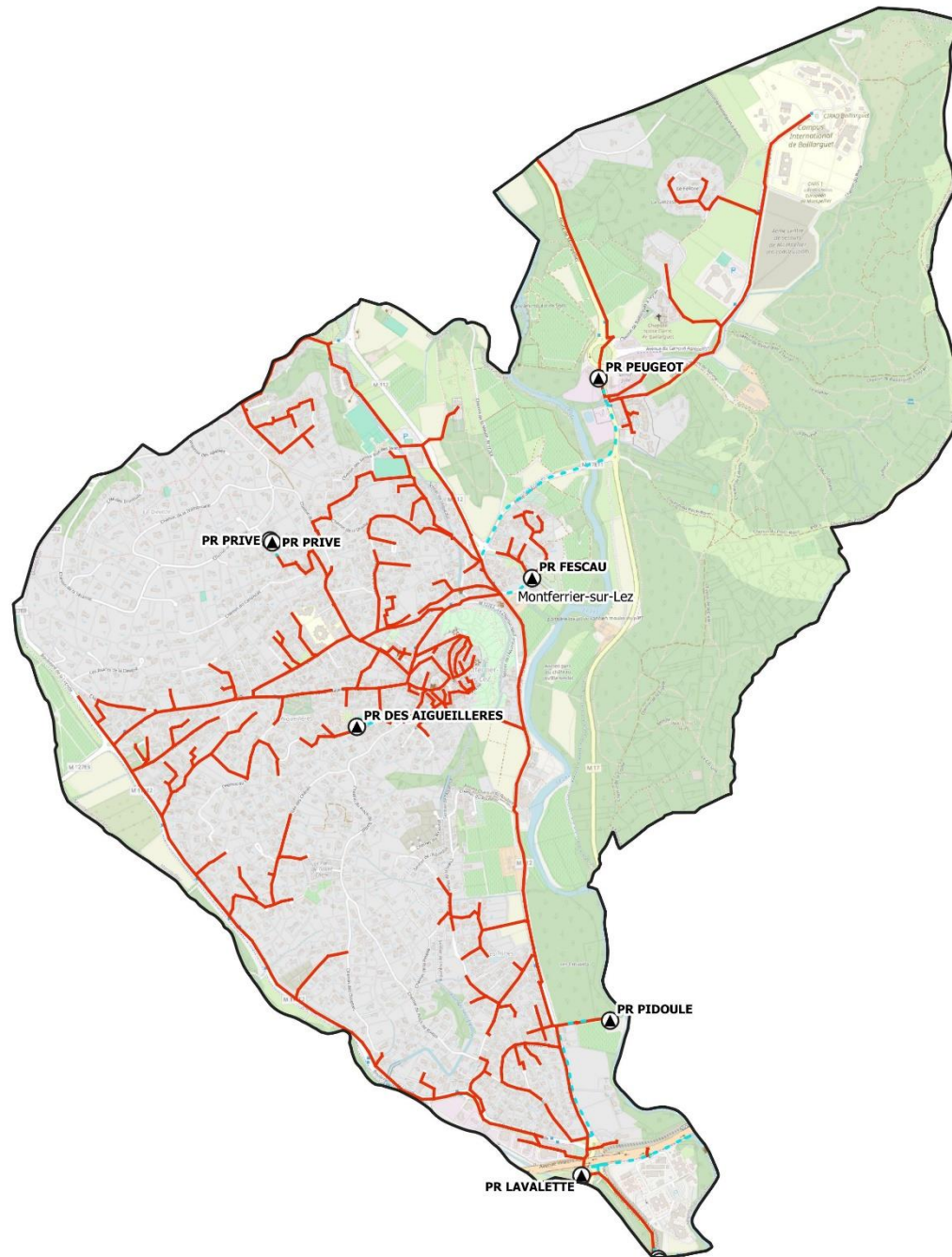
Version: 1
Etabli le: 05/08/2024
Cartographe : AM

12 COMMUNE DE MONTFERRIER-SUR-LEZ

12.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Montferrier sur Lez.

Montferrier-sur-Lez Plan des réseaux d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:17 500

Version: 1
Établi le: 20/05/24
Cartographe : AM

12.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Montferrier-sur-Lez (S.I.E.E, 2005).

Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltration et réalisation de fouille à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteurs **inaptes** à l'assainissement non collectif :
 - ▷ La Devèze
 - ▷ Pioch Baillos

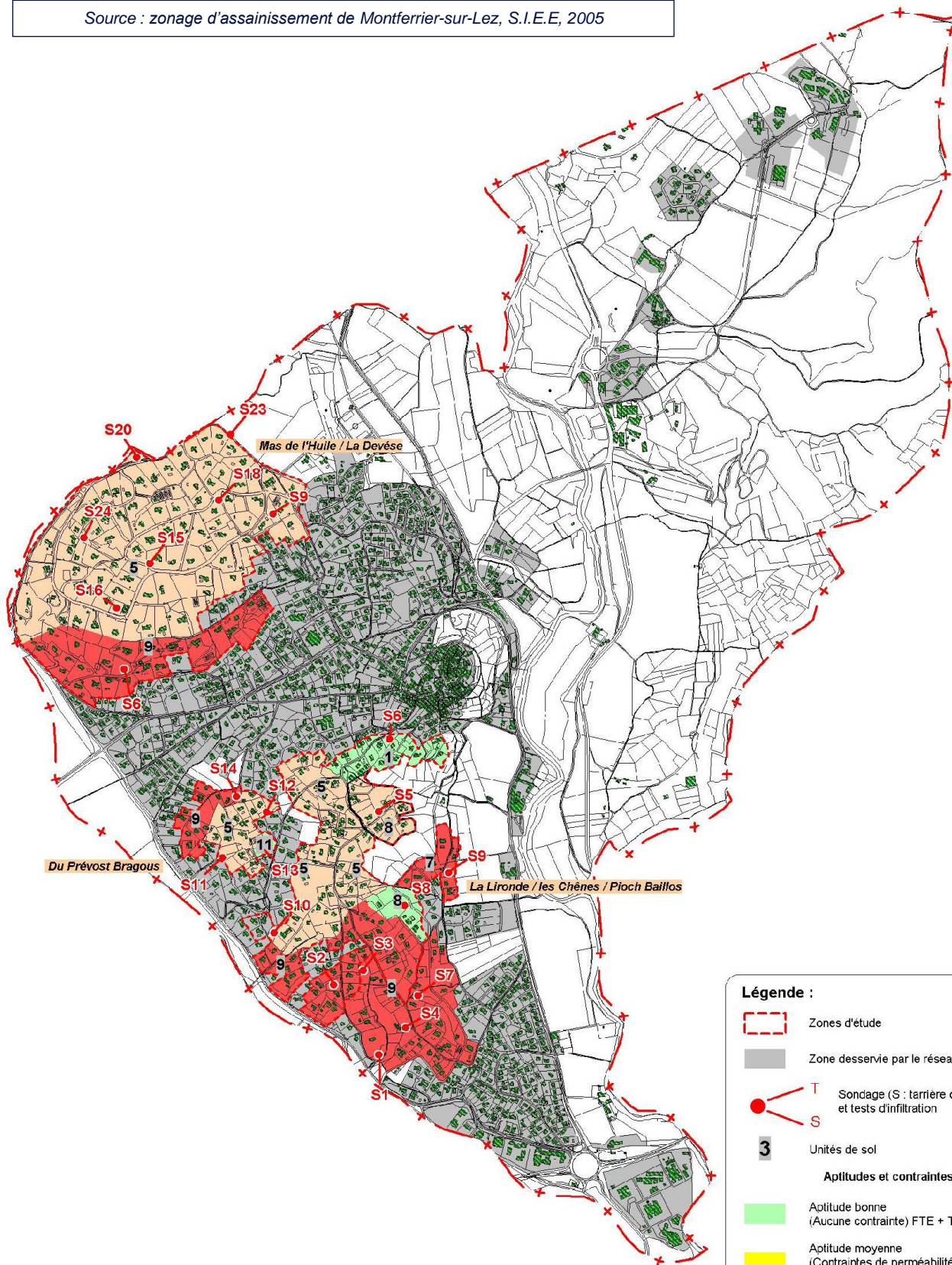
- Secteurs avec aptitude des sols **médiocre à inapte** :
 - ▷ Prévos Bragous
 - ▷ La Lironde

- Secteur avec aptitude des sols **médiocre** :
 - ▷ Mas de l'Huile





- Secteur avec aptitude des sols **favorable** :
 - ▷ Les Chênes

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Montferrier-sur-Lez :

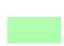

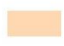


Source : zonage d'assainissement de Montferrier-sur-Lez, S.I.E.E, 2005



Légende :

-  Zones d'étude
-  Zone desservie par le réseau d'assainissement
-  Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
-  Unités de sol

Aptitudes et contraintes des sols

-  Aptitude bonne (Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
-  Aptitude moyenne (Contraintes de perméabilité) FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
-  Aptitude médiocre (Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
-  Aptitude médiocre (Sols hydromorphes) Terre d'infiltration
-  Inapte (Fortes contraintes) Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire

Fond : Cadastre Echelle : 1 / 15 000

12.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de Montferrier-sur-Lez a été approuvé le 29/09/2008. Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Mas de l'Huile,
 - ▷ La Devèze,
 - ▷ Prévost Bragous,
 - ▷ La Lironde,
 - ▷ Les Chênes,
 - ▷ Pioch Baillos.

- Secteurs à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ 14 parcelles au niveau du Chemin de Carlenças (en assainissement collectif futur).



A noter

Depuis le précédent zonage de 2008, le raccordement au réseau d'assainissement collectif du Chemin de Carlenças n'a pas été réalisé.

12.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Montferrier-sur-Lez.

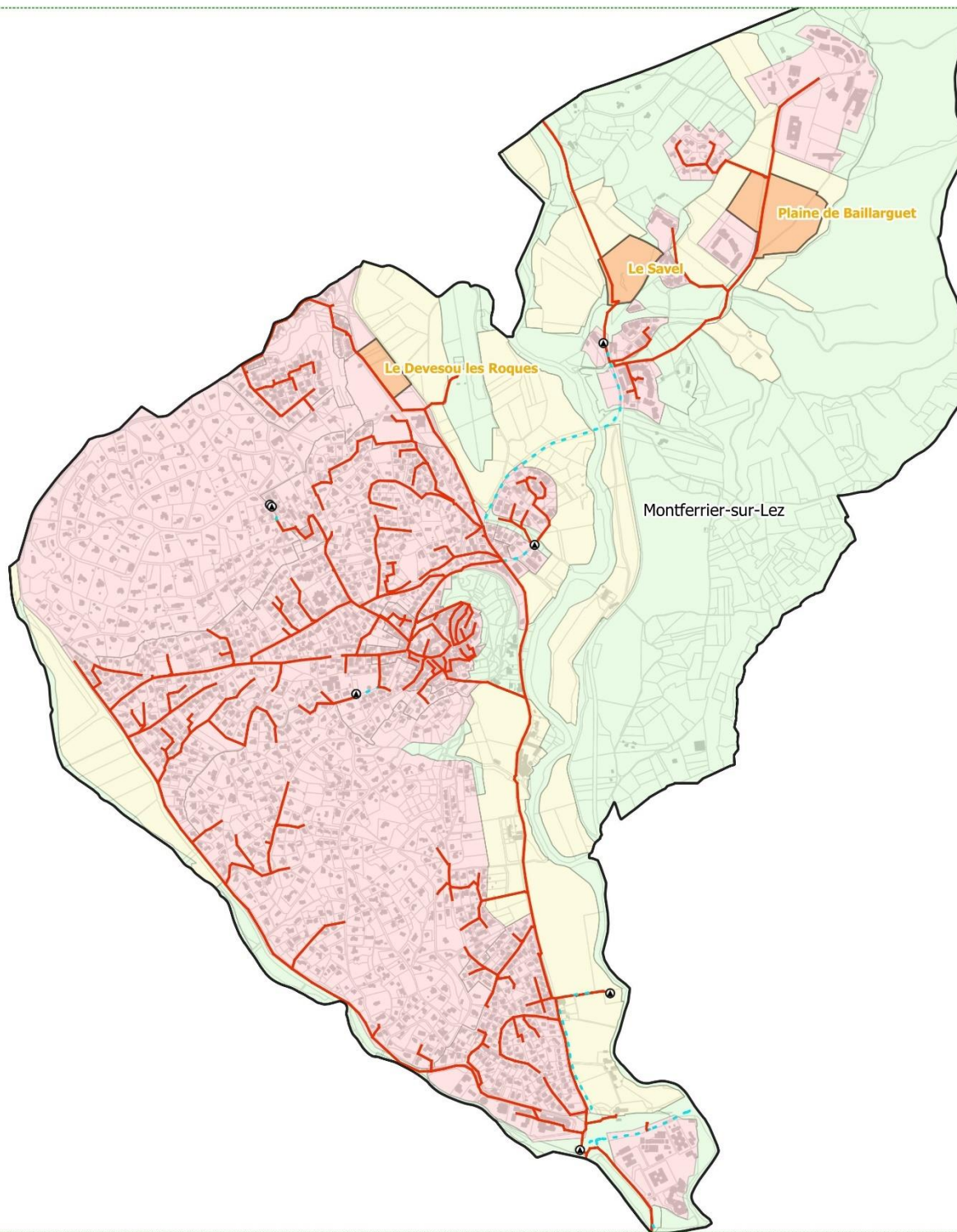
Tableau 14 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Montferrier-sur-Lez

Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Montferrier-sur-Lez	Plaine de Baillarguet	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Equipement	6.3 ha
	Le Savel	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	3.4 ha
	Le Devésou - Les Roques	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	1.7 ha



Ces zones sont déjà desservies par les réseaux d'assainissement collectifs.

Montferrier-sur-Lez : Localisation des zones classées AU



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire séparatif
- Réseau gravitaire unitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ⬢ Station d'épuration
- ⬤ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A
- PSM



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

12.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

12.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif des secteurs en zone U et AU du PLUi actuellement en ANC a été réalisée.

6 secteurs ont été étudiés. Il s'agit des secteurs :

- « **Pioch de Baillos / Olivier** » situé en zone U du PLUi au Sud de la commune de Montferrier-sur-Lez (MSL01)
- « **Chemin du Carlencas** » situé en zone U du PLUi au Nord-Ouest de la commune de Montferrier-sur-Lez (MSL02). Ce secteur correspond à une zone en assainissement collectif futur dans le précédent zonage de 2008 et dont le raccordement n'a pas été réalisé.
- « **La Devèze** » situé en zone U du PLUi au Nord-Ouest de la commune de Montferrier-sur-Lez (MSL03)
- « **Chemin de la Draille** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Montferrier-sur-Lez (MSL04)
- « **Mont des Chênes** » situé en zone U du PLUi au centre de la commune de Montferrier-sur-Lez (MSL05)
- « **Chemin Pioch de Baillos / Pinède** » situé en zone U du PLUi au Sud de la commune de Montferrier-sur-Lez (MSL06)

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico-économique réalisée.

Montferrier-sur-Lez Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire séparatif
- Réseau gravitaire unitaire
- - - Réseau de refoulement

■ Station d'épuration

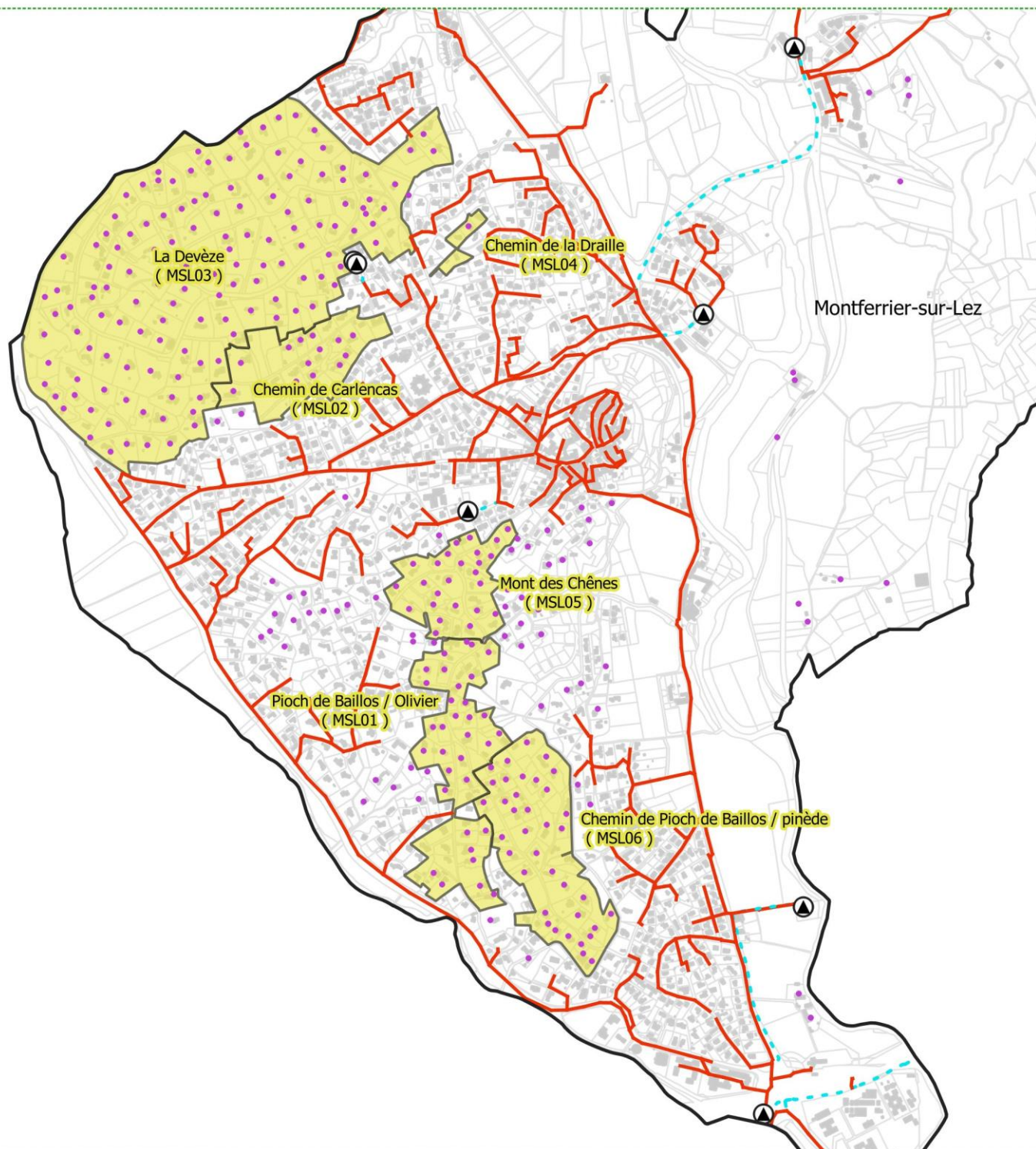
▲ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

■ Secteur étudié



ECHELLE : 1:15 000

Version : 1
Etabli le : 06/08/2024
Cartographe : AM

Système d'assainissement de Maera

Zonage d'assainissement des eaux usées

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Pioch de Baillos / Olivier (MSL01)	U	42	19%	6%	74%	Médiocre à inapte	PPE Pidoule Nord F1 (dans sa partie Est)	Impact environnemental fort (Filières ANC majoritairement non conformes, aptitude des sols médiocre à inapte, cours d'eau de La Lironde environnant, présence d'un PPE)	688 k€	16 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort - Filières ANC majoritairement non conformes et aptitude du sol pas favorable à l'ANC (médiocre à inapte) - Coût de raccordement par réseau gravitaire acceptable (< 20 k€ / branchement)
Chemin du Carleucas (MSL02)	U	18	25%	13%	63%	Inapte	PPE Source du Lez - PPE Mejanel - PPE Buffette	Impact environnemental fort (Filières ANC majoritairement non conformes, sols inapte à l'ANC, présence de 3 PPE)	353 k€	19,6 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort - Filières ANC majoritairement non conformes et sol inapte à l'ANC - Coût de raccordement acceptable (< 20 k€ / branchement)
La Devèze (MSL03)	U	135	32%	18%	51%	Médiocre voir inapte au sud	PPE Source du Lez - PPE Mejanel - PPE Buffette	Impact environnemental fort (filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserves, aptitude des sols médiocre à inapte, cours d'eau de La Lironde environnant, présence de 3 PPE)	Non calculé (domaine privé)	Non calculé	ANC	- Lotissement privé. - Topographie peu favorable au raccordement de la zone (nécessiterait la mise en place de nombreux postes de relevage - Le règlement de copropriété indique une surface minimale de parcelle permettant la mise en place de filières ANC
Chemin de la Draille (MSL04)	U	4	0%	0%	100%	Médiocre	PPE Source du Lez	Impact environnemental moyen (Filières ANC non conformes, aptitude des sols médiocre, présence d'un PPE)	59 k€	14 k€/brcht	AC	- Filières ANC majoritairement non conformes et aptitude du sol peu favorable à l'ANC - Coût de raccordement acceptable (raccordement par refoulement de moins de 5 branchement et coût de raccordement <20 k€/branchement)
Mont des Chênes (MSL05)	U	25	27%	27%	45%	Médiocre (quelques parcelles avec bonne aptitude au nord-est de la zone)	PPE Source du Lez	Impact environnemental moyen (Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserve, aptitude des sols médiocre, présence d'un PPE)	699 k€	28 k€/brcht	ANC	- Complexité de la solution technique de raccordement (15 branchements en refoulement nécessaires) - Coût de raccordement élevé (>20 k€ branchement) - Pas de densification prévue - Evolution possible postérieure vers un zonage d'assainissement collectif
Chemin de Pioch de Baillos / Pinède (MSL06)	U	46	36%	25%	39%	Inapte (quelques parcelles avec bonne aptitude au nord-est de la zone)	PPE Source du Lez	Impact environnemental moyen (Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserve, aptitude des sols médiocre, présence d'un PPE)	951 k€	21 k€/brcht	ANC	- Complexité de la solution technique de raccordement (20 branchements en refoulement nécessaires) - Coût de raccordement élevé (>20 k€ / branchement) - Pas de densification prévue - Evolution possible postérieure vers un zonage d'assainissement collectif



Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'analyse technico économique réalisée, les choix de zonage suivant sont fait :

- *Secteurs à raccorder au réseau d'assainissement collectif : Pioch de Baillos / Olivier (MSL01), Chemin du Carlenas (MSL02) et Chemin de la Draille (MSL04)*
- *Secteurs à maintenir en Assainissement Non Collectif : La Devèze (MSL03), Mont des Chênes (MSL05) et Chemin de Pioch de Baillos / Pinède (MSL06)*

La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport.

12.5.2 Synthèse du zonage

12.5.2.1 Carte de zonage

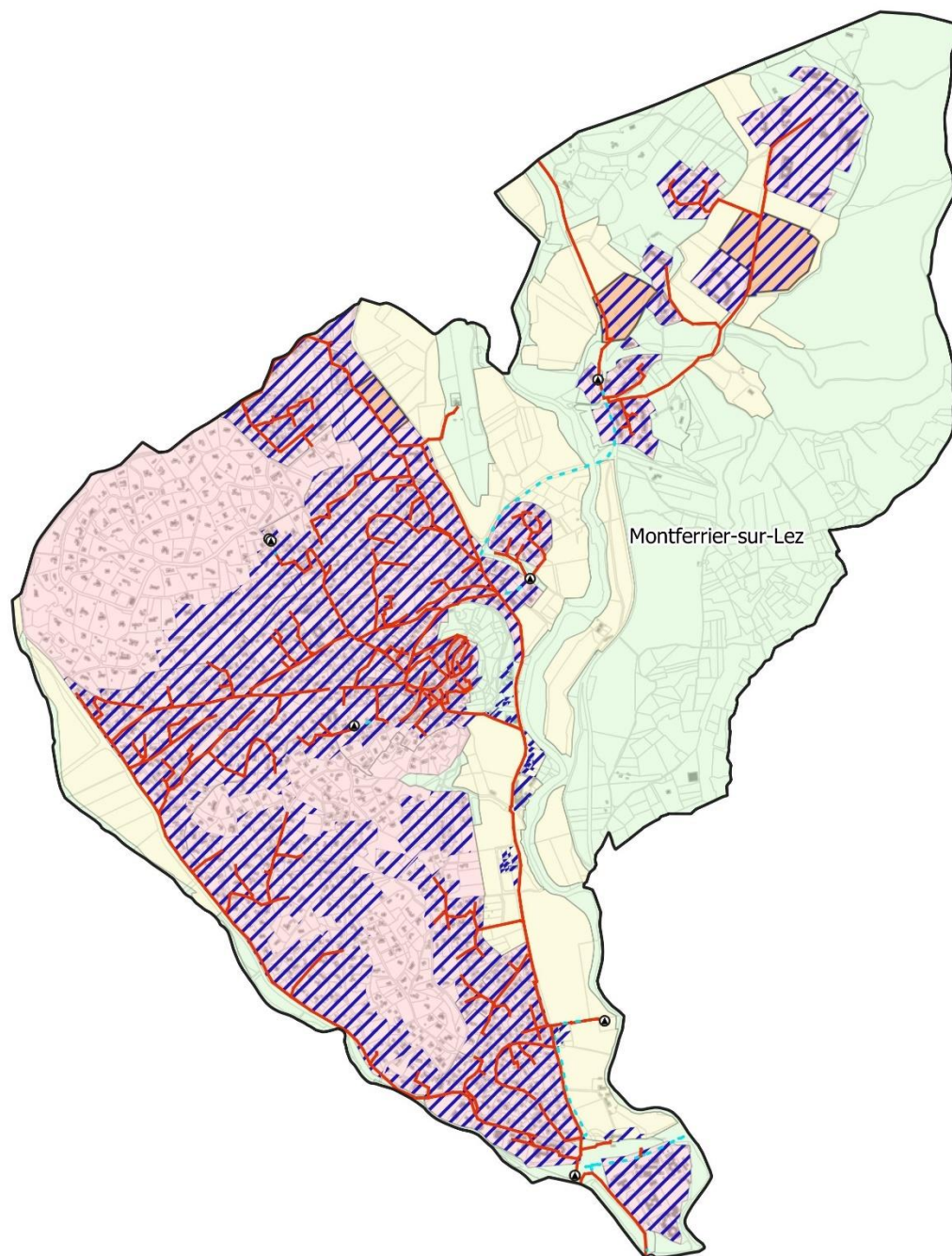
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Montferrier-sur-Lez Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A

Zonage d'assainissement

▨ Assainissement Collectif

□ Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:17 500

Version: 1
Établi le: 06/08/2024
Cartographe: AM

12.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi, à l'exception des zones U dont l'étude technico économique a conclu à un maintien en Assainissement non collectif :
 - ▷ La Devèze (MSL03),
 - ▷ Mont des Chênes (MSL05)
 - ▷ Chemin de Pioch de Baillos / Pinède (MSL06)
- L'ensemble des zones AU du PLUi
- Quelques parcelles en zones Agricole (A) et Naturelle (N) du PLUi correspond à des parcelles déjà bâties et déjà raccordés aux réseaux d'assainissement collectif.

12.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception de quelques parcelles déjà bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement collectif.
- Les zones urbaines (U) dont l'étude technico-économique a conclu à un maintien en assainissement non collectif :
 - ▷ La Devèze (MSL03),
 - ▷ Mont des Chênes (MSL05)
 - ▷ Chemin de Pioch de Baillos / Pinède (MSL06)

12.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

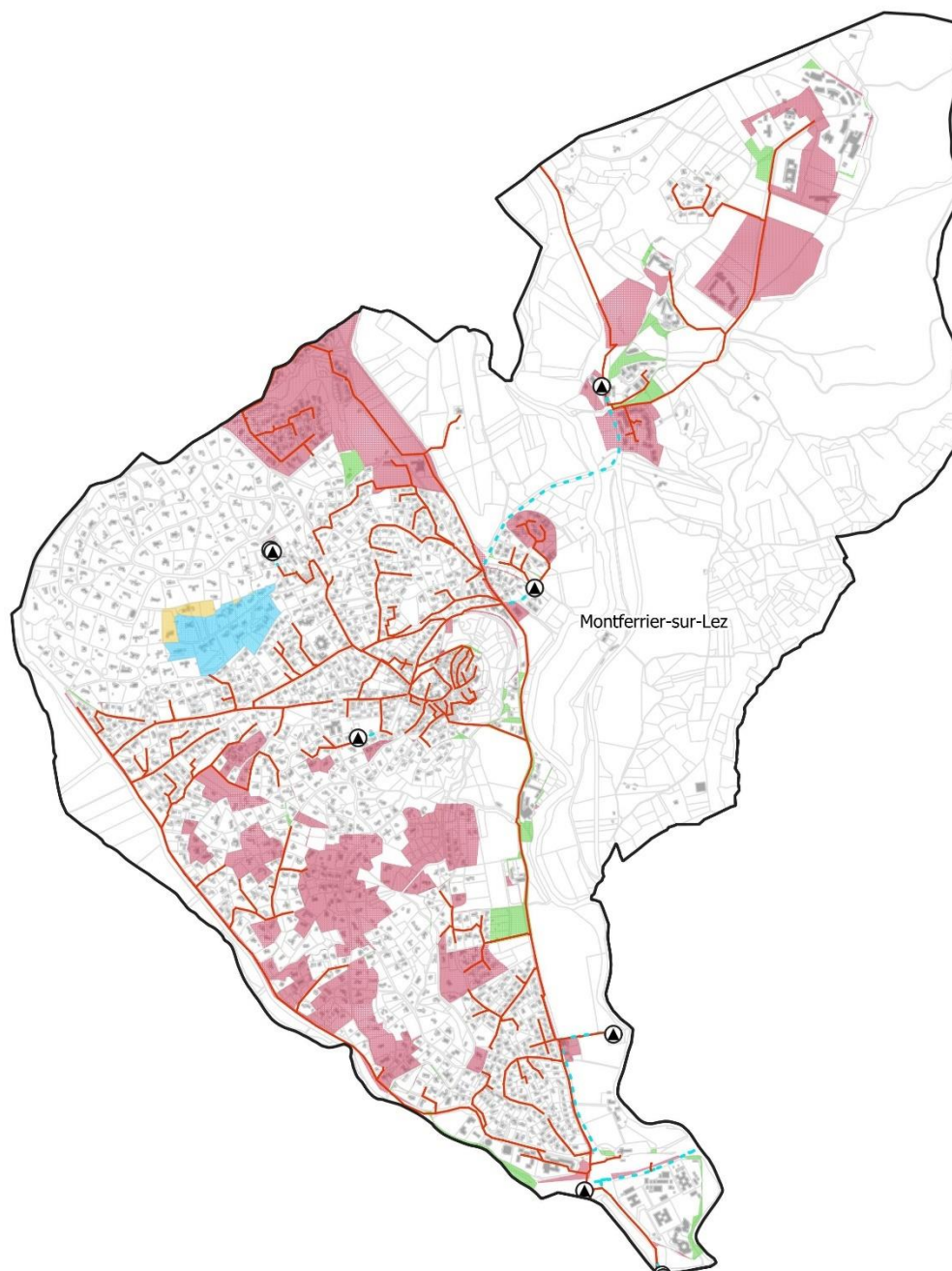
La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones U et AU du PLUi, auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision) à l'exception des 3 secteurs maintenus en assainissement non collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée :
 - ▷ La Devèze (MSL03),
 - ▷ Mont des Chênes (MSL05)
 - ▷ Chemin de Pioch de Baillos / Pinède (MSL06)

- **Le secteur du Chemin de Carlenças (CSL02), auparavant en assainissement collectif futur est placé en assainissement collectif** (avec une légère modification de l'emprise de la zone à raccorder, quelques parcelles étant exclues de la zone et zonées désormais en assainissement non collectif).

- **Les zones N et A du PLUi, auparavant en assainissement collectif sont placées en ANC à l'exception des parcelles bâties qui sont déjà raccordées aux réseaux d'assainissement.**
Il s'agit principalement de parcelles non bâties en bordure des zones urbanisées.

Montferrier-sur-Lez : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

■ ACF en AC

■ ANC en AC

■ AC en ANC

■ ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:17 500

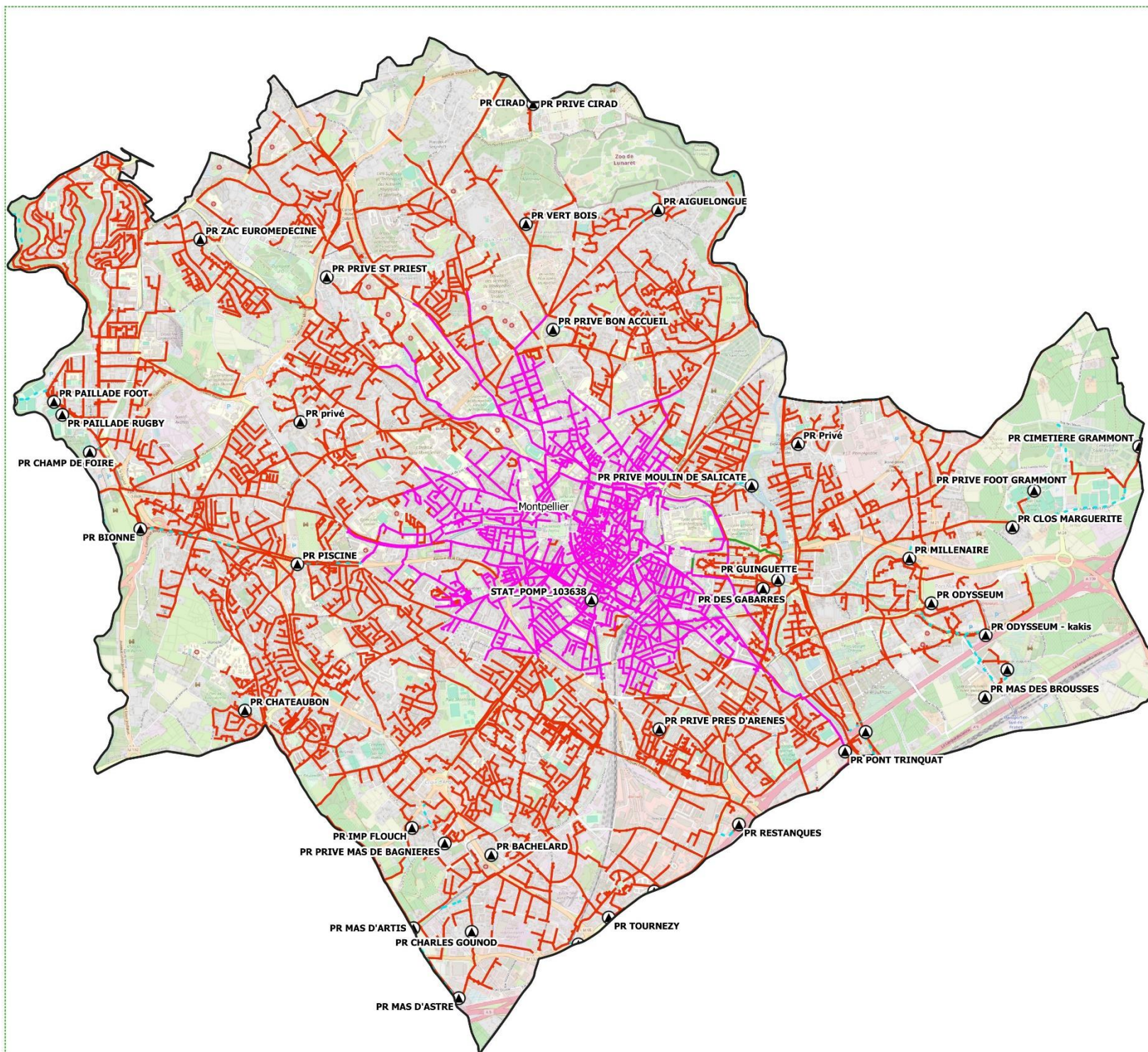
Version: 1
Etabli le: 06/08/24
Cartographe : AM

13 COMMUNE DE MONTPELLIER

13.1 Plan des réseaux d'eaux usées




Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Montpellier.

Montpellier Plan des réseaux d'assainissement





LEGENDE:


Réseau d'assainissement

-  Collecteur gravitaire séparatif
-  Collecteur gravitaire unitaire
-  Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

Autre

-  Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:35 000

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographe : AM

13.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Aucune étude d'aptitude des sols à l'assainissement collectif non collectif n'est disponible sur le périmètre de Montpellier.

13.3 Rappel du précédent zonage

La carte du zonage d'assainissement de Montpellier a été régulièrement mise à jour dans le cadre des révisions du PLU communal.

La dernière carte de zonage a ainsi été établie en aout 2023.

Les principaux secteurs en assainissement non collectif sont les suivants :

- **Plan des 4 Seigneurs** : Rue des 4 seigneurs, Rue du Plan d'Encombres, Rue Jean Segondy,
- **Aiguelongue** : Rue Valery Larbaud, Avenue du Père Prevost, Rue de la Come Caude, Rue de la Faridoule,
- **Sud de la Martelle / Nord du rond-point Maurice Genevieux** (« rond-point de Paulette ») : Rue des Grèzes, Rue du Chemin Salinier, Rue de Bionne,
- **Nord de Grammont** : Rue du Mas de l'Olivier, autour du réservoir de Valédeau.

13.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Montpellier.

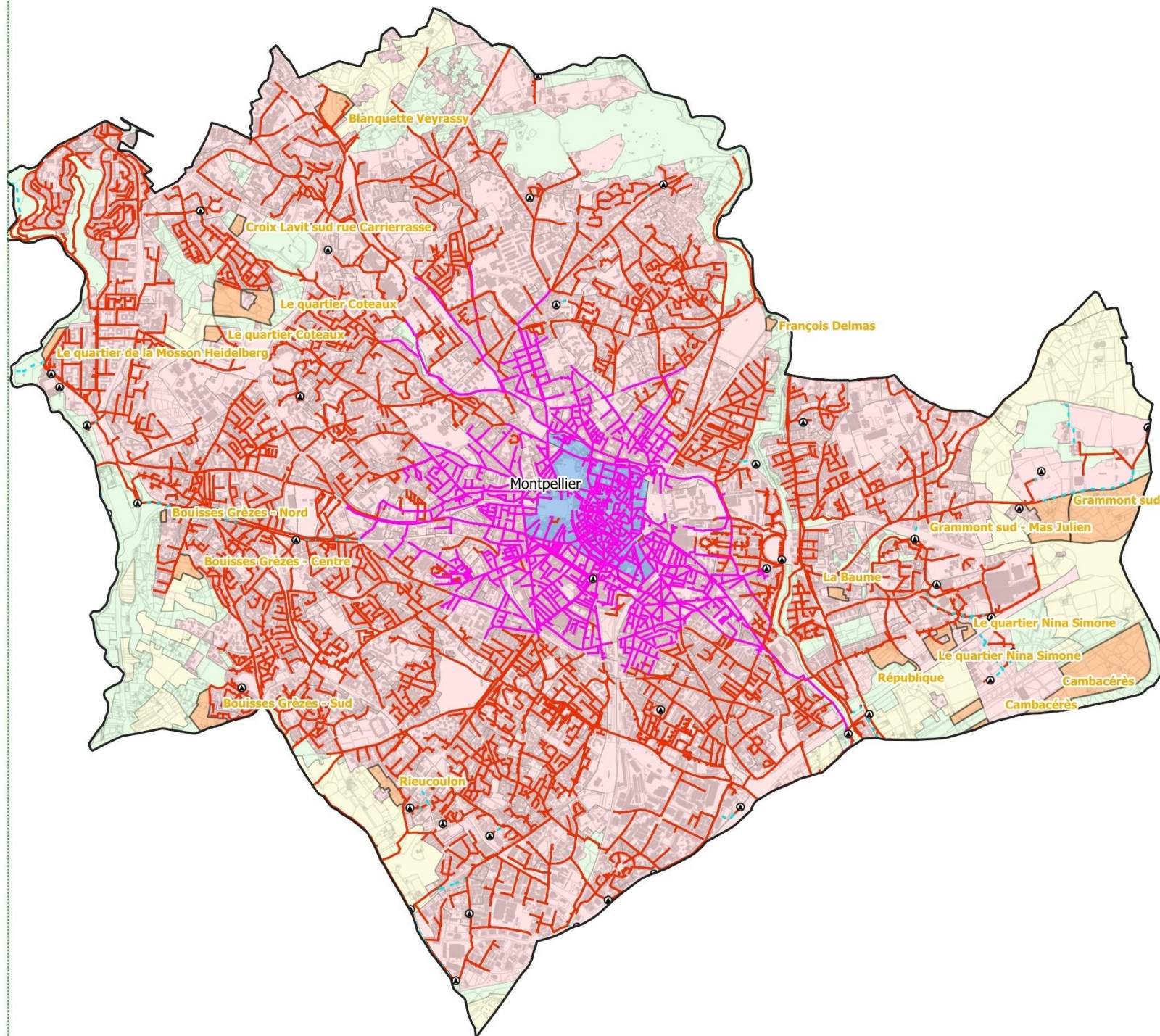
Tableau 16 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Montpellier

Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Montpellier	Blanquette Veyrassy	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	7.4 ha
	Bouisses Grèzes - Centre	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	3.9 ha
	Bouisses Grèzes - Nord	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	0.5 ha
	Bouisses Grèzes - Sud	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	5.9 ha
	Cambacérès (3 zones)	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	43.5 ha
	Croix Lavit sud rue Carrierrasse	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	1.8 ha
	François Delmas	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	2.3 ha
	Grammont sud	AUc	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	31.7 ha
	Grammont sud - Mas Julien	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	13.6 ha
	La Baume	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	2.0 ha
	Le quartier Coteaux (2 zones)	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	16.6 ha
	Le quartier de la Mosson Heidelberg	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	2.3 ha
	Le quartier Nina Simone (2 zones)	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	7.3 ha
	République	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	6.9 ha
	Rieucoulon	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Equipement	4.4 ha



Ces zones sont déjà desservies (au moins en partie) par les réseaux d'assainissement collectifs à l'exception des zones de Cambacérès, François Delmas et Grammont Sud.

Montpellier : Localisation des zones classées AU





LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire séparatif
- Réseau gravitaire unitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A
- PSM



ECHELLE: 1:35 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

13.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

13.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

8 secteurs ont été étudiés :

- « **Plan des 4 seigneurs** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Montpellier (MTP01) ;
- « **Rue de la Thériaque** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Montpellier (MTP02) ;
- « **Aiguelongue** » situé en zone U du PLUi au Nord-Est de la commune de Montpellier (MTP03) ;
- « **Impasse Jean Grandel** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Montpellier (MTP05) ;
- « **Impasse de la Lironde** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Montpellier (MTP05) ;
- « **Rue de Thomassy** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Montpellier (MTP06) ;
- « **Rue de la Font Froide** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Montpellier (MTP07) ;
- « **Rue de la Mogère** » situé en zone U du PLUi à l'Est de la commune de Montpellier (MTP08) ;

Les cartes et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.

Montpellier : Etude des raccords au réseau EU

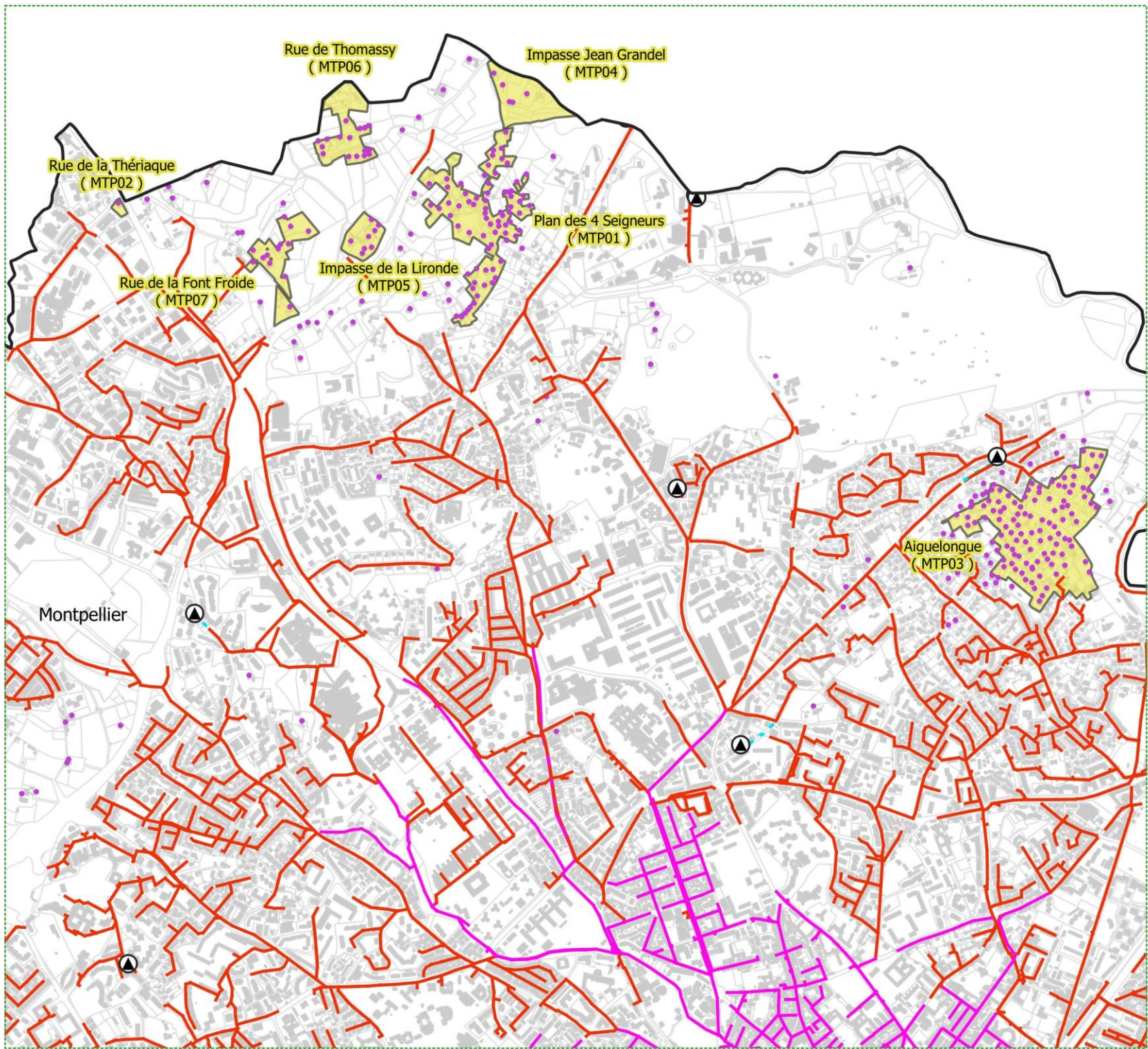
Légende :

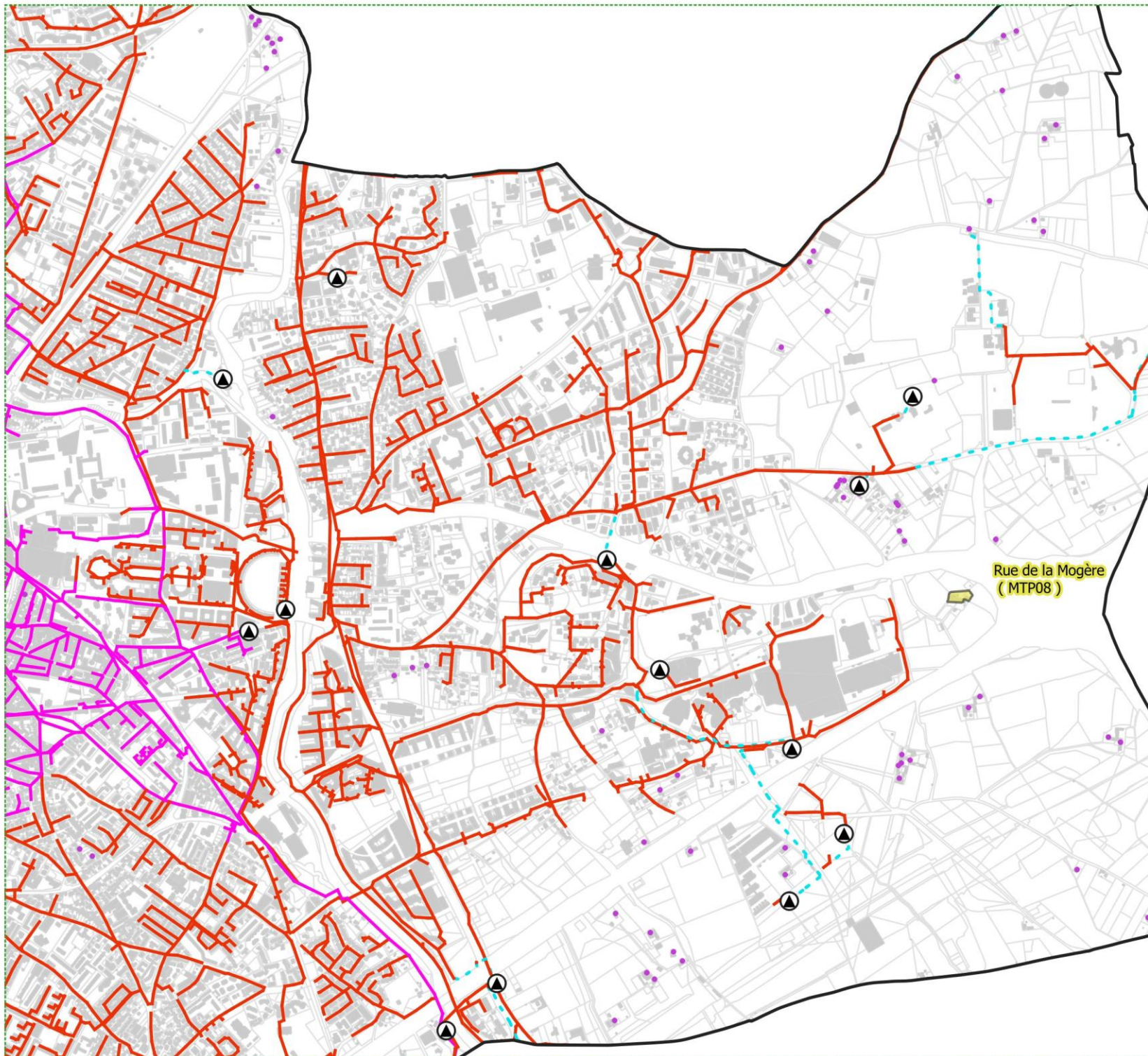
- Réseau d'assainissement**
- Réseau gravitaire séparatif
 - Réseau gravitaire unitaire
 - - - Réseau de refoulement
 - ◆ Station d'épuration
 - ▲ Poste de relevage
- Assainissement Non Collectif**
- Parcelle avec filière ANC
- Etude de raccordement**
- Secteur étudié



ECHELLE : 1:20 000

Version : 1
Etabli le : 06/08/2024
Cartographe : AM







Montpellier : Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire séparatif
- Réseau gravitaire unitaire
- - - Réseau de refoulement

 Station d'épuration

 Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

Secteur étudié

Rue de la Mogère
(MTP08)



ECHELLE : 1:20 000

Version : 1
Etabli le : 06/08/2024
Cartographe : AM

Tableau 17 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Montpellier

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Plan des 4 Seigneurs (MTP01)	U	94	19%	19%	62%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	non	Impact environnemental moyen (Filières ANC majoritairement non conformes mais pas de périmètre de protection de captage et pas de cours d'eau à proximité direct)	2 440 k€	26 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement gravitaire possible avec coût >20 k€ / branchement). - Parcelles de tailles suffisantes pour permettre ANC (sour réserve de maîtrise des divisions parcellaires). - Pas de desserte ni de densification prévues avant 6 ans du secteur. - Le raccordement sera réenvisagé après 2033
Rue de la Thériaque (MTP02)	U	1	0%	0%	100%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	non	Impact environnemental moyen (Filière ANC non conforme, présence du Verdanson à proximité mais pas de périmètre de protection de captage)	44 k€	44 k€/brcht	AC	- Une seule habitation non pourvue de réseau public et non raccordée au réseau d'assainissement sur ce secteur. Volonté de ne pas laisser une seule parcelle en ANC au centre d'une zone en assainissement collectif (d'autant plus que la filière ANC existante est non conforme).
Aiguelongue (MTP03)	U	153	27%	23%	49%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Crouzette	Impact environnemental moyen (Filières ANC moyennement conformes, présence d'un périmètre PPE, Présence du Lez à proximité)	1 926 k€	13 k€/brcht	AC	- Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserves - Coût de raccordement acceptable (raccordement gravitaire possible avec coût <20 k€ / branchement).
Impasse Jean Grandel (MTP04)	U	5	50%	0%	50%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	non	Impact environnemental limité (Pas de périmètre de protection de captage mais Ruisseau de La Lironde limitrophe à la zone)	284 k€	57 k€/brcht	ANC	- Impact environnemental limité - Coût de raccordement important (raccordement par poste de relevage public nécessaire avec coût >30 k€ / branchement). - Le raccordement sera réenvisagé après 2033

Système d'assainissement de Maera

Zonage d'assainissement des eaux usées

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Impasse de la Lironde (MTP05)	U	9	0%	50%	50%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	non	Impact environnemental limité (Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserve mais pas de périmètre de protection de captage et pas de cours d'eau à proximité)	411 k€	46 k€/brcht	ANC	- Impact environnemental limité - Coût de raccordement important (raccordement par poste de relevage public nécessaire avec coût >30 k€ / branchement). - Le raccordement sera réenvisagé après 2033
Rue de Thomassy (MTP06)	U	19	13%	13%	75%	Peu favorable : taille de parcelles insuffisantes et sol inapte à l'ANC	non	Impact environnemental moyen (Filière ANC majoritairement non conformes et orcekkes peu favorables à l'ANC, fossé affluant de La Lironde traversant la zone mais pas de périmètre de protection de captage)	665 k€	35 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement par poste de relevage public nécessaire avec coût >30 k€ / branchement) - Foncier disponible faible pour l'implantation du poste de relevage public - Solution technique de raccordement complexe car nécessitant des branchements particuliers longs (jusqu'à 140 ml) - Le raccordement sera réenvisagé après 2033 (potentiellement vers le réseau de Saint Clément de Rivière)
Rue de La Font Froide (MTP07)	U	8	100%	0%	0%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	non	Impact environnemental limité (Les filières ANC ayant fait l'objet d'un diagnostic de conformité sont conformes, pas de périmètre de protection de captage et pas de cours d'eau à proximité)	305 k€	38 k€/brcht	ANC	- Impact environnemental limité - Coût de raccordement important (raccordement gravitaire possible avec coût >20 k€ / branchement). - Le raccordement sera réenvisagé après 2033
Rue de la Mogère (MTP08)	U	1	Inconnue - filière non diagnostiquée par le SPANC			Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	non	Impact environnemental limité (absence de périmètre de protection de captage, aptitude des sols à l'ANC inconnue mais taille de parcelle favorable)	193 k€	193 k€/brcht	ANC	- Impact environnemental limité - Coût de raccordement important (raccordement gravitaire possible avec coût >20 k€ / branchement).



Ce qu'il faut retenir...

Suite à l'étude technico-économique réalisée, il est retenu d'intégrer les secteurs du Plan des 4 Seigneurs (MTP01) et de la Rue de la Thériaque (MTP02) au zonage d'assainissement collectif. Les 6 autres secteurs sont maintenus en ANC.

13.5.2 Synthèse du zonage

13.5.2.1 Carte de zonage

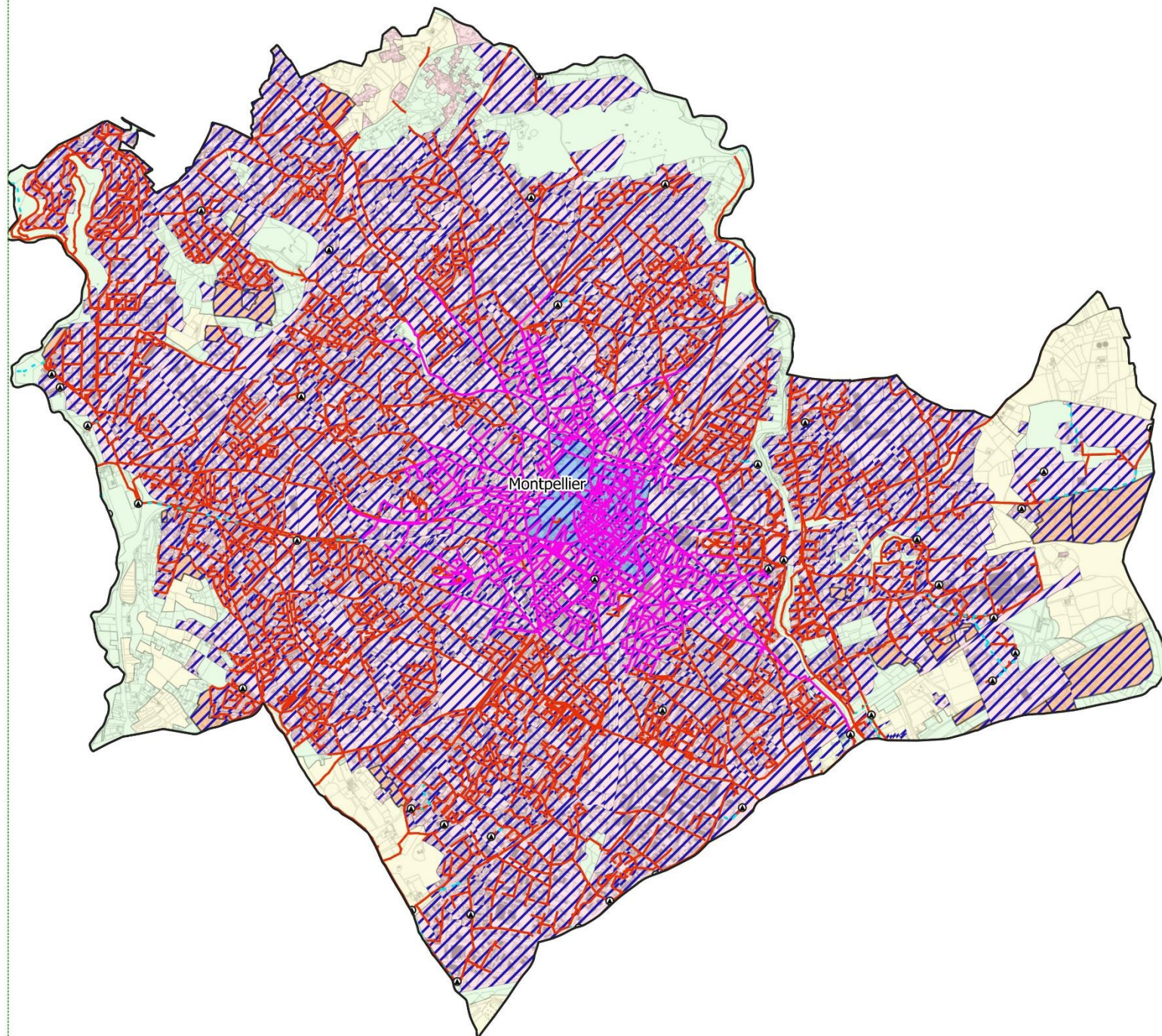
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Montpellier : Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire séparatif
- Réseau gravitaire unitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ◆ Station d'épuration
- Ⓐ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A
- PSM

Zonage d'assainissement

- Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:35 000

Version: 1
Établi le: 06/08/2024
Cartographe : AM

13.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi à l'exception de quelques parcelles appartenant aux secteurs maintenus en ANC suite à l'étude technico-économique réalisée (Plan des 4 Seigneurs, Impasse Jean Gradel, Impasse de la Lironde, Rue de Thomassy, Rue de la Font Froide)
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.
- Quelques parcelles en zones Agricole (A) ou Naturelle (N) du PLUi qui correspondent essentiellement à des parcelles déjà bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement.

13.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- La totalité des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception de quelques parcelles déjà bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement.
- Quelques parcelles en zone urbaine (U) du PLUi appartenant aux secteurs maintenus en ANC suite à l'étude technico-économique réalisée :
 - ▷ Plan des 4 Seigneurs (MTP01),
 - ▷ Impasse Jean Gradel (MTP04),
 - ▷ Impasse de la Lironde (MTP05),
 - ▷ Rue de Thomassy (MTP06),
 - ▷ Rue de la Font Froide (MTP07).

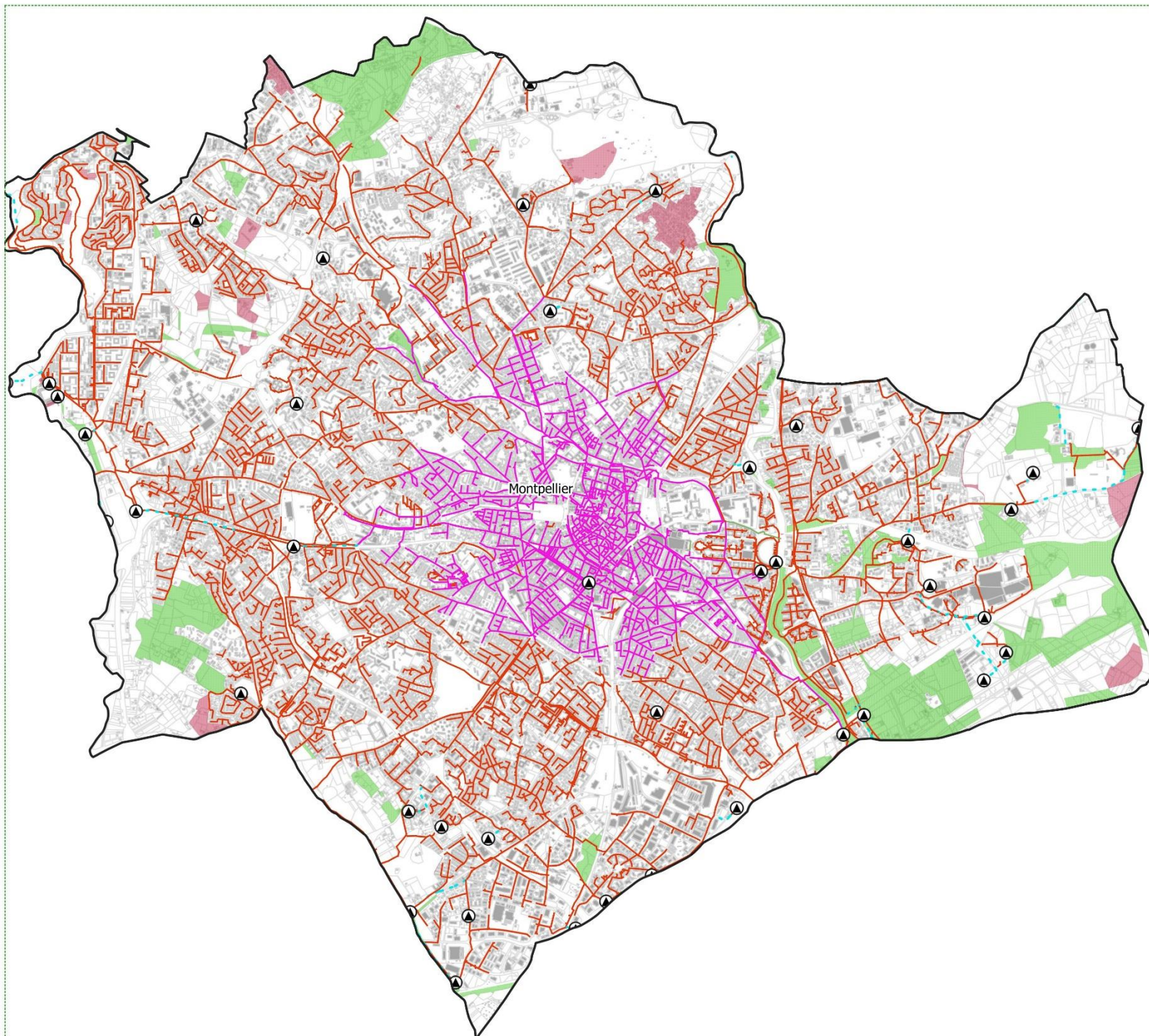
13.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au précédent zonage :

- **Assainissement collectif vers assainissement non collectif :**
 - Les zones A et N du PLUi auparavant en assainissement collectif. Il s'agit principalement de parcelles non bâties en périphérie des zones urbaines ou de parcelles bâties mais non raccordées aux réseaux d'assainissement (avec filières de traitement ANC).
 - Les zones U auparavant en assainissement collectif dont l'analyse technico-économique réalisée a conclu à un zonage en assainissement non collectif :
 - ▷ Impasse Jean Gradel (MTP04),
 - ▷ Impasse de la Lironde (MTP05),
 - ▷ Rue de Thomassy (MTP06),
 - ▷ Rue de la Font Froide (MTP07).

- **Assainissement non collectif vers assainissement collectif :**
 - Les zones AU auparavant en assainissement non collectif (cf. arbre de décision).
 - La zone U correspondant au secteur Aiguelongue (MTP03), auparavant en assainissement non collectif et dont l'analyse technico-économique réalisée a conclu à l'inclusion au zonage d'assainissement collectif.
 - Quelques parcelles en zone U du PLUi auparavant en assainissement non collectif mais qui sont déjà bâties et déjà raccordées au réseau d'assainissement. On recense notamment :
 - ▷ Le Zoo du Lunaret
 - ▷ La Rue de la Thériaque

Montpellier : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire séparatif
- Réseau gravitaire unitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

- ACF en AC
- ANC en AC
- AC en ANC
- ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:35 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

14 COMMUNE DE PEROLS

14.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Pérols.

Pérols Plan des réseaux d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

⬢ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Établi le: 20/05/24
Cartographe : AM

14.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Pérols (*AZUR environnement, 2005*).

Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltration et réalisation de fouille à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteurs avec aptitude des sols **défavorable**
 - ▷ Le Mas Rouge
 - ▷ Les Faïsses
 - ▷ Méjean (partie sud du secteur)

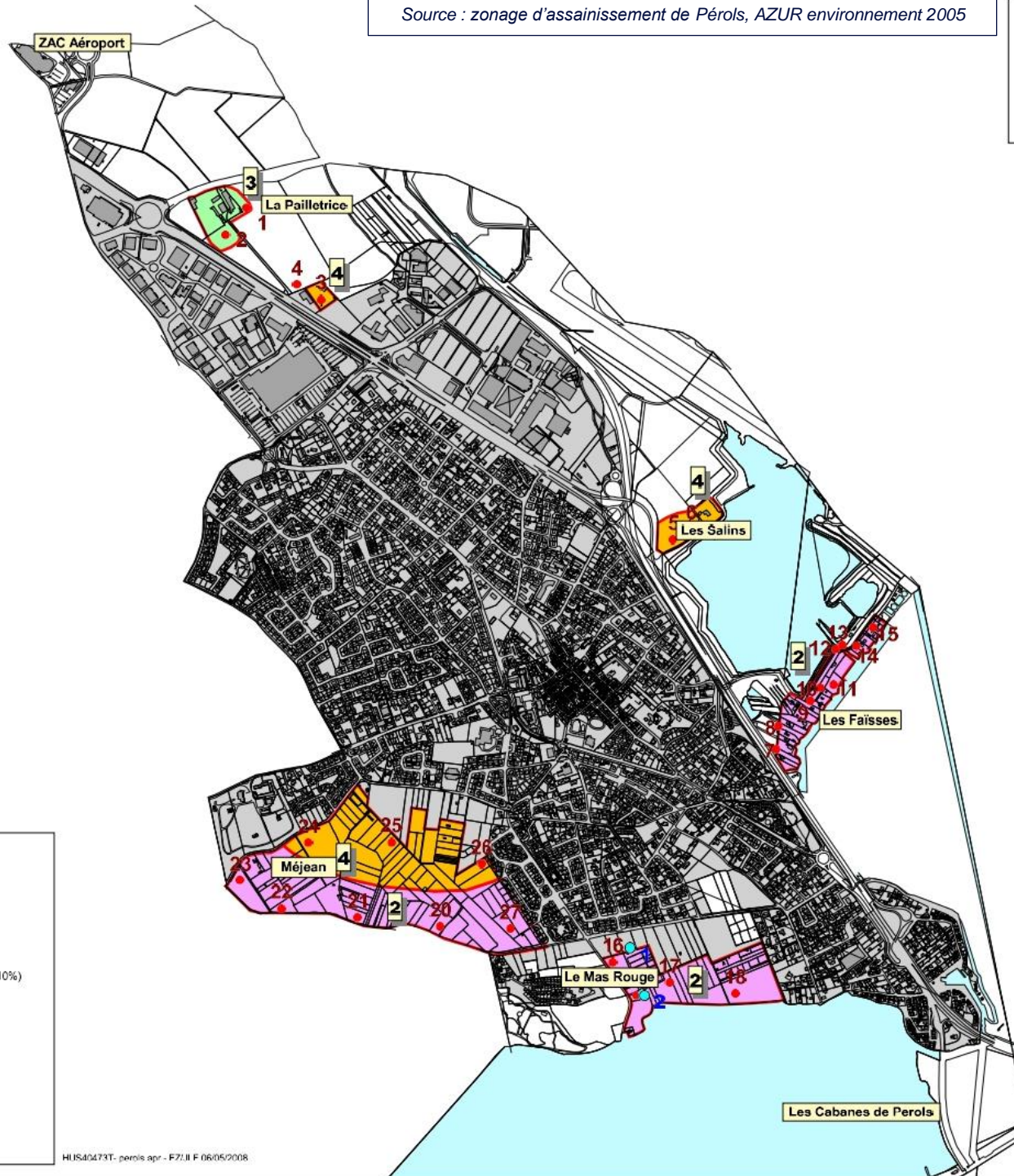
- Secteurs avec aptitude des sols **moyennement favorable** :
 - ▷ Les Salins
 - ▷ Méjean (partie nord du secteur)
 - ▷ Parcelle AI0009 (Proche avenue Georges Frêche)

- Secteur avec aptitude des sols **très favorable** :
 - ▷ La Pailletrice

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Pérols :

PEROLS


Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



LEGENDE

Aptitudes des sols

-  Aptitude très favorable
FTE + épandage sous-terrain
-  Aptitude favorable
FTE + épandage surdimensionné
-  Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé
(tertre d'infiltration gravitaire sur pentes > 10%)
-  Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle
parcellaire recommandée
-  ● 12 Sondages et tests d'infiltration
-  ● 12 Sondages au tracto pelle
-  3 Unité de sol

 Zones desservies par
les réseaux d'assainissement.



Echelle 1/15 000^e

0 200 400 600 800 1000m

14.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement de Pérols a été approuvé le 29/08/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Les Salins,
 - ▷ Les Faïsses.

- Secteurs à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ Le Mas Rouge,
 - ▷ Méjean partie Nord (en assainissement collectif futur),
 - ▷ Secteur Nord Saint-Vincent (en assainissement collectif futur),
 - ▷ La Pailletrice et ZAC Aéroport (en assainissement collectif futur).



A noter

Depuis le précédent zonage d'assainissement, les raccordements du Mas Rouge et des secteurs La Pailletrice / ZAC aéroport ont été réalisés.

En revanche, les secteurs de Méjean et Nord – Saint Vincent n'ont pas été urbanisés et ne sont donc pas raccordés aux réseaux d'assainissement.

14.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Pérols.

Tableau 18 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Pérols

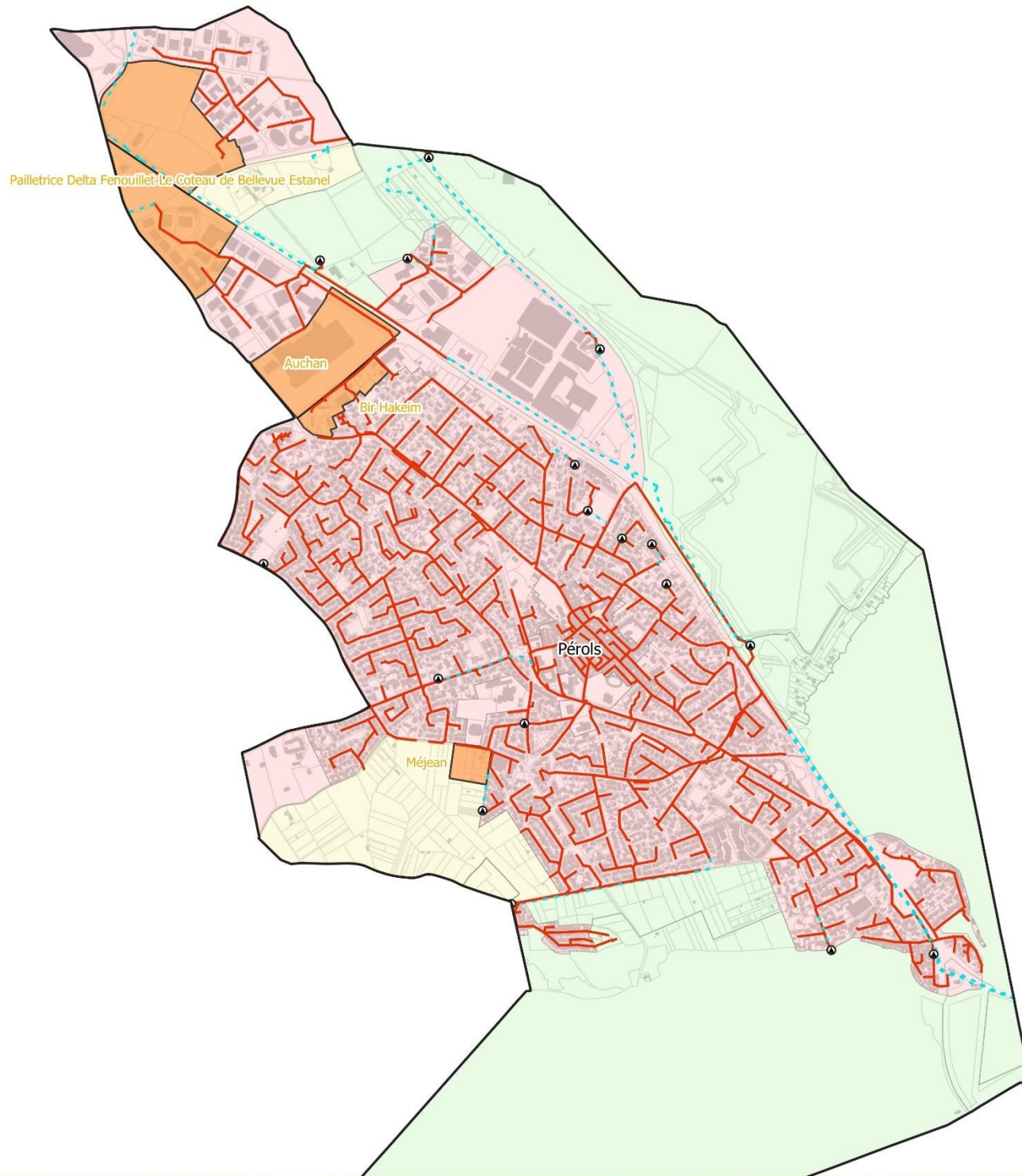
Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Pérols	Ecopole Pailletrice Delta Fenouillet Le Coteau de Bellevue Estanel	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	38.3 ha
	Auchan	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	11.6 ha
	Bir Hakeim	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	6.3 ha
	Méjean	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Equipement	1.8 ha



A noter

- Ces zones sont déjà desservies (au moins en partie) par des réseaux d'assainissement collectifs à proximité.
- Une partie de la zone AU « Ecopole Pailletrice Delta Fenouillet Le Coteau de Bellevue Estanel » se situe sur la commune de Lattes.

Pérols : Localisation des zones classées AU



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Zonage PLU

■ AU

■ U

■ N

■ A



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 08/07/2024
Cartographe: AM

14.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

14.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif est réalisée sur les secteurs en zone U et AU du PLUi actuellement en ANC.

Aucune zone nécessitant une étude de raccordement particulière n'a été identifiée sur la commune.

14.5.2 Synthèse du zonage

14.5.2.1 Carte de zonage

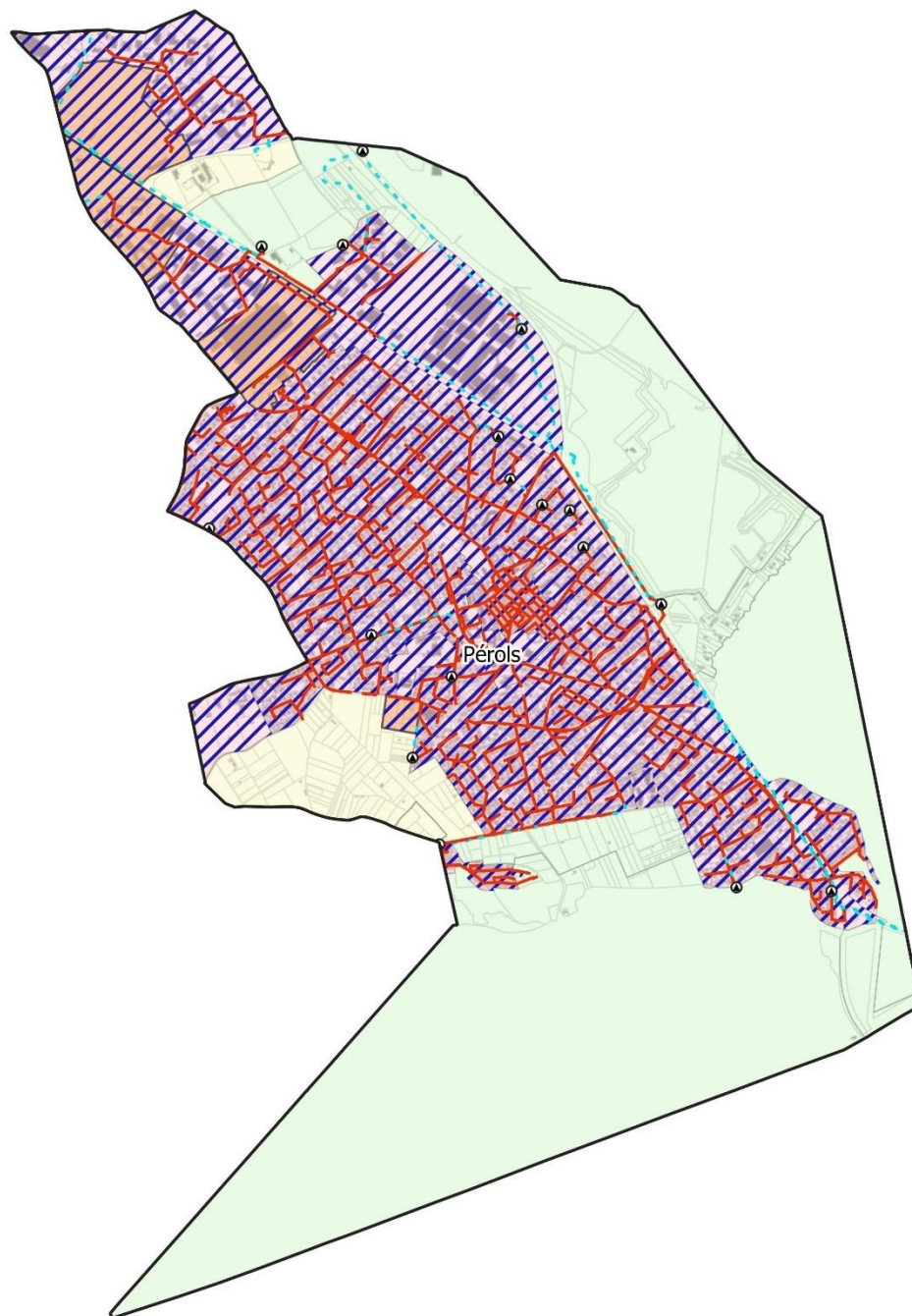
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.

Pérols : Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:20 000

Version: 1
Établi le: 04/07/2024
Cartographe: AM

14.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi ;
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.
- Aux parcelles AV0122 et AV0135 à l'Est-du Mas Pérols (Mas Rouge) situées en zone Naturelle (N) du PLUi mais déjà bâties et raccordées aux réseaux d'assainissement collectif.

14.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception des parcelles AV0122 et AV0135 à l'Est-du Mas Pérols (Mas Rouge) situées en zone N du PLUi mais déjà bâties et raccordées au réseau d'assainissement collectif.

14.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones U et AU du PLUi auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision).
- **Les zones U et AU PLUi auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision)
- **Les zones A et N du PLUi auparavant en assainissement collectif sont placées en ANC** (cf. arbre de décision) **à l'exception des parcelles AV0122 et AV0135 à l'Est-du Mas Pérols** (Mas Rouge) situées en zone N du PLUi mais déjà bâties et raccordées au réseau d'assainissement collectif donc maintenues en zonage d'assainissement collectif.

Les parcelles qui passent de zonage d'assainissement non collectif à assainissement collectif correspondent exclusivement à des parcelles non bâties en bordure de la zone urbaine.

- **Les zones A et N du PLUi auparavant en assainissement collectif futur sont placées en ANC** (cf. arbre de décision). Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties.


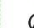
Pérols : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

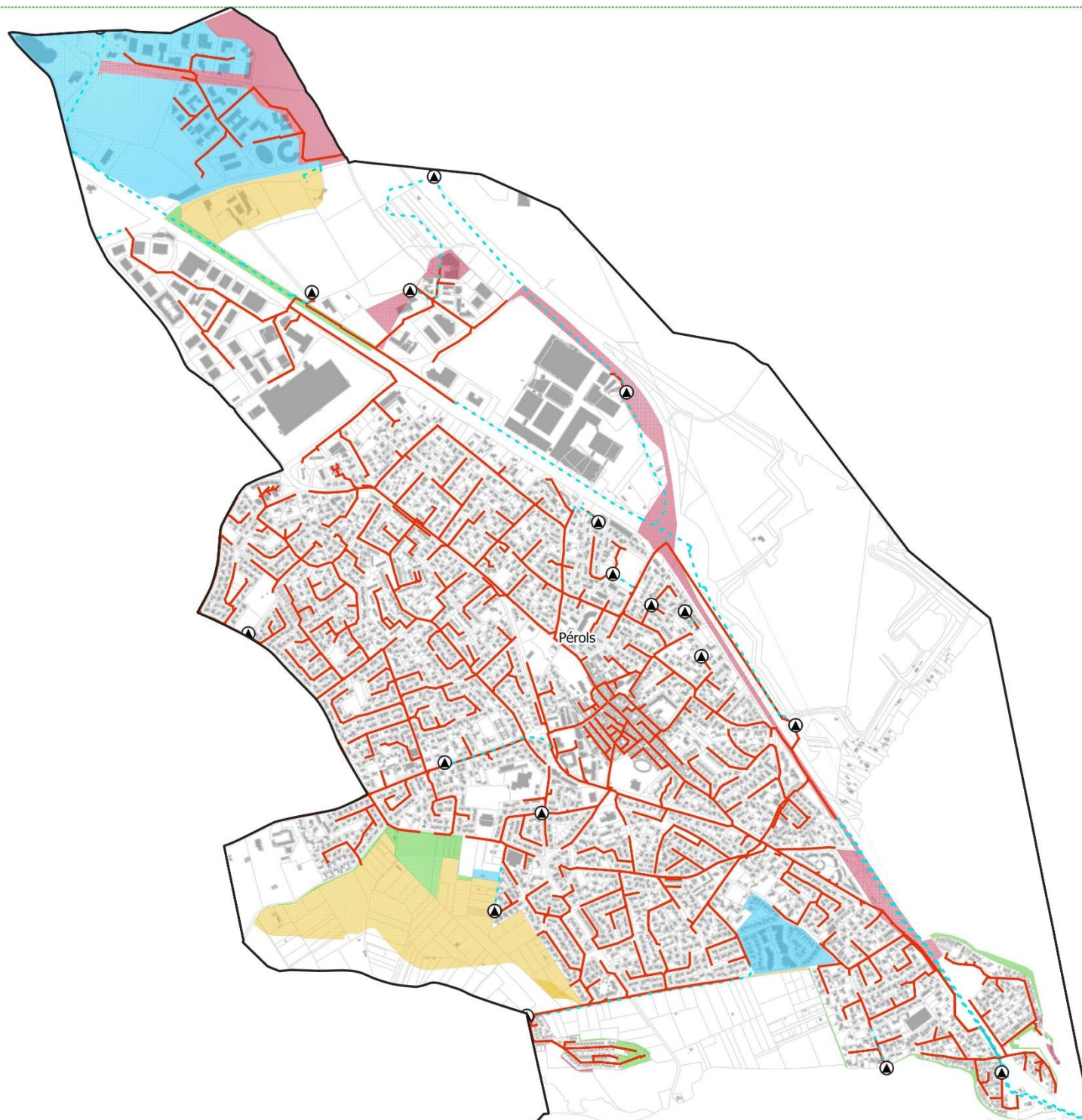
- ACF en AC
- ANC en AC
- AC en ANC
- ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:12 500

Version: 1
Établi le: 11/07/24
Cartographe : AM

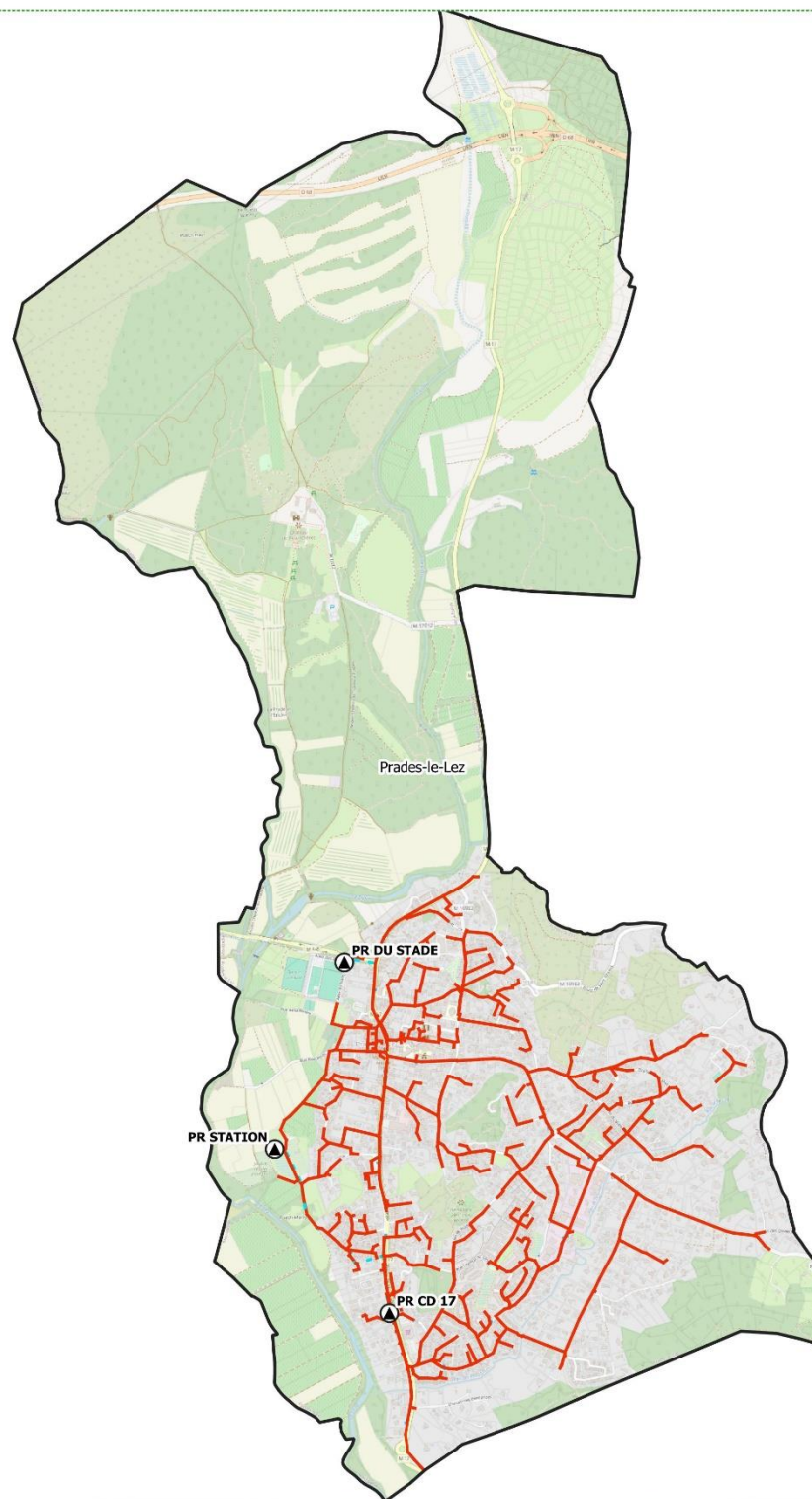


15 COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ

15.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Prades-le-Lez.

Prades-le-Lez Plan des réseaux d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:20 000

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographe : AM

15.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Prades-le-Lez (S.I.E.E, 2006).

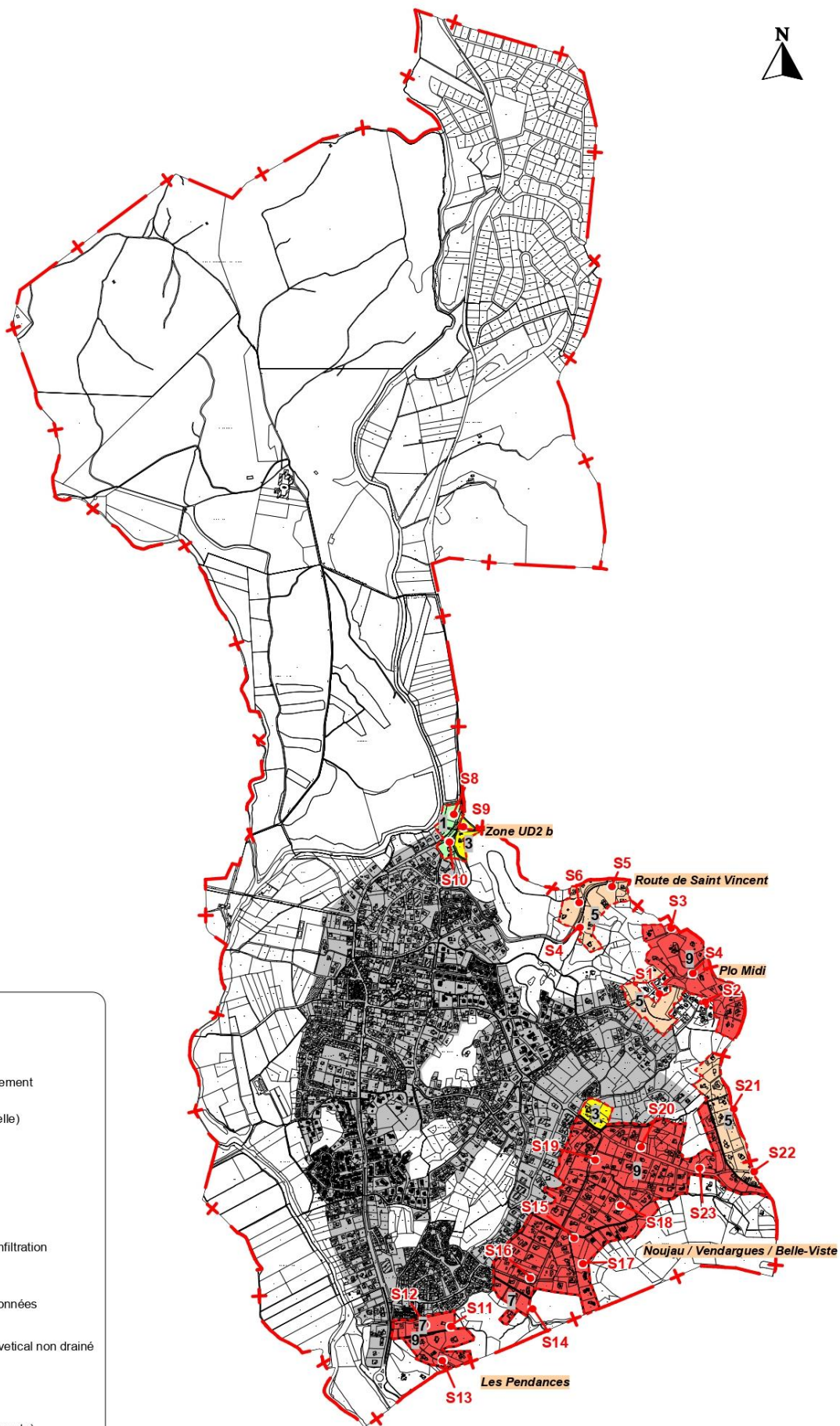
Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltration et réalisation de fouille à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteurs avec aptitude des sols **inapte** :
 - ▷ Nouau / Vendargues / Belle-Viste (sauf quelques parcelles avec aptitude médiocre à l'ouest et moyenne au nord)
 - ▷ Les Pendances.
 - ▷ Plô Midi


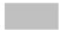


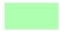




- Secteur avec aptitude des sols **médiocre** :
 - ▷ Route de Saint-Vincent

- Secteur avec aptitude des sols **moyenne** :
 - ▷ Zone UD2b (partie sud)

- Secteur avec **bonne** aptitude des sols
 - ▷ Zone UD2b (partie nord)



Légende :

-  Zones d'étude
-  Zone desservie par le réseau d'assainissement
-  Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
-  Unités de sol
- Aptitudes et contraintes des sols**
-  Aptitude bonne
(Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
-  Aptitude moyenne
(Contraintes de perméabilité)
FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
-  Aptitude médiocre
(Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
-  Aptitude médiocre
(Sols hydromorphes) Tertre d'infiltration
-  Inapte
(Fortes contraintes de perméabilité et de pente)
Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire

Fond : Cadastre

Echelle : 1 / 17 500

Source : zonage d'assainissement de Prades-le-Lez, S.I.E.E 2006

15.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé le 29/09/2008

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Route de Saint Vincent
- Secteurs à raccorder au réseau d'assainissement collectif :
 - ▷ UD2 b
 - ▷ Plô Midi
 - ▷ Nouau / Vendargues / Belle-Viste
 - ▷ Les Pendances



A noter

Depuis le précédent zonage de 2008, le raccordement au réseau d'assainissement collectif des zones suivantes a été réalisé :

- UD2b (en 2020)
- Plô Midi (en partie, en 2019)
- Nouau / Vendargues / Belle-Viste (en partie, en 2019)

Le raccordement du secteur « les Pendances » est en cours de réalisation en 2024.

15.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Aucune zone à urbaniser (AU) n'est recensée sur la commune de Prades-le-Lez dans le PLUi.

15.5 Zonage d'assainissement

- ▶ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▶ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

15.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▶ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

4 secteurs ont été étudiés :

- « **Rue du Puech Marty** » situé en zone U du PLUi au Sud-Ouest de la commune de Prades-le-Lez (PLL01). Cette zone était en assainissement collectif dans le précédent zonage d'assainissement de 2008 mais n'a pas été raccordée depuis.
- « **Route de Belle Viste** » situé en zone U du PLUi au Sud-Est de la commune de Prades-le-Lez (PLL02). Cette zone était en assainissement collectif futur dans le précédent zonage d'assainissement de 2008 mais n'a pas été raccordée depuis.
- « **Chemin de Bellevue et Rue du Plô du Midi** » situé en zone U du PLUi au Sud-Est de la commune de Prades-le-Lez (PLL03). Cette zone était en assainissement collectif futur dans le précédent zonage d'assainissement de 2008 mais n'a pas été raccordée depuis.
- « **Ancien Chemin de Saint-Vincent** » situé en zone U du PLUi au nord de la commune de Prades-le-Lez (PLL04). Cette zone était en assainissement collectif futur dans le précédent zonage d'assainissement de 2008 mais n'a pas été raccordée depuis.

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.

Prades-le-Lez Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

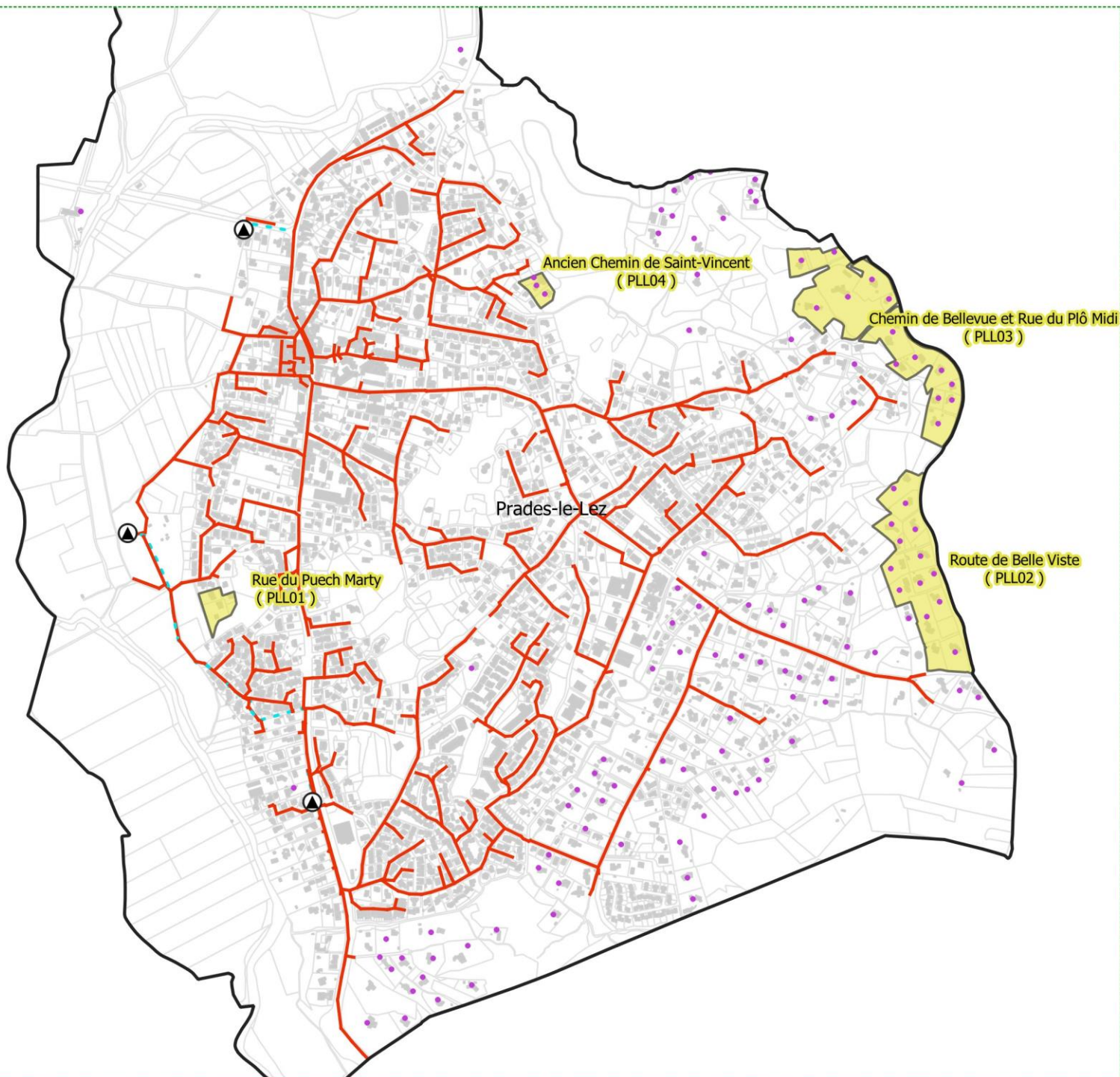
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement
- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

- Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

- Secteur étudié




ECHELLE : 1:12 500

Version : 1
Établi le : 06/08/24
Cartographe : AM

Tableau 19 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Prades-le-Lez

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Rue du Puech Marty (PLL01)	U	3	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Source du Lez - PPE Forage de Mejanel	Impact environnemental fort (Présence de deux PPE, Ruisseau affluent du Lez à proximité : 100 ml à l'ouest)	47 k€	16 k€/brcht	AC	- Impact environnemental fort - Coût de raccordement acceptable (raccordement gravitaire possible avec coût <20 k€ / branchement).
Route de Belle Viste (PLL02)	U	13	75%	0%	25%	Médiocre	PPE Source du Lez	Impact environnemental moyen (Aptitude des sols médiocre, présence d'un PPE, Ruisseau de Cassagnoles à proximité : 200 ml à l'Est Mais filières ANC majoritairement conformes)	383 k€	29 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement par réseau gravitaire possible avec coût >20 k€ / branchement). - Pas de densification prévue
Chemin de Bellevue et Rue de Plo Midi (PLL03)	U	14	0%	33%	67%	Inapte	PPE Source du Lez - PPE Forage de Mejanel (dans la partie nord)	Impact environnemental fort (Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserve, aptitude des sols inapte, présence de deux PPE; Ruisseau de Cassagnoles à proximité : 150 ml à l'Est)	536 k€	38 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement par poste de relevage public nécessaire avec coût >30 k€ / branchement). - Pas de densification prévue
Ancien Chemin de Saint-Vincent (PLL04)	U	3	50%	50%	0%	Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Source du Lez - PPE Forage de Mejanel (à l'extrémité Sud)	Impact environnemental moyen (Présence de deux PPE et présence d'un ruisseau à l'Ouest mais pas de filières ANC non conformes)	146 k€	49 k€/brcht	ANC	- Coût de raccordement important (raccordement par PR privés nécessaire et coût de raccordement >20 k€ branchement)

 **Ce qu'il faut retenir...**

Suite à l'étude technico-économique réalisée, il est retenu de maintenir le secteur de la Rue du Puech Marty (PLL01) au zonage d'assainissement collectif. Les secteurs de la Route de Belle-Viste (PLL02), du Chemin de Bellevue et de la Rue du Plo Midi (PLL03) et de l'Ancien chemin de Saint-Vincent (PLL04) sont classés en ANC.

La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport.

15.5.2 Synthèse du zonage

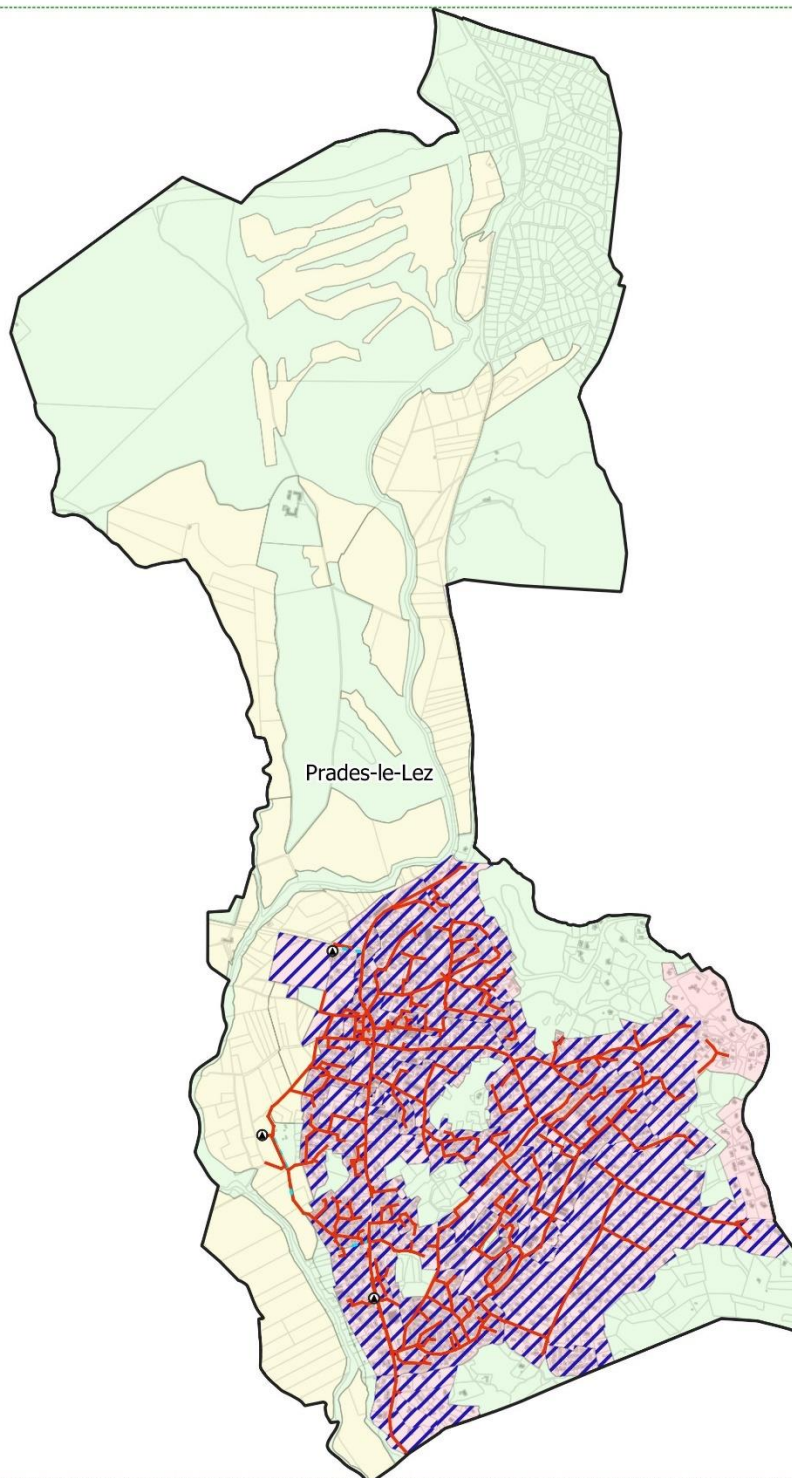
15.5.2.1 Carte de zonage

La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*



Prades-le-Lez Zonage d'assainissement des eaux usées

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ◆ Station d'épuration
- ⊙ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:20 000

Version: 1
Etabli le: 06/08/2024
Cartographe : AM

15.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi à l'exception :
 - ▷ Des parcelles appartenant aux secteurs maintenus en Assainissement Non Collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée : Route de Belle-Vistre (PLL02), Chemin de Bellevue et Rue du Plô du Midi (PLL03), Ancien Chemin de Saint-Vincent (PLL04).
 - ▷ De l'Impasse du Hameau du Viala.
En effet ce secteur dispose d'un réseau privé qui achemine les eaux usées collectées vers un système de traitement semi-collectif (privé).
Ce système semi-collectif collecte les eaux usées des parcelles AR0056 à AR0061, AR0079, AR0082, AR0085 et AR0152.

15.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- La totalité des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi ;
- Les zones U maintenues en Assainissement Non Collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée :
 - ▷ Route de Belle Viste (secteur PLL02)
 - ▷ Chemin de Bellevue et Rue du Plô du Midi (secteur PLL03)
 - ▷ Ancien Chemin de Saint-Vincent (PLL04)
- L'impasse du Hameau du Viala (zone U) qui dispose d'un réseau privé qui achemine les eaux usées collectées vers un système de traitement semi-collectif (privé).
Ce système semi-collectif collecte les eaux usées des parcelles AR0056 à AR0061, AR0079, AR0082, AR0085 et AR0152

15.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones U bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement qui étaient auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif.**

Il s'agit principalement :

- ▷ Du secteur du stade
- ▷ Du secteur des Pendances

- **Les zones U bâties et déjà raccordées aux réseaux d'assainissement qui étaient auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif.**

Il s'agit principalement :

- ▷ De la zone autour du Chemin de Nouau, de la route de Vendargues et de la Rue Camille Claudel (Nouau / vendargues / belleviste selon nomenclature de l'ancien zonage)
- ▷ De la partie ouest de la Rue du Plô-midi

- **La zone U de la Route de Belle-Viste (secteur PLL02), auparavant en assainissement collectif futur est placée, en assainissement non collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée.**

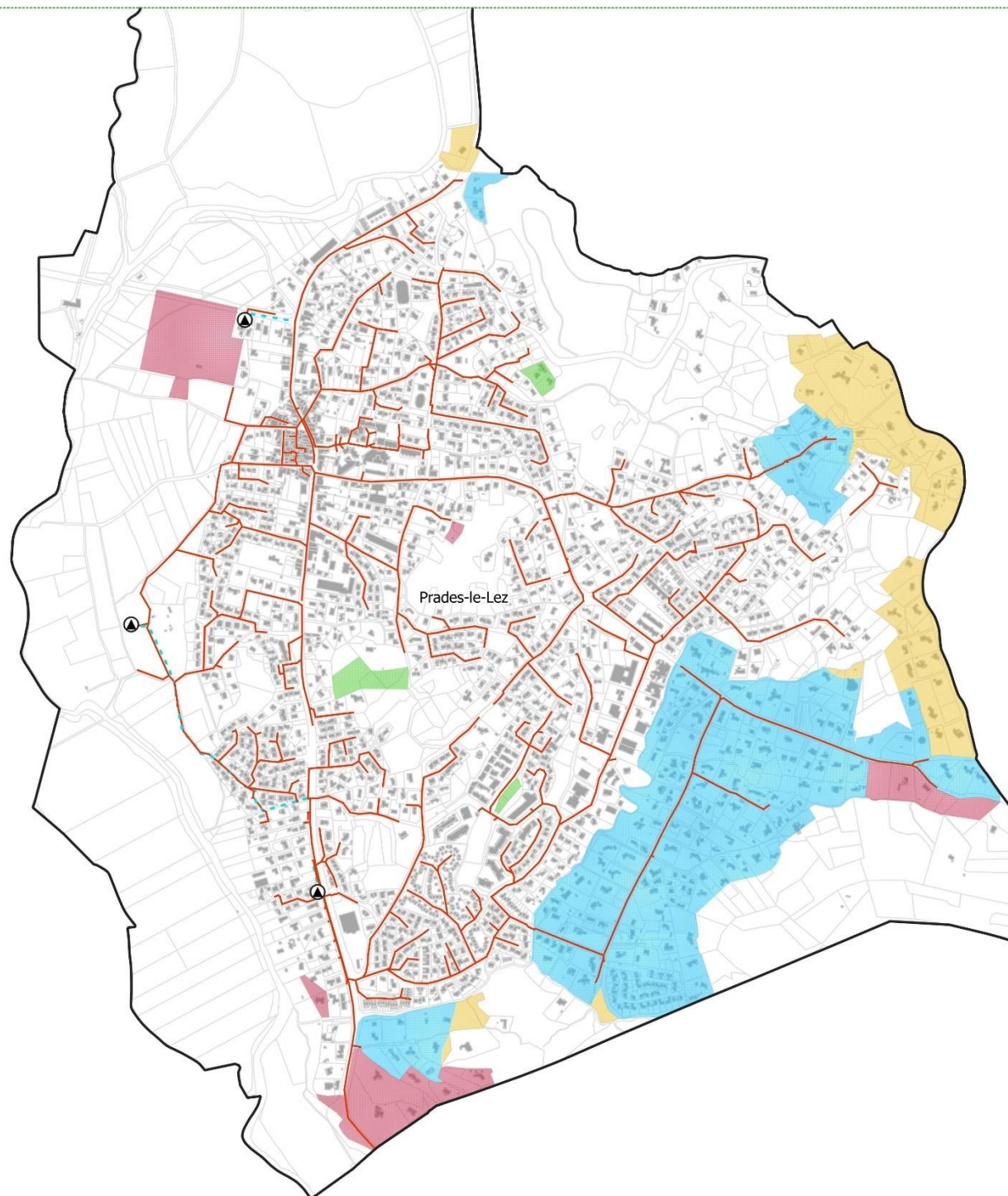
- **La zone U du Chemin de Belle-Vue et de la Rue du Plô-Midi (secteur PLL03), auparavant en assainissement collectif futur, est placée en assainissement non collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée.**

- **La zone U de l'Ancien Chemin de Saint-Vincent (secteur PLL04), auparavant en assainissement collectif est placée en assainissement non collectif suite à l'analyse technico-économique réalisée.**

- **Les zones A et N auparavant en assainissement collectif ou assainissement collectif futur sont placées en ANC (cf. arbre de décision).**

Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties en bordure des zones urbanisées.

Prades-le-Lez : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

■ ACF en AC

■ ANC en AC

■ AC en ANC

■ ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:10 000

Version: 1
Établi le: 06/08/24
Cartographe : AM

16 COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS



16.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.



Saint-Jean-de-Védas Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

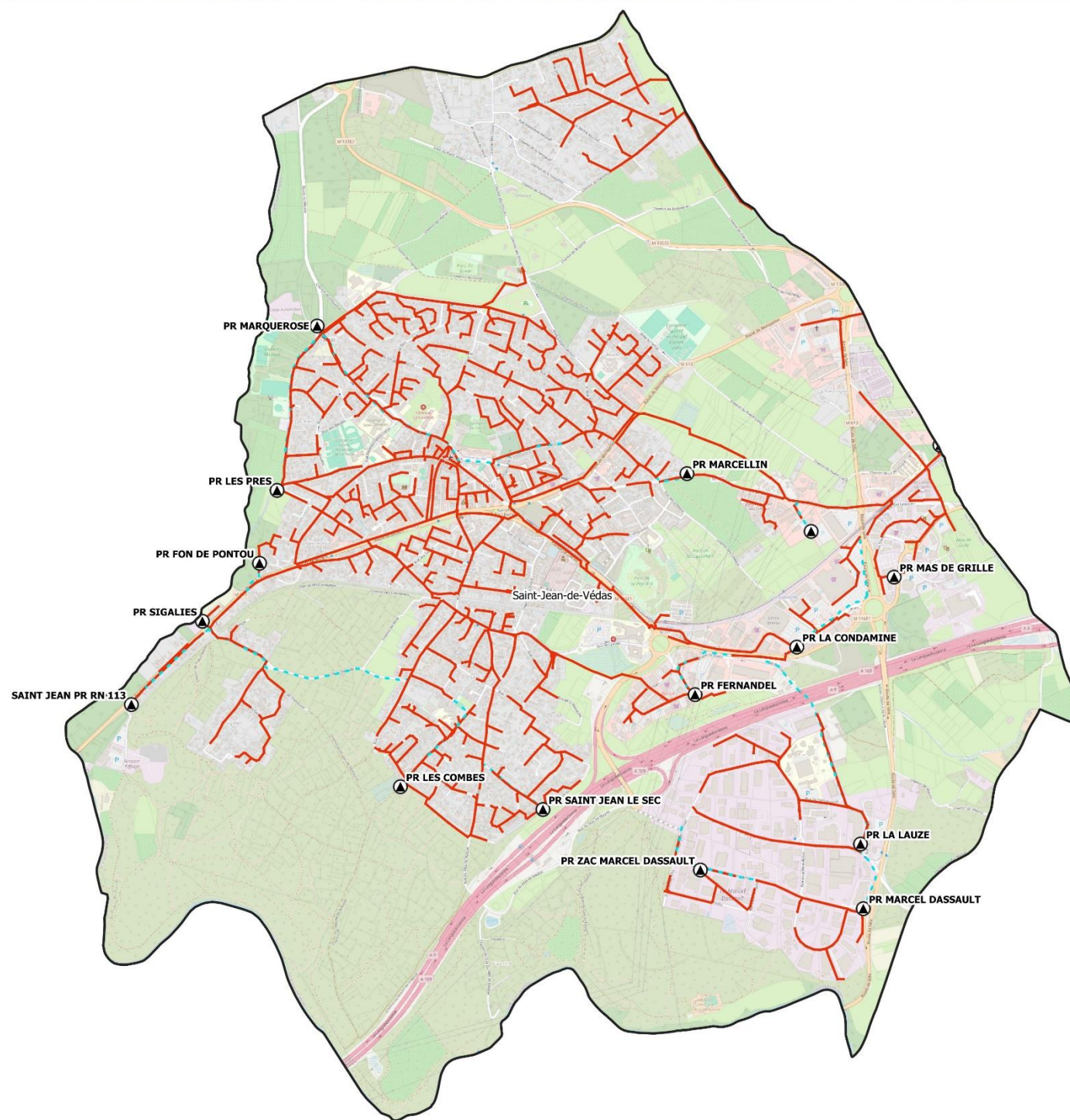
-  Collecteur gravitaire
-  Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

Autre

-  Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:17 500

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographe : AM

16.2 Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée par le bureau d'études *AZUR environnement en 2005*.

Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltration et réalisation de fouille à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

- Secteurs avec aptitude **moyennement favorable** :
 - ▷ Campagne du Pont
 - ▷ Gué du Mas de Magret
- Secteurs avec aptitude du sol **défavorable**
 - ▷ Garrigue du Pont (en partie)
 - ▷ La Fermaude (en partie)
- Secteurs avec aptitude **favorable**
 - ▷ L'Hérande
 - ▷ Le Terral
- Secteurs avec aptitude **favorable à très favorable** :
 - ▷ Le Bos
 - ▷ Lous Garrigous
- Secteurs avec aptitude **très favorable**
 - ▷ Garrigue du Pont (en partie)
 - ▷ La Fermaude (en partie)
 - ▷ Sigaliès
 - ▷ La Coustade
 - ▷ Las Pillas

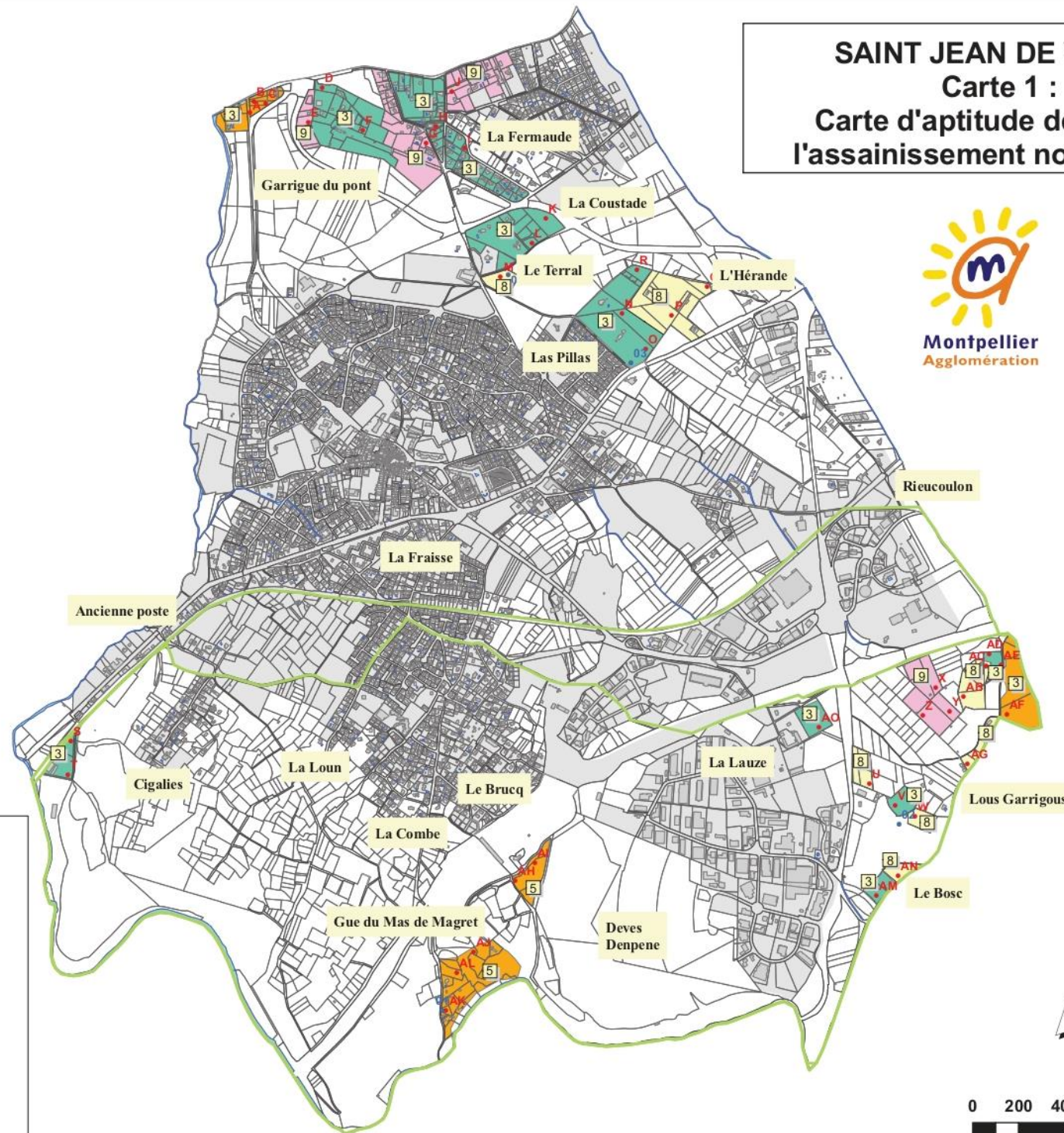
La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Saint-Jean-de-Védas :

SAINT JEAN DE VEDAS

Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



Montpellier
Agglomération



Légende

- Sondages et tests d'infiltration
- Sondages au tracto pelle
- Zone desservie par les réseaux d'assainissement

Aptitude des sols

Aptitude très favorable
FTE + épandage sous terrain

Aptitude favorable
FTE + épandage surdimensionné

Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé

Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle parcellaire recommandée

Périmètres de protection des captages

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



0 200 400 600 800 1 000 m



16.3 Rappel du précédent zonage

Il n'y a pas de zonage d'assainissement approuvé par délibération de l'autorité compétente sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

16.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

Tableau 20 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Saint-Jean-de-Védas

Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Saint-Jean-de-Védas	Les Jasses	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Equipement	3.1 ha
	Coteaux	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	5.0 ha
	Lauze Ouest	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	13.4 ha
	Lauze Est	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	9.6 ha



A noter

Les zones des Jasses, des Coteaux et de Lauze Ouest sont déjà (en partie) desservies par les réseaux d'assainissement situés à proximité.

En revanche la zone de La Lauze Est n'est actuellement pas desservie. Son raccordement est néanmoins prévue sur les réseaux projetés sur la Lauze Ouest.

Saint-Jean-de-Védas : Localisation des zones classées AU

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

⊙ Poste de relevage

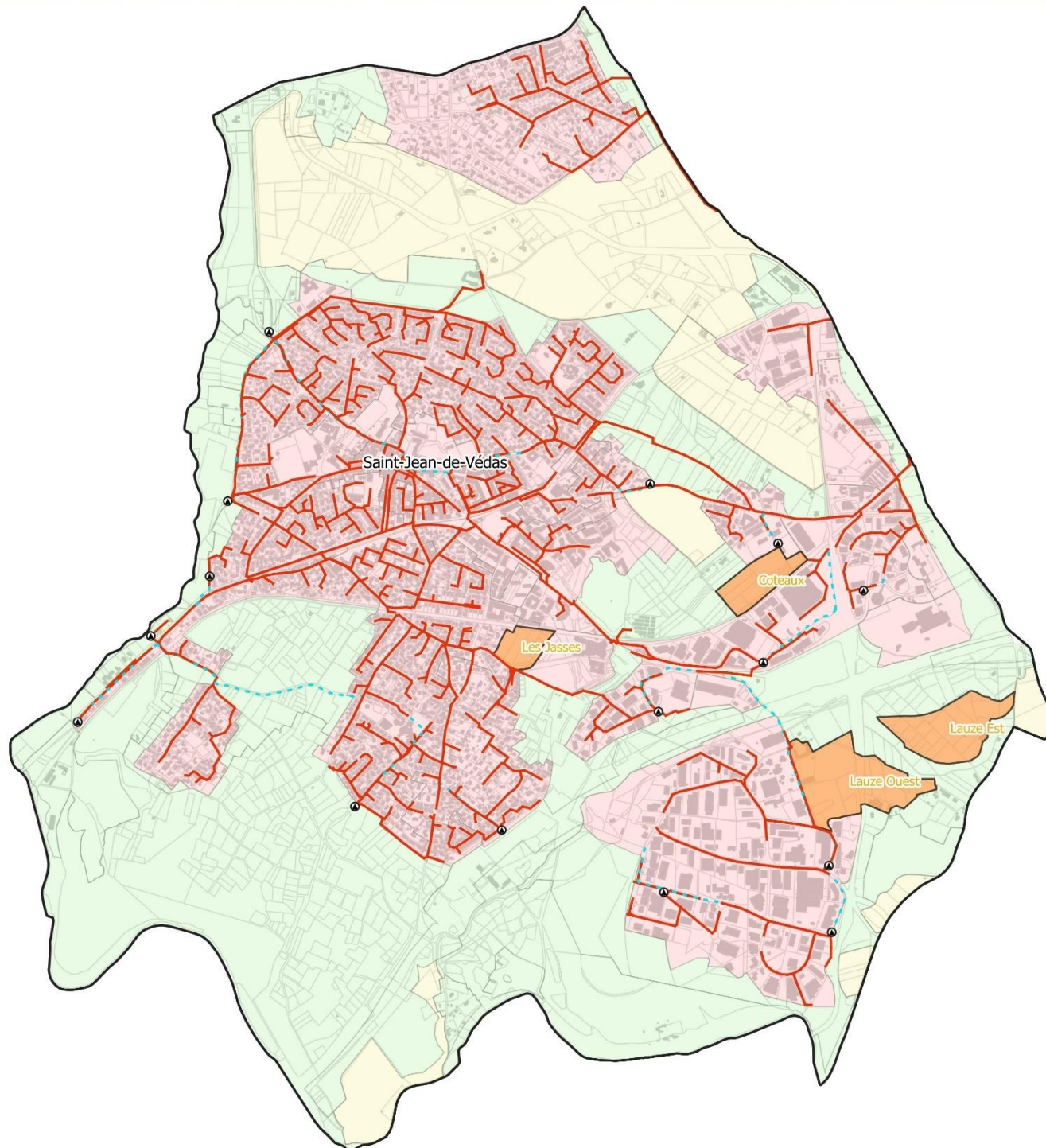
Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A



ECHELLE: 1:17 500

Version: 1
Établi le: 08/07/2024
Cartographe: AM

16.5 Zonage d'assainissement

- ▷ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▷ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

16.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif est réalisée :

- ▷ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi actuellement en ANC.

1 secteur a été étudié :

- « **La Fermaude** » situé en zone U du PLUi au Nord de la commune de Saint-Jean-de-Védas (SJV01)



A noter

Le raccordement d'une partie du secteur de La Fermaude est actuellement en cours de réalisation dans le cadre des travaux de création de la ligne 5 de tramway au niveau de la Route de Lavérune et de travaux menés par la Régie des Eaux au sud de la zone.

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation des secteurs et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.

Saint-Jean-de-Védas Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

◆ Station d'épuration

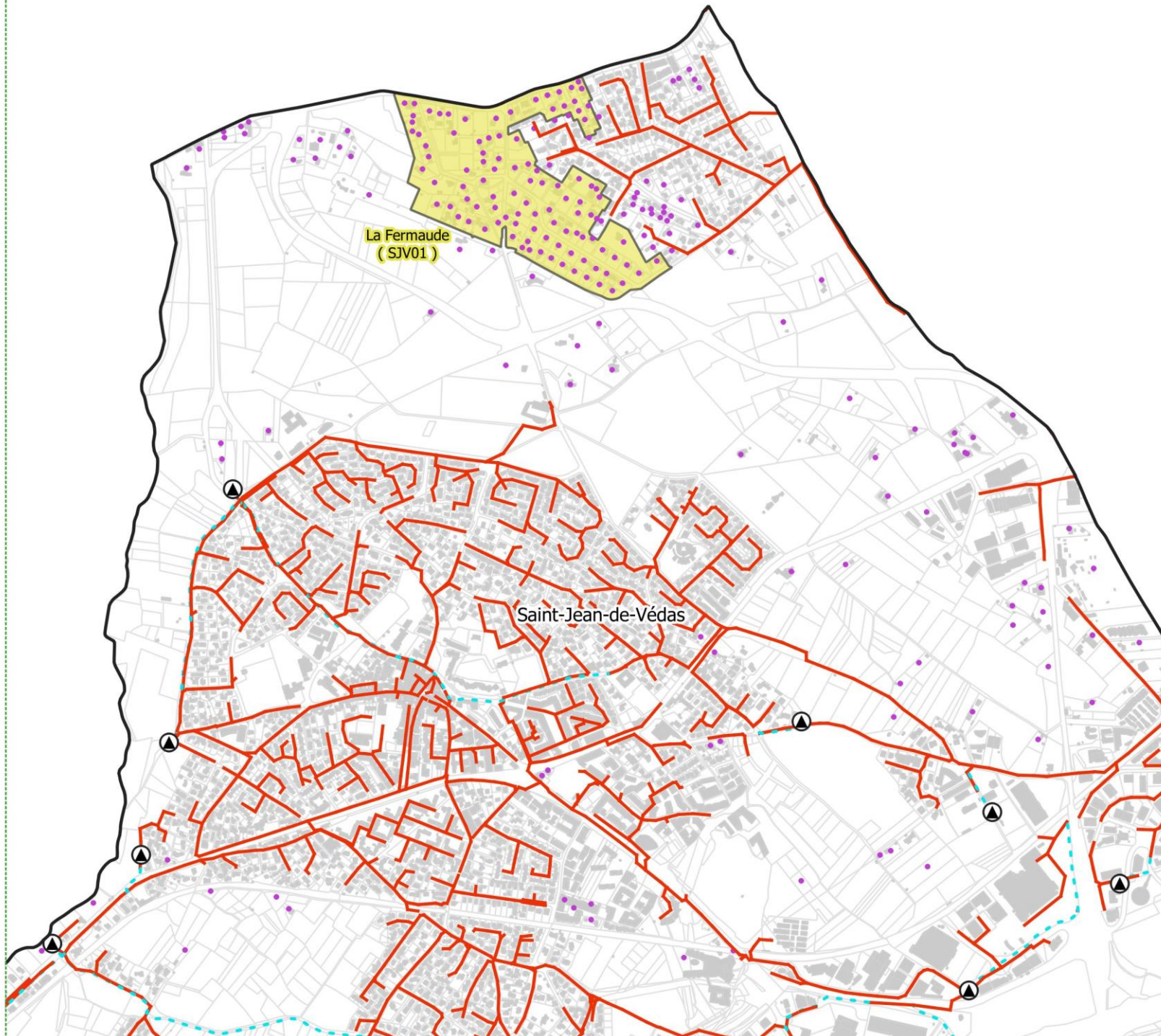
▲ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

● Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

■ Secteur étudié



ECHELLE : 1:15 000

Version : 1
Etabli le : 06/08/2024
Cartographe : AM

Tableau 21 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée – Saint-Jean-de-Védas

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
La Fermaude (SJV01)	U	99	36%	25%	39%	Très favorable à défavorable (selon secteur) Tailles de parcelles plutôt faible	AAC Fiès	Impact environnemental moyen (Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserves, aptitude des sols parfois favorable mais taille des parcelles faible, présence d'un périmètre AAC)	2 143 k€	22 k€/brcht	AC	- Coût de raccordement acceptable (raccordement gravitaire possible avec coût proche de 20 k€ / branchement). - Travaux de raccordement débutés en 2024

 **Ce qu'il faut retenir**

Suite à l'étude technico-économique réalisée, il est retenu d'intégrer le secteur de La Fermaude au zonage d'assainissement collectif.

La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport. A noter que les travaux de raccordement du secteur de la Fermaude ont débuté en 2024 (tranche 1).

16.5.2 Synthèse du zonage

16.5.2.1 Carte de zonage

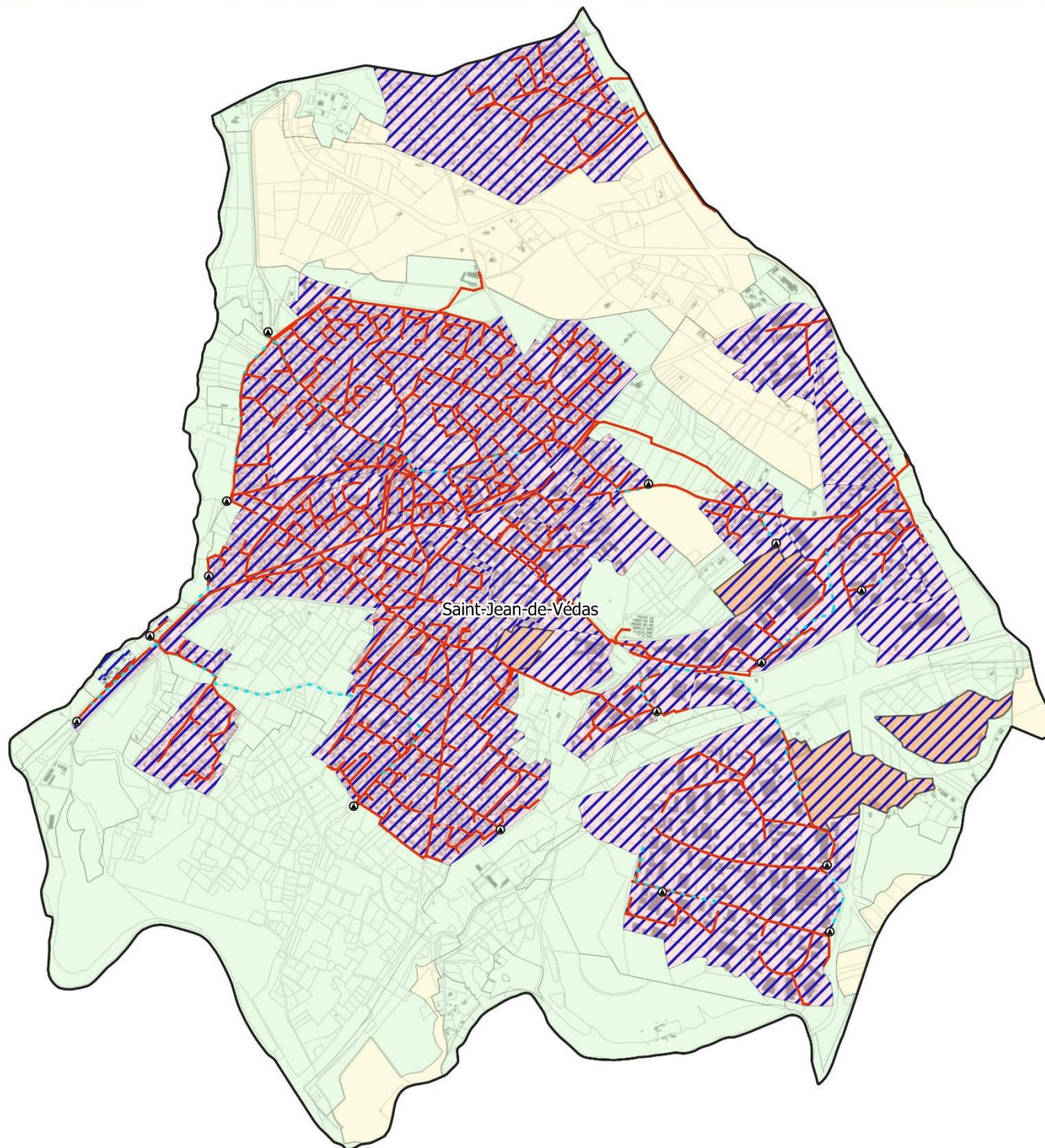
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Saint-Jean-de-Védas Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:17 500

Version: 1
Etabli le: 04/07/2024
Cartographe: AM

16.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi ;
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.
- Quelques parcelles en zone Naturelles du PLUi, le long de la Route de Béziers (parcelles bâties déjà raccordées aux réseaux d'assainissement)

16.5.2.3 Assainissement non collectif

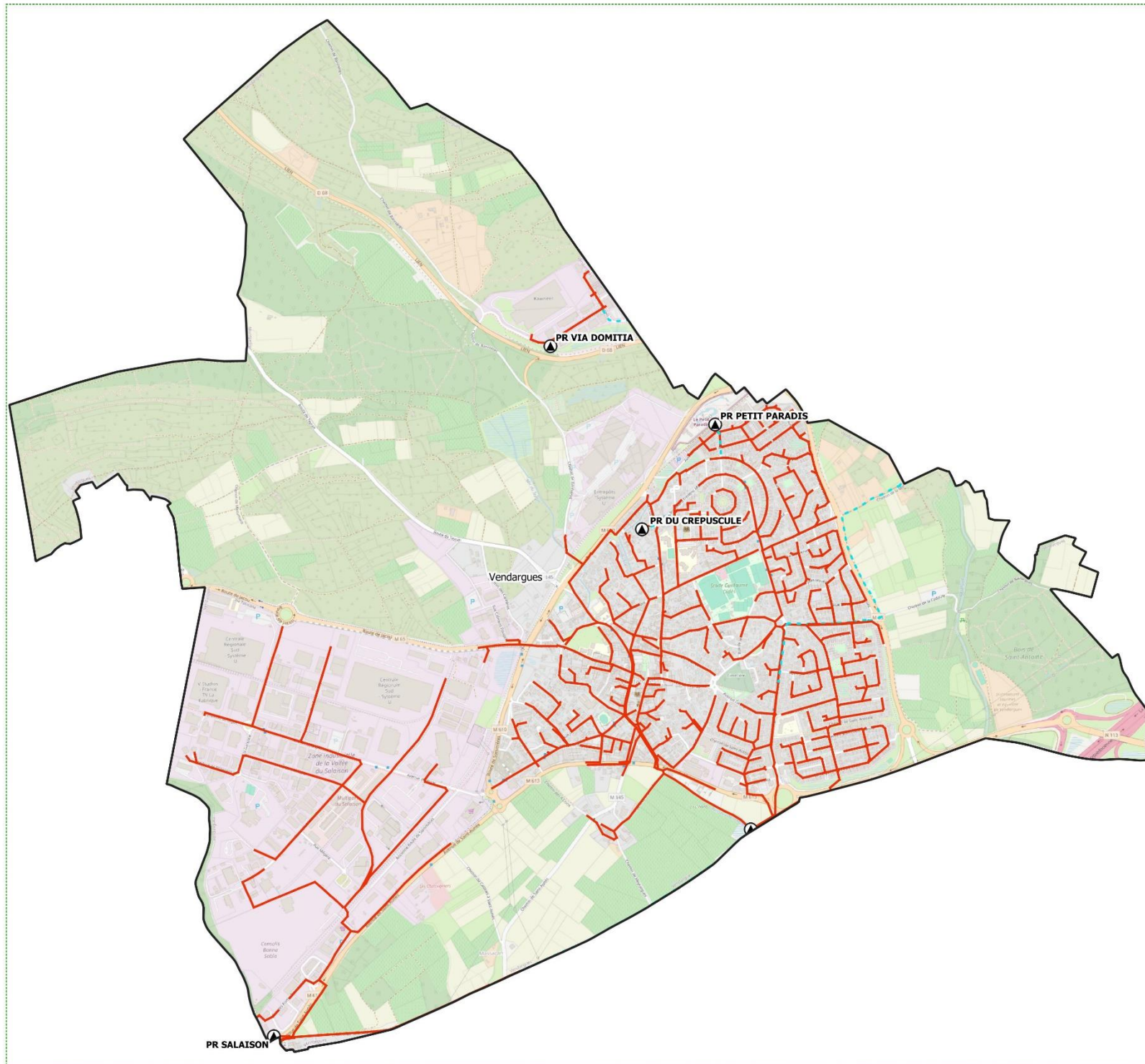
La zone d'assainissement non collectif comprend l'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi à l'exception de quelques parcelles en zone Naturelles du PLUi, le long de la Route de Béziers (parcelles bâties déjà raccordées aux réseaux d'assainissement).

17 COMMUNE DE VENDARGUES

17.1 Plan des réseaux d'eaux usées

Le carte en page suivante présente le plan des réseaux d'assainissement sur la commune de Vendargues.

Vendargues Plan des réseaux d'assainissement



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Collecteur gravitaire

- - - Réseau de reflux

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Autre

□ Limites communales

Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Établi le: 20/05/24
Cartographe: AM

17.2 Aptitude des sols à l'assainissement collectif

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Vendargues (*AZUR environnement, 2005*).

Les investigations réalisées sur la commune (synthèse des contraintes, reconnaissance des sites, réalisation de sondages à la tarière et observation des coupes géologiques existantes, mesures d'infiltration et réalisation de fouille à la pelle mécanique) ont permis de mettre évidence les principaux résultats suivants :

○ Secteurs avec aptitude **moyennement favorable** :

- ▷ La Plaine de Bannières
- ▷ Massacan

○ Secteurs avec aptitude **très favorable** :

- ▷ La Mountada
- ▷ Les Bourbouissous
- ▷ Lou Deves / Dou juge
- ▷ Las Fourqas
- ▷ Les Routous
- ▷ Lous Bigos
- ▷ Terre Rey
- ▷ Terre Mégères (partie Est)

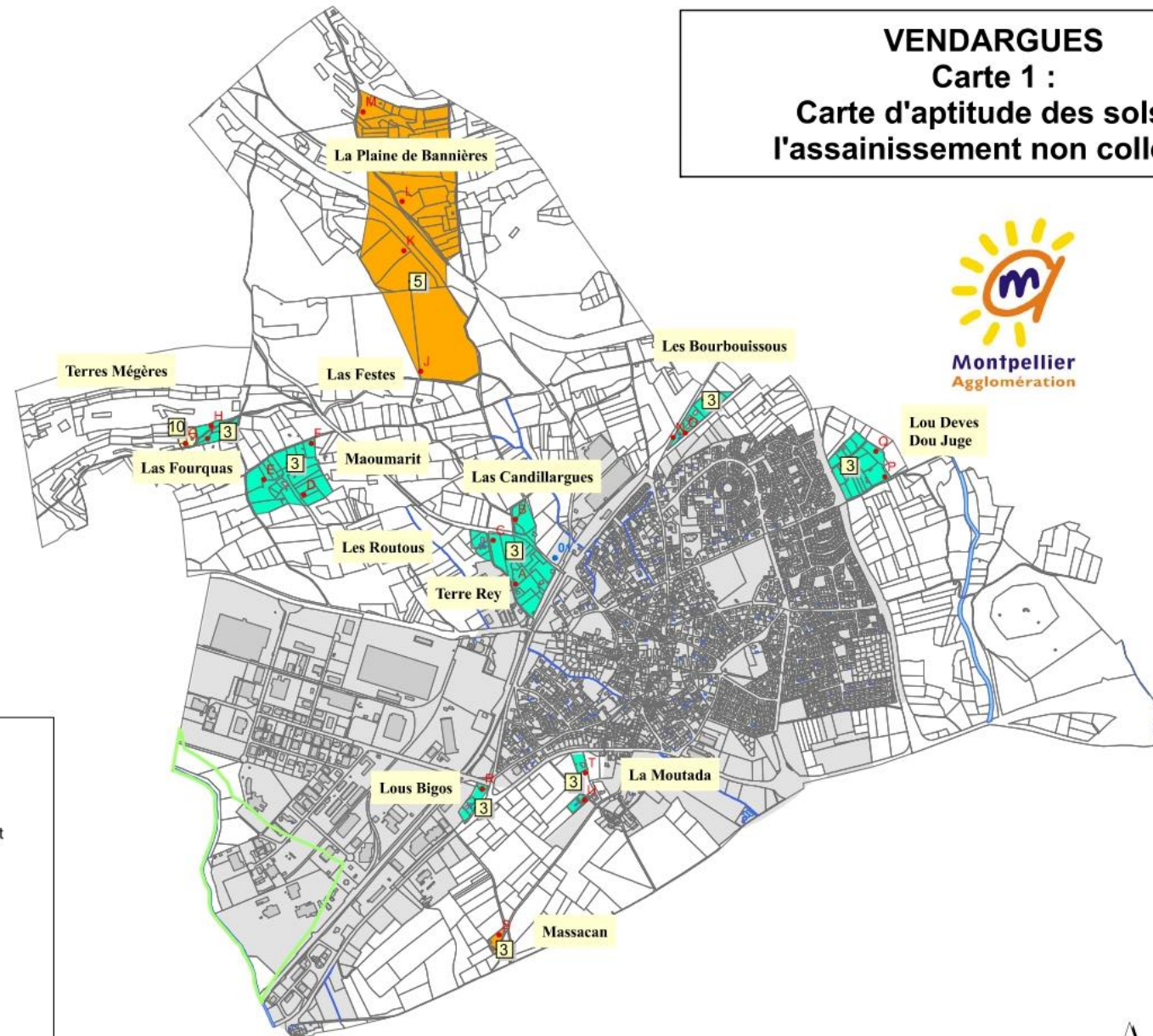
○ Secteur avec aptitude **favorable** :

- ▷ Terre Mégères (partie Ouest)

La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Vendargues :

VENDARGUES

Carte 1 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif



Légende

- Sondages et tests d'infiltration
- Sondages au tracto pelle
- ▭ Zone desservie par les réseaux d'assainissement

Aptitude des sols

- ▭ Aptitude très favorable
FTE + épandage sous terrain
- ▭ Aptitude favorable
FTE + épandage surdimensionné
- ▭ Aptitude moyennement favorable
FTE + filtre à sable non drainé
- ▭ Aptitude défavorable
Etude d'une solution à l'échelle parcellaire recommandée

Périmètres de protection des captages

- ▭ Périmètre rapproché
- ▭ Périmètre éloigné

Source : zonage d'assainissement de Vendargues, AZUR environnement 2005



17.3 Rappel du précédent zonage

Le précédent zonage d'assainissement a été approuvé le 29/09/2008.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Terre de Rey
 - ▷ Maoumarit
 - ▷ Las Fourquas
 - ▷ La Plaine de Bannières
 - ▷ Les Bourbouissous
 - ▷ Lou Deves / Dou juge
 - ▷ Lous Bigos
 - ▷ Massacan
 - ▷ La Mountada

- Aucun secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif.

17.4 Evolution urbaine – Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Vendargues.

Tableau 22 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi) – Vendargues

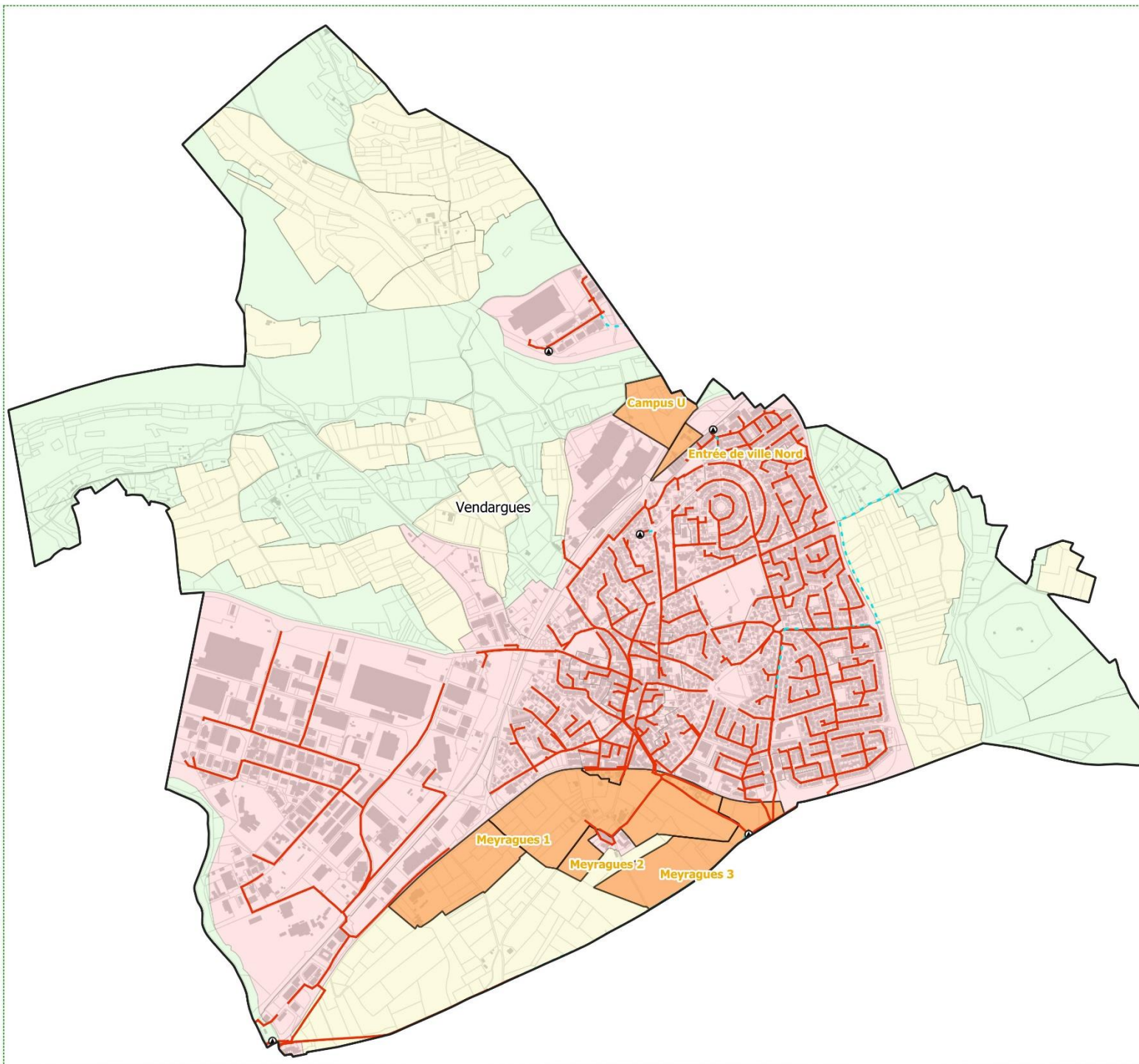
Commune	Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
Vendargues	Campus U	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Economique	5.6 ha
	Entrée de ville Nord	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	1.3 ha
	Meyragues 1	AUc	Zone à urbaniser - Ouverte	Mixte	34.7 ha
	Meyragues 2	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Mixte	2.0 ha
	Meyragues 3	AUs	Zone à urbaniser - Fermée	Economique	11.1 ha



A noter

Ces zones sont déjà (au moins en partie) desservies par les réseaux d'assainissement collectif.

Vendargues : Localisation des zones classées AU





LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 08/07/2024
Cartographe: AM

17.5 Zonage d'assainissement

- ▶ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▶ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

17.5.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

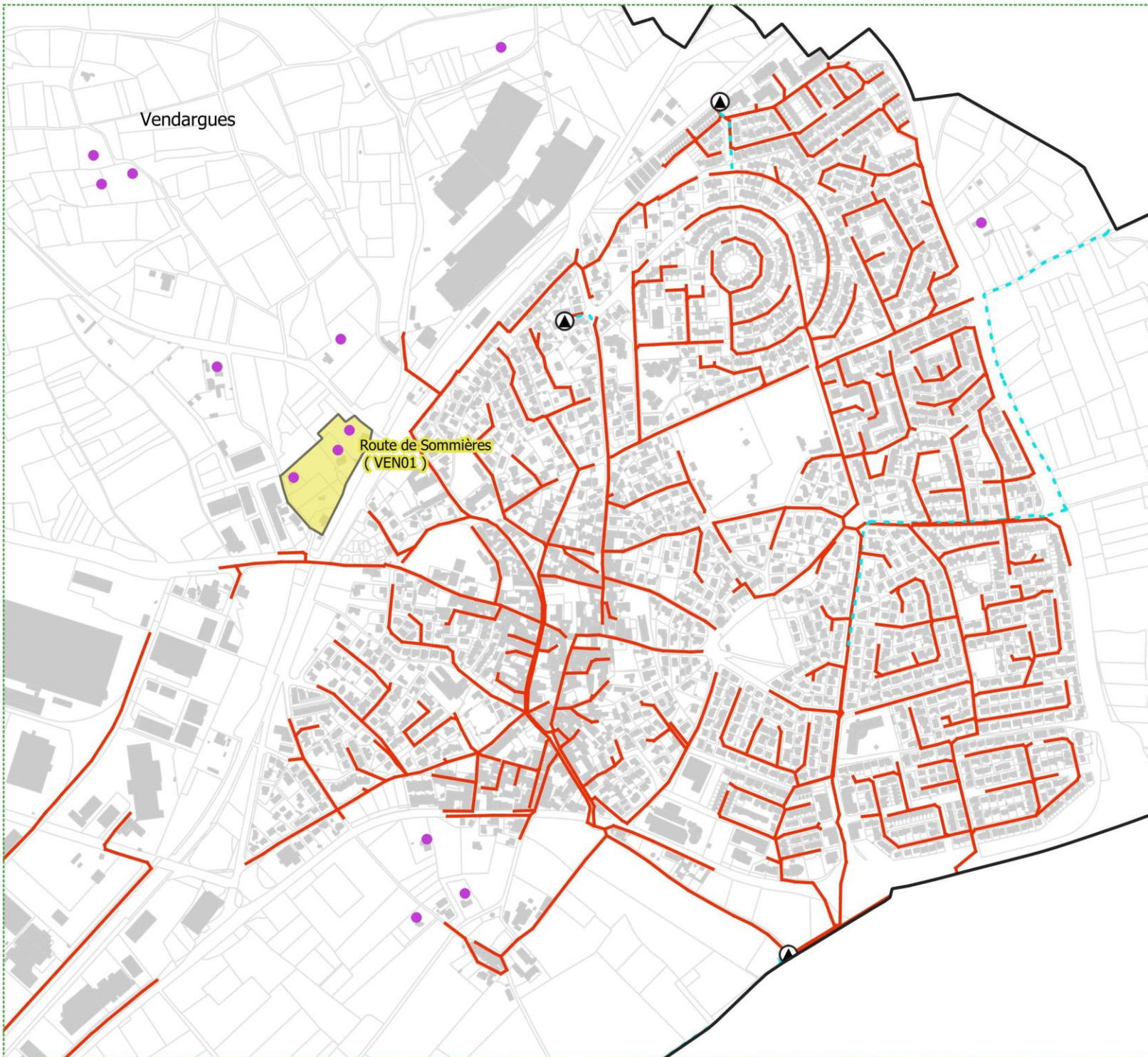
Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif est réalisée :

- ▶ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi actuellement en ANC.

1 secteur a été étudié :

- « **Route de Sommières** » situé en zone U du PLUi de la commune de Vendargues (VEN01)



La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation de ce secteur et les résultats de l'analyse technico économique réalisée.



Vendargues Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement
-  Station d'épuration
-  Poste de relèvement

Assainissement Non Collectif

- Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

- Secteur étudié



ECHELLE : 1:10 000

Version : 1
Etabli le : 08/07/2024
Cartographe : AM

Tableau 23 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée - Vendargues

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Route de Sommières (VEN01)	U	7	0%	33%	66%	Très favorable	non	Impact environnemental limité (Filières ANC majoritairement non conformes ou conformes avec réserve mais aptitude des sols très favorable, pas de périmètre de protection de captage, pas de cours d'eau à proximité)	122 k€	17 k€/brcht	AC	- Coût de raccordement acceptable (raccordement gravitaire possible avec coût <20 k€ / branchement). - Densification possible sur la zone (actuellement 5 habitations sur le secteur mais 7 branchements pris en compte pour tenir compte de la densification potentielle)

 **Ce qu'il faut retenir...**

Le secteur de la Route de Sommières est intégré au zonage d'assainissement collectif suite à l'étude technico-économique réalisée. La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 18 de ce rapport.

17.5.2 Synthèse du zonage

17.5.2.1 Carte de zonage

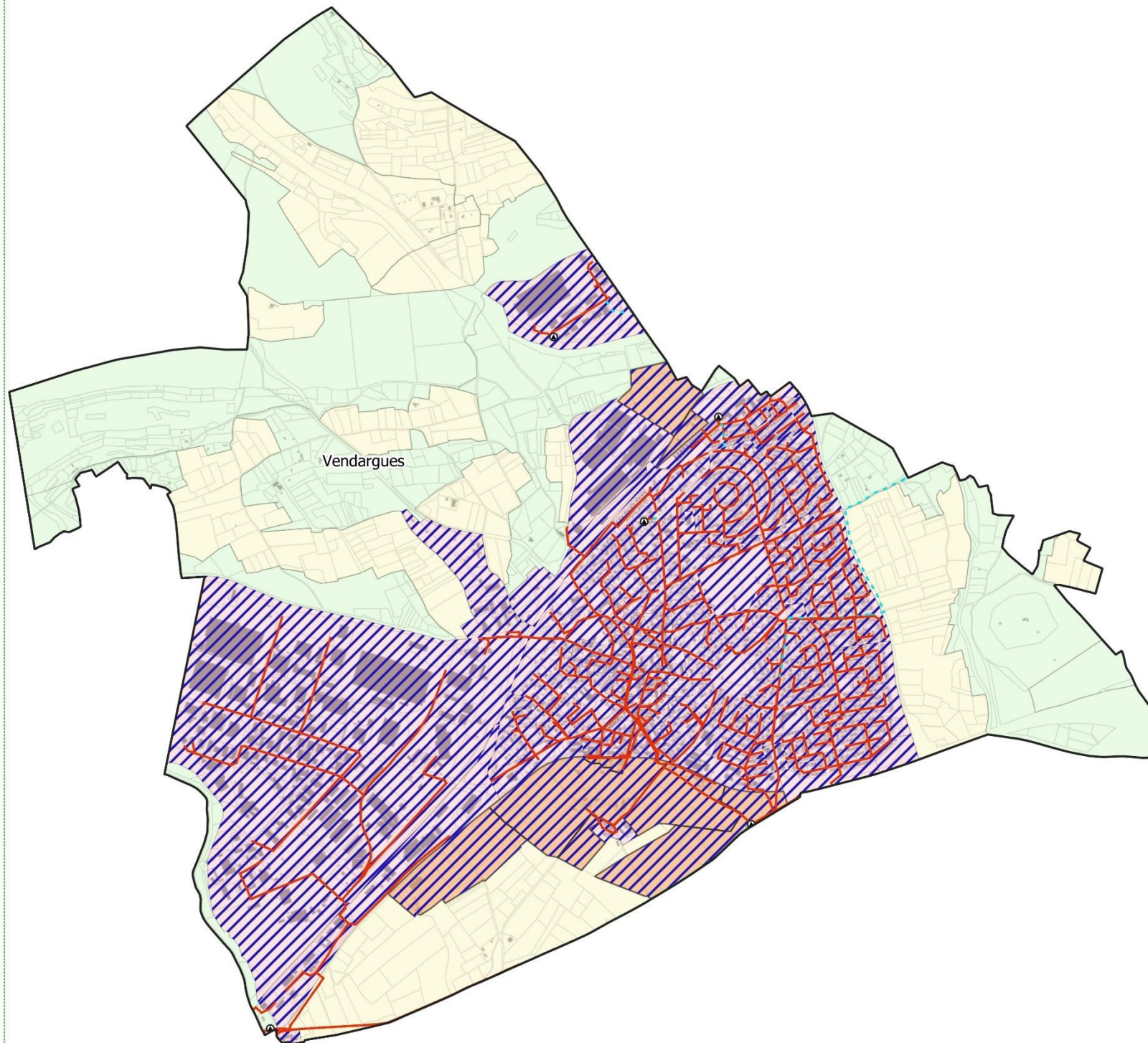
La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

*La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.*

Vendargues Zonage d'assainissement des eaux usées



LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- ⬢ Station d'épuration
- ⊙ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ÉCHELLE: 1:15 000

Version: 1
Établi le: 06/08/2024
Cartographe: AM

17.5.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif correspond à :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

17.5.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi ;

17.5.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2008 :

- **Les zones U du PLUi situées auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision et études de solution).

La majorité de ces zones sont déjà desservies par les réseaux à l'exception du secteur de la Route de Sommières qui sera à raccorder (voir programmation de travaux).

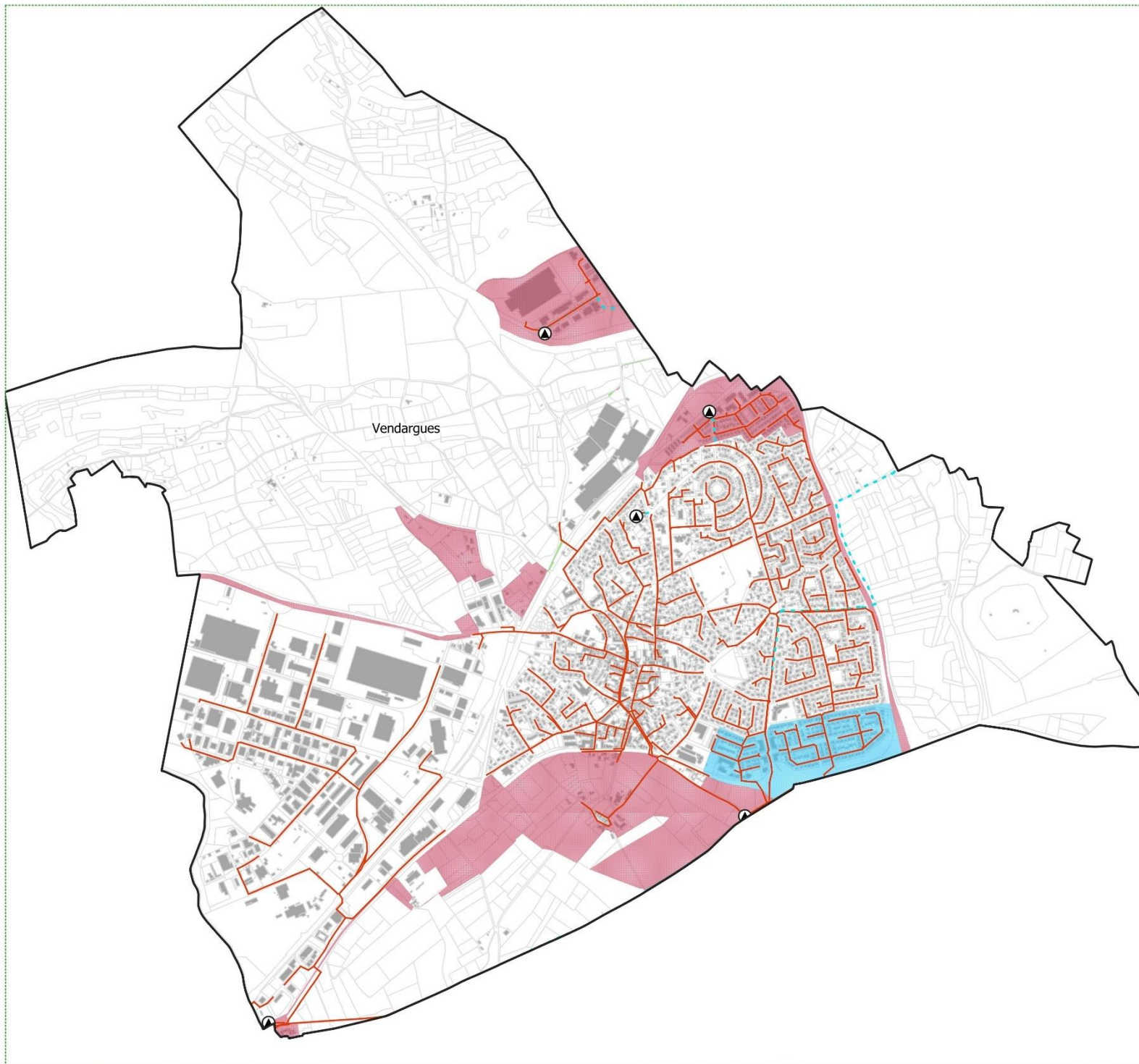
- **Les zones AU du PLUi situées auparavant en assainissement non collectif sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision)

- **Les zones U du PLUi situées auparavant en assainissement collectif futur sont placées en assainissement collectif** (cf. arbre de décision).

Il s'agit de parcelles qui ont été desservies par les réseaux d'assainissement depuis le précédent zonage.

- **Les zones A et N du PLUi situées auparavant en assainissement collectif sont placées en assainissement non collectif** (cf. arbre de décision).



Il s'agit uniquement de parcelles non bâties situées en bordure du Salaison (rive gauche).




Vendargues : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

-  Réseau gravitaire
-  Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

-  Station d'épuration
-  Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

-  ACF en AC
-  ANC en AC
-  AC en ANC
-  ACF en ANC

AC : assainissement collectif
 ACF : assainissement collectif futur
 ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
 Etabli le: 06/08/2024
 Cartographe : AM

18 ADEQUATION DE LA STEP EN SITUATION FUTURE

18.1 Evolution de la population permanente

En 2020, date du dernier recensement de l'INSEE, la population permanente sur le bassin de collecte de la station de Maera était estimée à 449 736 habitants.

Au vu des projections démographiques du PLUi, le bassin de collecte de MAERA devrait atteindre une population de **509 000 habitants en 2034** :

- 480 000 habitants dans les communes de la Métropole
- 28 000 habitants pour les communes hors Métropole.

La population totale comptera donc 58 500 habitants supplémentaires par rapport au recensement de 2020.

18.2 Evolution de la population raccordée

En 2020, la population raccordée au réseau d'assainissement collectif est estimée à 442 500 habitants (taux de raccordement de 98,4 %).

Il est prévu que les 58 500 habitants supplémentaires à horizon 2034 soient raccordés au réseau d'assainissement collectifs.

Les extensions de réseaux majeures suivantes sont néanmoins prévues à l'horizon du PLUi, en application d'une planification d'extension des réseaux découlant du zonage d'assainissement :

- Quartier de la Fermaude sur la commune de Saint-Jean-de Védas : raccordement de 99 habitations existantes
- Secteur Aiguelongue sur la commune de Montpellier : raccordement de 153 habitations existantes
- Secteur des Courtarelles sur la commune de Castelnaud-le-Lez : raccordement de 194 habitations existantes
- Extension du réseau d'assainissement sur la commune de Montferrier-sur-Lez : Raccordement d'environ 60 habitations existantes

L'ensemble des extensions sur le bassin versant de la station de Maera représentent un potentiel de 1 171 habitants supplémentaires qui seront raccordés à la station d'épuration de Maera (583 branchements / habitations).



Ce qu'il faut retenir...

A horizon 2034, il est prévu qu'environ 59 700 habitants supplémentaires soient raccordés à la station d'épuration de Maera par rapport à l'année 2020.

Le nombre total d'habitants raccordés sera alors d'environ 502 200 habitants (soit un taux de raccordement de 98.9%).

18.3 Charges supplémentaires à traiter

Sur la base de ces hypothèses, les charges hydraulique et organique supplémentaires à traiter par la station d'épuration à horizon 2034 par rapport à la situation actuelle sont présentées dans le tableau ci-dessous.

- Charges hydraulique supplémentaire : + 12 059 m³/j
- Charge organique : + 3 582 kg DBO₅/j

A noter

Il est considéré les ratios suivant par habitant supplémentaire raccordé :

- *Charge hydraulique : 202 l/j/hab (débit moyen journalier par habitant raccordé observé sur l'année 2022).*
- *Charge organique : 60 g DBO₅/j/hab (ratio théorique)*

18.4 Adéquation de la capacité de la station en situation future

Le tableau suivant synthétise les charges actuelles et projetées sur la station d'épuration.



La station d'épuration actuelle est en surcharge hydraulique (temps de pluie) et organique (pointe de temps sec).

L'extension de la station d'épuration dont la fin des travaux est programmée pour 2027 est prise en compte pour évaluer le taux de charge futur de la station à horizon 2034.

Tableau 24 : Adéquation de la station en situation future

		Situation actuelle (moyenne 2020-2022)	Situation future horizon 2034
Population permanente	Population totale :	449 736 habitants	509 000 habitants
	Population raccordée :	442 500 habitants	502 200 habitants
<i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>			+ 59 700 habitants
Station d'épuration	Dimensionnement (équivalent-habitant) :	470 000 EH	695 000 EH
	Débit nominal :	130 000 m ³ /j	215 000 m ³ /j
	Capacité organique :	28 000 kg DBO ₅ /j	41 700 kg DBO ₅ /j
Charge hydraulique	Débit moyen journalier	87 330 m ³ /j	99 389 m ³ /j
	<i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>		+ 12 059 m ³ /j
	Taux de charge moyen :	67%	46%
	Débit de référence (percentile 95) :	134 400 m ³ /j	146 459 m ³ /j
<i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>			+ 12 059 m ³ /j
Taux de charge pointe :		103%	68%
Charge organique	Charge organique entrée station	23 236 kg DBO ₅ /j	26 818 kg DBO ₅ /j
	<i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>		+ 3 582 kg DBO ₅ /j
	Taux de charge moyen :	83%	64%
	Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)	30 093 kg DBO ₅ /j	33 675 kg DBO ₅ /j
<i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>			+ 3 582 kg DBO ₅ /j
Taux de charge pointe :		107%	81%



Ce qu'il faut retenir...

La station d'épuration de Maera, dont l'extension de la capacité de traitement est en cours, sera en mesure de traiter les charges hydrauliques et organiques à horizon 2034.

En attendant la mise en service du projet de modernisation, une amélioration des biofiltres de la station a été réalisée, permettant le traitement de 50 000 EH supplémentaire environ pour porter la capacité de la station de MAERA à 515 000 EH, rendant ainsi la station apte à traiter les charges reçues en pointe à court terme (CBPO).

19 PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX

L'horizon de raccordement des zones à urbaniser actuellement non desservies par les réseaux d'assainissement dépendra du développement urbain de ces zones.

Pour les autres zones, les extensions de réseaux prévues sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 25 : Programme d'extension des réseaux d'assainissement collectif hors zones AU
(période 2024-2033)**

Commune	Zone	Nombre de logements raccordés	Création d'un poste de relevage public	Postes de relevage privés nécessaires	Linéaire de réseaux à créer (publics uniquement)		Coût total (€ HT) *			Période prévisionnelle travaux	Remarques
					Gravitaire	Refoulement	Public	Privé	Total public + privé		
Castelnau-le-Lez	Les Courtareilles 1 (CLL01-1)	115	Oui (1)	Oui	2 198 ml	805 ml	2 113 k€	144 k€	2 257 k€	2025-2028	-
	Les Courtareilles 2 (CLL01-2)	79	Non	Oui	1 506 ml	145 ml	1 021 k€	0 k€	1 021 k€	2029-2032	
	Impasse de la Falaise (CLL04)	2	Non	Non	83 ml	0 ml	50 k€	0 k€	50 k€	2029-2032	
	Avenue Jean Jaurès (CLL05)	3	Non	Oui (3)	0 ml	130 ml	78 k€	0 k€	78 k€	2025-2028	
Castries	Impasse de la Réserve (CAS01)	3	Non	Oui (3)	0 ml	150 ml	40 k€	0 k€	40 k€	2025-2028	
	Chemin de la Croix de Coulon (CAS03)	2	Non	Oui (2)	0 ml	70 ml	22 k€	0 k€	22 k€	2029-2032	
Grabels	La Valsière (GRA03)	34	Oui (1)	Oui (1)	230 ml	350 ml	351 k€	684 k€	1 035 k€	2029-2032	-
Juvignac	Chemin de La Pinède (JUV01)	12	Oui (1)	Non	100 ml	130 ml	200 k€	0 k€	200 k€	2029-2032	-
Lattes	Rue du Pont de Guerre (LAT01)	6	Non	Non	305 ml	0 ml	154 k€	0 k€	154 k€	2029-2032	Horizon de raccordement à préciser en fonction du développement des zones AU "le Pahon" et "La Castelle"
Montferrier-sur-Lez	Pioch de Baillos / Olivier (MSL01)	42	Non	Non	862 ml	0 ml	688 k€	0 k€	688 k€	2029-2032	
	Chemin du Carlencas (MSL02)	18	Non	Oui (12)	440 ml	0 ml	353 k€	30 k€	383 k€	2025-2028	
	Chemin de la Draille (MSL04)	4	Non	Oui (4)	0 ml	145 ml	43 k€	0 k€	43 k€	2029-2032	
Montpellier	Rue de la Thériaque (MTP02)	1	Non	Non	73 ml	0 ml	44 k€	0 k€	44 k€	2029-2032	
	Aiguelongue (MTP03)	153	Oui (1)	Oui (28)	1 805 ml	160 ml	1 688 k€	238 k€	1 926 k€	2029-2032	
Prades-le-Lez	Rue du Puech Marty (PLL01)	3	Non	Non	60 ml	0 ml	47 k€	0 k€	47 k€	2025-2028	
Saint-Jean-de-Védas	La Fermaude (SJV01)	99	Oui (1)	Non	1 730 ml	290 ml	2 143 k€	0 k€	2 143 k€	2024-2028	Tranche 1 des travaux de raccordement débutée en 2024
Vendargues	Route de Sommières (VEN_01)	7	Non	Non	210 ml	0 ml	122 k€	0 k€	122 k€	2025-2028	-
TOTAL		583	-	-	9 602 ml	2 375 ml	9 156 k€	1 096 k€	10 252 k€	-	-

* coûts estimés en 2021 – ces coûts devront nécessairement être revus à la hausse compte-tenu de l'augmentation des coûts de pose des réseaux constatée depuis 2021.
Les coûts liés à la création des postes de relevage éventuels en domaine privés ne sont pas pris en compte.



A noter

La programmation de travaux est donnée à titre indicatif.

En effet, le zonage d'assainissement n'est pas un document de programmation de travaux. Il ne crée pas de droits acquis pour les tiers, ne fige pas une situation en matière d'assainissement. Il n'a également pas d'effet sur l'exercice par la collectivité de ses compétences.

Néanmoins, même si elle peut évoluer, la programmation des travaux d'extension présentée dans le zonage d'assainissement des eaux usées constitue un cadre pour la Régie des Eaux et servira à l'élaboration technique et financière du programme pluriannuel de travaux.

Les extensions de réseaux prévoient la création de 5 postes de relevages publics et 12 km de réseaux (dont 9.6 km de réseaux gravitaires et 2.4 km de réseaux de refoulement).

Ces extensions représentent un coût total de 10.3 M€ d'ici à 2034 dont 9.2 M€ à la charge de la collectivité et 1.1 M€ à la charge des particuliers (travaux en domaine privé hors poste de relevages privés) dont :

- 5.1 M€ sur la période 2024-2028
- 5.2 M€ sur la période 2029-2032

ANNEXE 1 : CARTES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE